

Ducháček, Otto

Le reste du champ

In: Ducháček, Otto. *Le champ conceptuel de la beauté en français moderne*. Vyd. 1. Praha: Státní pedagogické nakladatelství, 1960, pp. 60-178

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/119171>

Access Date: 17. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

LE RESTE DU CHAMP

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

La structure du champ conceptuel de la beauté est extrêmement compliquée, car les rapports sémantiques de plusieurs membres sont multiples et s'entrecroisent mutuellement, puisque les éléments notionnels, et parfois même les valeurs affectives, en sont souvent nombreux et très différenciés.

Nous venons de montrer la connexité des mots dérivés à partir des radicaux *bel-* et *jol-*.

Essayons maintenant de trouver les autres mots, appartenant en français moderne au champ conceptuel de la beauté, et d'en identifier les acceptions et les rapports mutuels en tant que membres de ce champ. Hâtons-nous de dire que, pour ne pas compliquer inutilement notre étude, nous n'étudierons pour ce qui est des mots polysémiques que celles de leurs acceptions qui comportent un élément notionnel de la beauté. Si nous faisons certaines exceptions, c'est pour des raisons spéciales et mûrement réfléchies.

Parmi les mots comportant l'idée de beauté, il y a des latinismes repris à différentes époques, soit pour des raisons stylistiques (afin d'enrichir le lexique par de nouveaux mots plus expressifs et ayant un sens clair pour les érudits connaissant le latin), soit pour mieux rendre différents degrés et sortes de la beauté.

Il y a d'autres mots, plus nombreux, qui, bien qu'appartenant à divers champs conceptuels, ont pénétré dans celui de la beauté par leurs sens figurés. Il faut chercher l'origine des sens nouveaux surtout dans leur emploi soit hyperbolique, soit caressant dans le langage affectif et dans l'emploi métaphorique de la langue poétique.

Il faut en analyser le contenu sémantique en étudiant les contextes dans lesquels ils figurent, et cela aussi bien dans les œuvres littéraires que dans la langue de la conversation. Cette analyse nous permet de con-

stater ce qu'ils ont de commun, en quoi ils diffèrent, avec quels autres mots ils s'accordent plus ou moins, avec lesquels ils peuvent former gradation ou bien contraste — toutefois seulement partiel (car l'idée de beauté est commune à tous ces mots), basé sur l'opposition de certains éléments notionnels qui en composent le contenu sémantique avec d'autres éléments notionnels propres aux mots en question (cf. par exemple *grâce* — *beauté* à la p. 64).

Voilà ce qui nous permettra de les classer en groupes et de préciser la place qu'ils occupent dans le champ conceptuel de la beauté.

VĒNUSTĒ

On pourra situer tout près du centre le mot *vénusté*, l'ancien quasi-synonyme de *beauté*. C'est un latinisme forgé, vers 1500, d'après *venustatem* „beauté“ (désignant surtout la beauté féminine, digne de l'amour ou capable de l'exciter) qui est dérivé du nom de Vénus, déesse de la beauté (cf. *vénus* à la p. 76). Ce mot a toujours été peu usité, étant exclusivement littéraire: *La muse avait donné aux Grecs la bouche ronde, c'est-à-dire parfaite en toute élégance et vénusté de paroles.* J. du Bellay. *Tout objet aimable a sa vénusté, c'est-à-dire une portion de cette beauté ineffable qui engendre les amours.* B. de St. - P. (Lar. Gr.). Chateaubriand avait une affection particulière pour ce mot: *Par son attitude, sa mélancolie, sa vénusté, elle (Lucile) ressemblait à un génie funèbre.* Mém. d'o.-t. I, 140. *La vénusté des flots vous lavent.* Ib., LEV. I, 177 (Br. XII, 301).

Le premier dictionnaire qui note *vénusté* est celui de Boiste en 1800. Il en donne les acceptions de „beauté“, „grâce“ et „agrément“. En ce qui concerne des dictionnaires postérieurs, le *Dictionnaire général* cite le sens de „charme“, Littré, Larousse, Bénac et d'autres, les acceptions de „grâce“ et d'„élégance“, Quillet à la fois les trois sens cités.

De ce qui vient d'être dit, il découle clairement que, sémantiquement, *vénusté* s'est différencié de *beauté* et qu'il est, depuis longtemps, le plus étroitement apparenté à *grâce*.

GRÂCE ET SES DÉRIVÉS

Grâce, ainsi que beaucoup d'autres mots que nous allons étudier, appartiennent, par leurs différentes acceptions, à divers champs conceptuels, mais, ne voulant pas compliquer inutilement notre étude, nous nous bornerons, ici comme ailleurs, à celui de la beauté.

Dans le domaine esthétique, *grâce* désigne une qualité naturelle — attrayante, aimable et sympathique — des formes, des attitudes et des mouvements. Par extension, il se dit aussi des manières ou du caractère.

Ce mot n'implique pas l'idée de la perfection (sur ce point, il s'accorde avec *joliesse* et s'oppose à *beauté*). Tout de même, la grâce peut plaire et toucher plus que la beauté. C'est une sorte d'agrément, d'un charme indéfinissable, d'un attrait particulier qui peut résider aussi bien dans les personnes que dans les choses.

Impliquant des idées d'harmonie, de douceur et d'élégance, *grâce* se dit le plus souvent en parlant d'une femme, de son visage, de ses traits, etc.: *C'est une femme bien faite, mais sans grâce. Parée de sa grâce* (Rob.). *Tout respire la grâce en elle.* (Ac.) *Elle a grâce à tout cela et ses manières sont engageantes.* Mol., B. gent. III, 9.

*Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce,
Qui me charme toujours et jamais ne me lasse.*

Rac., Esth. II, 7 (D. G.)

Là sous la douleur qui le glace

Ton sourire perdit sa grâce. Lamart., Méd. II, 1 (Litt.).

... qui peut résister aux séductions de la grâce? Fût-elle même dédaigneuse, elle serait encore toute-puissante. Staël, Corinne VI, I. *... la fraîcheur virginale, la grâce qui s'ignore, tout ce charme qui s'en va si vite et que rien ne remplace.* Gautier, Portr. contemp., Mme Sonntag. *Marguerite était à l'âge où les femmes heureuses jouissent encore d'une grâce menacé, poignante, exquise.* Duhamel, Salavin V, VIII. *En parlant d'elle, on a à parler de la grâce elle-même.* Ste-Beuve, Caus. du lundi, 22 oct. 1849, I, 53 (Rob.).

Le pluriel *grâces* s'est, autrefois, spécialisé à désigner les agréments, la beauté physique des femmes: *Coquette qui déploie toutes ses grâces. Les grâces d'un beau corps. Les grâces de ses yeux, de son regard! ... au sujet de l'amour ... on a fait quelque chose ... sans les grâces corporelles* Montaigne, Essais III, III. *Et son cœur épris des grâces d'Henriette ...* Mol., Fem. sav. II, 3 (Rob.). Dans cette acception, *grâces* a vieilli et ne s'emploie plus qu'exceptionnellement: *L'idylle et royale fiancée du malheureux Turnus était parée dans mon imagination de grâces augustes.* A. France, Mém. d'un volont. (Pages chois. des aut. cont., Paris, Collin 1909, p. 274).

De nos jours, il est relatif surtout aux mouvements, aux gestes, aux attitudes, aux manières: *Un geste plein de grâce. Il met de la grâce dans tout ce qu'il fait. Danser, marcher, se tenir avec grâce. Un sourire plein de grâce.* (Ac.). *Vous savez la grâce dont elle est à cheval.* Hamilt., Gramm. 11 (Litt.). *Dans ses gestes, (il y avait) tant de grâce.* Gide (Bén.). *Elle*

l'embellissait de toutes les grâces de son caractère et ces grâces-là n'ont point d'âge. Mariv., Marianne, 6^e partie. . . les grâces ne s'usent pas comme la beauté; elles ont de la vie, elles se renouvellent sans cesse, et au bout de trente ans de mariage, une honnête femme avec des grâces plaît à son mari comme le premier jour. Rouss., Emile V (Rob.).

Roubaud (*Nouveaux synonymes françois*, p. 206—7) avait constaté déjà en 1785 que „La grâce est proprement dans l'air et les manières; la beauté, dans les traits et les formes; la grâce est elle-même un genre de beauté douce et riante. Or cet air, ces manières, cette beauté doivent naturellement s'accorder avec ces traits et ces formes, loin de s'en éloigner. M. Vatelet prouve même très bien que rien n'est plus près de la grâce que la beauté: »On a peut-être aussi grand tort de séparer, comme on fait aujourd'hui, l'idée de la beauté de celle des grâces que de trop distinguer dans les Lettres un bon ouvrage d'un ouvrage de goût. Peut-il y avoir un goût véritable qui n'exige pas la plus juste combinaison de l'esprit et de la raison? Peut-il y avoir aussi de véritable grâce qui n'ait pour principe la perfection des corps, relative aux usages auxquels ils sont destinés?«

Il fait des grâces et il se donne des grâces se dit ironiquement, au langage familier de celui qui veut prendre des façons gracieuses. Analogiquement, *étaler ses grâces* veut dire „vouloir prendre un air gracieux“ (cf. Littré, Dict. II, 1907).

Bonne grâce se disait autrefois (surtout au XVII^e siècle) au sens de „grâce relevé par quelque chose de simple, de franc, de libre“: *Pleine d'appas, jeune et de bonne grâce* La Font., Or. (Litt.). *Pour sa personne, elle vous plairait sans beauté, parce qu'elle est d'une taille parfaite et d'une bonne grâce à tout ce qu'elle fait.* Sév. 549 (D. G.). . . *le corps sans la bonne grâce est aussi désagréable que l'esprit sans le bon sens . . . il y a différence entre la bonne grâce et le bon air; la bonne grâce est naturelle, et le bon air, acquis, . . . la bonne grâce attire l'amitié, le bon air l'estime.* Bussy, Lett. à Corbinelli, 31 déc. 1678, V, 515. *La grâce n'appartient qu'aux natures délicates.* Diderot, Pens. sur la peinture, Œuv. XV, 229 (Litt.).

Grâce s'emploie aussi, mais rarement, en parlant d'un enfant ou d'un animal: *L'enfant a de la grâce, il la conserve dans l'âge adulte, elle s'affaiblit dans l'âge viril, elle se perd dans la vieillesse.* Dider., Pens. s. la peint., Œuv. XV, 229 (Litt.). . . *ses pures grâces d'enfant, écloses maintenant . . . dans tout l'éclat d'une maturité précoce; faisant de sa beauté naïve une puissance . . .* Lamart., Graziella IV, II. — *La grâce d'un cerf, d'une biche, d'un cygne* (Rob.).

Le mot *grâce* se dit assez souvent pour exprimer la beauté agréable ou touchante des œuvres d'art, des vêtements et des pays: *Statue pleine*

de grâce. La grâce attique. La grâce d'une courbe (Rob.). Cette peinture (musique) a de la grâce (D. G.). Sans l'aisance et la facilité, il n'y a point de grâce. La Harpe (Laf. 712). Tout reçoit dans ses mains une nouvelle grâce Boil., Art. p. III. — Voltaire dit dans son Dictionnaire philosophique (Grâce): „La grâce en peinture et en sculpture consiste dans la mollesse des contours, dans une expression douce; et la peinture a, par dessus la sculpture, la grâce de l'union des parties, celle des figures qui s'animent l'une par l'autre et qui se prêtent des agréments par leurs attributs et leurs regards“. — Quelle grâce piquante dans la toilette ... Taine, Orig. France cont. I, I, 224 (Rob.). (Son habit de bergère) avoit une telle grâce sur elle ... La Font., Psyché II, 154 (Litt.). Un inférieur logis sans grâce. — La grâce d'un paysage, des fleurs (Rob.). Les grâces dont la nature a orné la campagne. Fén., Tél. II. Tu (= la paix) pares nos jardins d'une grâce nouvelle, Tu rends le jour plus pur et la terre plus belle. Rac., Idylle sur la paix (Litt.).

Grâce s'emploie aussi couramment en parlant du style, de l'éloquence, etc.: *Ecrire, parler, s'exprimer avec grâce (Ac.). La grâce du style. Les lettres d'une grâce exquise. La grâce touchante de l'épigramme (Rob.). Cette expression a de la grâce (Litt.).*

Dans cette acception, on emploie souvent le pluriel: *Les grâces du style, de la poésie, les grâces attiques (Rob.), les grâces de la diction, Vous puis-je offrir mes vers et leurs grâces légères? La Font., Fab. VIII, 4 (Litt.). ... faites-nous voir, si vous le pouvez, toutes les grâces de cette douce éloquence qui s'insinuaient dans les cœurs par des tours si nouveaux et si naturels. Boss., Anne de Gonz. (Rob.). Oui, vos moindres discours ont des grâces secrètes. Rac., Esth. III, 4 (Litt.). Les grâces particulières de la prononciation grecque sont en partie perdues pour nous. La Harpe (Laf. 318).*

Nous avons vu que *grâce* s'emploie très souvent en parlant du corps d'une femme (plus rarement, de celui d'un enfant ou d'un autre être vivant, jamais d'un homme), assez souvent d'un paysage, d'une oeuvre d'art ou d'une autre chose. Dans ces cas, il est, généralement, un synonyme presque parfait de beauté. Le sens en diffère davantage quand *grâce* est relatif aux gestes, attitudes, manières, au caractère, etc.

La grâce peut être mise en gradation ou bien en opposition:

1^o à la beauté (46—47): *Cette femme est belle, mais elle n'a aucune grâce. La grâce touche plus que la beauté (Ac.). La grâce surtout, plus belle que la beauté, forme des charmes (Roub. I, 154). Et la grâce, plus belle encore que la beauté ... La Font., Fab., Adonis (D. G., Lar., Rob.). La grâce n'est pas précisément la beauté; c'est ce charme secret qui fait qu'elle touche et qu'elle attire. Trévoux (Rob.).*

2° à l'agrément (67—68). Littré (II, 1910) dit: „Or la grâce a un charme plus fort et bien plus pénétrant que l'agrément. La grâce peut être mise au-dessus de la beauté; l'agrément ne l'a pu jamais.“ Lafaye (l. c. 319) est de tout autre avis: „... les grâces exprimant une qualité accidentelle, fugitive, de circonstance, et les agréments une qualité fixe et permanente... (*Quelques grâces qu'aient aux yeux de Jésus-Christ les larmes d'un pénitent, elles ne peuvent jamais égaler les chastes agréments d'une sainteté toujours fidèle.* Boss.)... Les grâces ne conviennent guère qu'au petit et au joli, à tout ce qui n'a de valeurs que par l'élégance, la délicatesse et le fini... (*Elles aspirent tant à la beauté et à toutes les grâces extérieures.* Fén.)“ Girard, Beauzé, Littré, Lafaye, Bénac et d'autres ont essayé en vain d'éclaircir la connexité et les relations entre les deux expressions. On pourrait croire l'un ou l'autre si l'on ne connaissait que les citations qu'ils donnent eux-mêmes. En étudiant de plus près l'emploi des deux substantifs en question (cf. nos citations ci-dessus), on se rend compte de ce que le sens des deux mots varie assez considérablement de sorte qu'il est impossible d'établir une hiérarchie valable pour tous les cas. Toutefois, à l'ordinaire, *agrément* dit moins que *grâce* ou *beauté*.

3° aux charmes (cf. p. 74): *Les grâces* (= la beauté) *de Cléopâtre et les charmes* (= la finesse) *de sa conversation*... Rollin (Laf. 351).

On peut vérifier des acceptions à peu près analogues à celle de *grâce* dans ses dérivés: *gracieux, gracieusement, gracieuseté, gracieuser*. Dans le domaine de la beauté, *gracieux* a le sens de „qui a de la grâce, de l'agrément, du charme, de l'élégance“.¹¹ Dans le contenu sémantique de ce mot, il y a plusieurs éléments notionnels dont l'importance diffère selon le contexte et la situation. Parfois il implique l'idée de quelque chose de riant, d'aisé, de sympathique, d'aimable, d'agréable: *Là toute la nature était riante et gracieuse.* Fén. *Le sérieux n'est jamais gracieux.* Volt. *Je veux qu'on soit plaisant sans vouloir faire rire, qu'on ait un style aisé, gai, vif et gracieux.* Volt. (Laf. 712).

Gracieux a rapport non seulement au dehors (1°), mais encore et surtout aux mouvements (2°), aux manières (3°) ou à l'abord (4°):

1° *Un visage gracieux, un sourire gracieux, un corps sveltes et gracieux, gracieuse jeune fille, formes gracieuses d'une Diane chasseresse* Musset, Caprice de Marianne I, 2, *gracieux comme un chérubin, gracieuse comme une nymphe (sylphide); des fleurs gracieuses; des contours gracieux, un*

¹¹ Vaugelas et quelques autres puristes condamnaient l'adjectif *gracieux*, Marg. Buffet le jugeait hors du beau style, mais Ménage, La Mothe, Le Vayer, Patru et Th. Corneille le défendaient. Caillière en dit: „... mot tiré de la langue des peintres et maintenant du bel usage“. L'Académie ne voulait d'abord l'admettre que dans la signification de „doux“, „civil“, „honnête“, „courtois“ et — de même que Bouhours, Richelet et Renaud — en terme de peinture: *Il y a je ne sais quoi de gracieux dans ce tableau* (cf. Littré II, 1910 et Brunot, Hist. IV, I, 440).

tableau gracieux, un style gracieux, une tournure gracieuse, une fable gracieuse, un chant gracieux. Oui, voilà, son regard gracieux. M. J. Chénier, Fénel. III, 3.

Votre esprit inquiet, triste, noir, soucieux

Ne vous produira pas des songes gracieux. Mairet, Sophon. II, 3 (Litt.).

2° *Un geste gracieux, un tour gracieux* Fén.; *gracieux comme un chat (félin); prendre une pose gracieuse. Sans l'aisance et la facilité, il n'y a point de grâce; aussi est-il joli plutôt que gracieux.* La Harpe (Bén.).

3° *Sa femme est plutôt gracieuse que belle. Des manières gracieuses, un maintient gracieux, un sourire gracieux.* Girard (l. c. 12) dit: „Il me semble que c'est plus par les manières que par l'air que les hommes sont gracieux; et que les femmes le sont plutôt par leur air que par leurs manières quoiqu'elles puissent l'être par celles-ci; car il s'en trouve qui, avec l'air gracieux, ont les manières rebutantes.“

4° *L'accueil gracieux qu'il recevait de vous . . .* Corn., Hor. I, 3 (D. G.).
Une réception gracieuse, des paroles gracieuses.

Etant relatif aux mouvements, aux manières et à l'abord, *gracieux* peut impliquer l'idée de quelque chose d'intentionnel: *Gracieux veut dire plus qu'agréable, il indique l'envie de plaire.* Volt. *Cyrus, doux et affable à ceux qui l'approchaient, faisait des présents avec un air gracieux.* Rollin (Bén.). Dans de pareils cas, *gracieux* appartient non seulement au domaine de la beauté, mais plus encore à celui de l'agréable. Ce domaine est d'ailleurs sémantiquement apparenté à celui de la beauté. Nous allons étudier ci-dessous (p. 158—177) tout un groupe de mots appartenant à la fois à ces deux domaines ainsi que *gracieux* dans la variante notionnelle que nous venons de mentionner.

Gracieux est usité aussi comme substantif: *Le gracieux se compose de l'élégant, du riant et du noble.* Volt., Louis XIV, Artistes (Litt.).

Les autres mots dérivés du même radical n'appartiennent guère au domaine de la beauté, mais à celui de l'agréable, étant relatifs uniquement aux manières:

1° *gracieusement* „de manière aimable, agréable“: *Il accueille gracieusement tous ceux qui ont affaire à lui* (Ac.).

2° *Gracieuseté*: *Le roi mit la calotte sur la tête du cardinal de Noailles avec force gracieusetés.* St. Simon 78, 3 (Litt.).

3° *gracieuser*, signalé comme étant de bel usage par Caillères et comme appartenant au style familier par le Dictionnaire de l'Académie (éd. 1718), ne s'employait non plus que dans l'acception analogue (*traiter gracieusement*), mais plus tard, dans le Journal des Goncourt, on le trouve plusieurs fois au sens de „faire gracieux“, toujours dans un emploi ironique, donc dans un sens dépréciatif, et par là même, plus ou moins opposé à l'idée

de la beauté et de l'agréable: *Sa tournure contournée et gracieusée de chanteur de romances de salon* (I, 1^{er} janvier 1853). *Se gracieusant comiquement* (I, 2 sept. 1855). *De lourds barbares qui se gracieusent* (I, 28 avril 1858). *Ponsard, travaillé par la souffrance et se gracieusant* (III, 25 avril 1866). *A l'effet de gracieuser sa bouche* (VI, 2 déc. 1880). *Un corps gracieusé en des contournements* (VI, 17 déc. 1881) (Fu.).

Grâce, appartenant originellement au champ conceptuel de l'amour (inclination, sympathie), est étroitement apparenté non seulement à *vénusté* provenant de celui de la divinité, mais encore à *agrément*, exprimant primitivement l'idée de plaire, à *charme(s)* du domaine de la magie, à *appas* et *attraits* de celui de la séduction.

Examinons maintenant les mots appartenant aux groupes que nous venons de mentionner.

AGRÉMENT

Agrément est dérivé du verbe intransitif *agréer* „être au gré de quelqu'un, à sa convenance“: *Ma comédie a eu le bonheur d'agréer aux augustes personnes à qui particulièrement je m'efforce de plaire*. Mol., Impr. III. *Un amant qui vous agrée* Mol., Pourc. I, 1. *Tout est sujet à leur censure . . . On ne sait plus quelle morale leur fournir qui leur agrée*. La Bruy., Disc. à l'Ac. *Il (l'homme mort) est puant, il est en horreur: il n'a plus rien qui agrée*. Renan, Souv. d'enf. IV, 154 (Rob.).

Ainsi que *plaire*, dont il est synonyme, *agrée* implique, indirectement, un élément notionnel de beauté, mais à en degré si faible qu'il reste subconscient (peut-être, pourrait-on parler d'un germe de l'idée de beauté). Dans quelques uns de ses dérivés, l'idée de beauté se fait mieux sentir, (Quant à *plaire*, cf. *plaisant* à la p. 176).

Agréments a pris plusieurs acceptions, entre autres celle de „qualité par laquelle on plaît“ (*livre plein d'agrément*). Or s'est surtout la beauté qui plaît. Rien d'étonnant qu'*agrément(s)* comporte, dans certains contextes, l'idée de beauté dans une mesure plus ou moins large. Tout de même, on le distingue de beauté: *L'agrément est arbitraire; la beauté est quelque chose de plus réel et de plus indépendant du goût et de l'opinion*. La Bruy. III, 11 (Rob.). *Souvent les belles femmes n'ont nul agrément* (Kr. p. 609, §767). On peut l'opposer à *grâce* (cf. ci-dessus p. 65): *Boileau a eu plus d'agrément que de grâce*. Vauvenargues (Bén.).

Agrément(s) s'emploie le plus souvent en parlant de femmes: *Dieu avait préparé un charme innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse*. Boss., Reine d'Angl. *Sa compagne . . . a beaucoup d'agrément*. Corn., Le Ment. V, 4. *La dame avait un peu plus d'agrément*.

ment. La Font., Quipr. *Il avait de l'esprit et de l'agrément*. La Bruy. 12 (Litt.). *Les agréments des femmes se conservent dans les pays tempérés*. Montesq. (Bén.). *Corysante, la jeune fille d'une merveilleuse beauté, perdit tous ses agréments et devint hideuse*. Fén. (Laf. 319). *Son art de plaire et de n'y penser pas, ses agréments à qui tout rend hommage . . .* La Font. XII, 15, 23 (Rob.).

Par voie de conséquence, *agrément* s'emploie en parlant des parties du corps humain et cela même s'il s'agit d'un homme: *Les agréments de la figure* (Ac.). *Ce Georges Viliers est ce même Buckingham, fameux alors dans l'Europe par les agréments de la figure*. Volt. *Cardinal de Rohan, doué de tous les agréments de la figure . . .* Marmontel (Laf. 319).

Agrément peut qualifier aussi les parties du corps d'animaux et d'oiseaux: *Belon peint avec expression l'agrément de son plumage* (de la fauvette). Buff. (Laf. 856).

Enfin on se sert d'*agrément* pour attribuer la beauté au monde matériel, aux choses: *Avec tous ses agréments et tous ses charmes, le monde n'a rien de comparable à ces saintes délices et à ces joies secrètes que la religion nous fait goûter*. Bourd., *Pensées* I, 226 (Litt.). *Les regards attentifs d'Adam sur l'agrément . . . de ce beau fruit firent entrer jusque dans la moelle des os l'amour du plaisir des sens*. Boss. (Laf. 856).

Agréments peut être relatif aussi au domaine spirituel: . . . *les grâces de sa personne et les agréments de son esprit*. Rac., *Epitaphe* de C. F. Le Brett (Rob.).

Comme les ornements plaisent, on désigne par le mot *agrément* certains ornements qu'on met aux vêtements et aux meubles: *Un agrément d'or de mon habit bleu* St. Simon 12, 140 (Litt.). Dans cette acception, on emploie presque exclusivement le pluriel: *Les agréments d'une toilette. Cette robe est trop unie, elle aurait besoin de (quelques) agréments* (Ac.). *Il faudrait mettre agréments à cette jupe. Les belles dames . . . ignorent sans doute que les ouvriers qui façonnent les agréments dont elles ornent leurs robes, se nomment agrémentistes*. Mercier, *Tabl.* CCXCIII (Br. VI, II, I, 1107).

Nous avons vu qu'*agrément* peut servir de remplaçant à *beauté*, mais il faut constater que, généralement, il lui reste nettement inférieur.

CHARME

Bien au contraire, *charme* peut servir de gradation à *beauté*. Cela s'explique par une forte nuance affective de ce mot, originaire du domaine du surnaturel et de la magie.

La puissante influence de la beauté féminine sur les hommes était toujours incontestable et, dans certains cas, si étonnante même qu'on soupçonnait l'influence magique — le charme. Dans la *Toison d'or* de Corneille (III, 4), Hysipyle dit à Médée: *Je n'ai que des attraits, et vous avez des charmes*. Or on commença à employer *charme*, par hyperbole, au sens de:

1° „agrément particulier et souvent indéfinissable, mais toujours plus ou moins puissant qui captive, ravit ou transporte“: *Je ne sais quel charme encore vers vous m'emporte*. Corn., Pol. II, 2. *La simplicité qui fait le plus grand charme de la beauté*. Fén., Tél. IV (Litt.). *La vertu a les charmes invincibles pour les âmes élevées* (Ba.). *Les charmes de la poésie* Volt. *La musique fait le charme de sa vie*. *Qui sait s'il n'avait pas subi, à son insu, le charme capiteux de ce jeune corps déjà consacré*. Mart. du G., Thib. IV, 30 (Rob.).

2° „ce qui attire, touche et plaît“, peu importe si l'attrait est l'effet d'une qualité matérielle, spirituelle ou morale: *Le charme de la mer, le charme des montagnes*. — *Vénus avait répandu sur elle de nombreux charmes*. Fén., Tél. II (Litt.). *Cette personne a du charme*. — *Si vive, si gracieuse qu'elle avait un grand charme* Zola (Bén.). *Elle commençait à trouver des charmes dans sa personne*. Hamilt., Gramm. 4. *Tout cédait au charme secret de ses entretiens*. Boss., Anne de Gonz. *C'est un travail sans charme*. *C'est un chanteur (une chanson) de charme*. *Ma jeunesse fut pleine de charme* (Rob.).

3° „beauté“: *Le charme de mon pays natal est incontestable*. *Qu'après un long hiver, le printemps a de charmes!* Rac., Poés. 1. *Il enchante ces lieux par un charme invincible*. Volt., Henr. IX. *Tous les charmes de langage* Malh. V, 3. *Et prête à mon discours un charme qui lui plaise*. Rac., Esth. I, 4 (Litt.).

Charme, de même que *beauté*, peut être employé comme terme d'amour: *Rougis-tu d'être belle, ô charme de mes yeux?* Lamart., Méd. II, 24 (Litt.).

Il faut avouer que notre division des acceptions de *charme* — en tant que membre du champ conceptuel de la beauté — est discutable, car on ne saurait tracer des limites entre les trois groupes que nous avons essayé d'établir. Certains ne seront pas d'accord avec nous à propos de notre répartition des exemples cités. Mais nous avons préféré donner prise à la critique (ici comme ailleurs) à ne pas montrer les différentes étapes que *charme* a parcouru avant d'être devenu le synonyme approximatif de *beauté*. L'idée de beauté figure au contenu sémantique de *charme* en tant qu'élément notionnel qui peut être, selon le contexte ou la situation, peu, assez ou très important ou bien même dominant.

Au pluriel, *charmes* ne s'emploie guère qu'en parlant d'une femme pour en désigner la régularité des traits, les proportions heureuses et la beauté plastique, surtout celle de la gorge et de la taille, mais le mot n'a pas, d'ordinaire, le caractère sensuel d'appas, il exclut l'idée de toute immoralité et implique, au contraire, l'idée d'amabilité et celle de délicatesse: *J'ai été captivé par ses charmes*. Rac., Andr. I, 1. *Il n'est pas indifférent aux charmes du beau sexe (d'une belle femme)*. A des charmes si doux, je me laisse emporter. Mol. (Bén.). *Ce sont bien moins les charmes de ma personne que les vertus de mon âme qui me l'ont si fortement attaché*. Crébillon fils (Sckom. 128, 533). *Les charmes d'une maîtresse, même absente, assiègent vos yeux*. Helvétius, Notes max. pens. 270. ... avec tous ces charmes, elle lui apparaît ... Chateaubr., Génie II, III, 8. *Ces charmes attirants, ces doux je ne sais quoi*. Corn., Poés. div. 6 (Rob.).

Charme peut quelquefois être remplacé par *attrait(s)* dont le sens est encore plus vague.

ATTRAIT

Attrait, en usage dès le XII^e siècle, est le participe passé substantivé de l'ancien français *attraire* (du latin *ad + trahere*) „attirer“ (XII^e — XIII^e siècles). *Attrait* désigne primitivement l'attraction, puis — sans parler de divers autres sens — la force, la faculté ou les moyens d'attirer quelqu'un: *Elle était régulièrement belle; l'on remarquait sur son visage je ne sais quoi de vertueux et de passionné dont l'attrait était irrésistible*. Chat., Atala (Rob.). Enfin *attrait* désigne ce qui est capable d'attirer (par exemple, par suite de son agrément), ce qui attire agréablement, séduit, charme ou plaît (pour désigner ce qui plaît, il est généralement inférieur à *charme*): *Les attraits de la jeunesse. Cette ébriété malicieuse hors de laquelle la réalité paraît sans attrait*. Gide.

Employé au pluriel, *attraits* se dit le plus souvent des agréments extérieurs d'une femme (la fraîcheur du teint, l'animation des yeux, l'expression de la gaieté), de beaux détails de son visage et de son corps, bref, des beautés qui en elle attirent: *Il s'est laissé prendre aux attraits de cette femme. Parée de mille attraits* (Ac.). *Elle a de séduisants attraits. Les trompeurs attraits d'une sirène. A notre âge, on admire les attraits des belles, mais on ne s'en éprend plus*. Restif (Sckom. 133, 455). *Si les attraits qui nous charment font plus d'impressions sur les sens que sur l'âme, ce n'est point de l'amour, c'est un appétit corporel*. Dict. de Trévoux, art. Amour (Sckom. 30, 97). *Des attraits flétris, postiches, surannés*. Angola

II, 18. *Ceux qu'elle a rebutés triompheront en voyant ses attraits flétris.* Mercier, Tabl. DCXXVII (Br. VI, II, I, 1101). *Le destin d'Oreste Est de venir sans cesse adorer vos attraits.* Rac., Andr. II, 2. *Lassé de ses trompeurs attraits, Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.* Rac., Andr. III, 1. *Ma rivale opposait un empire à mes faibles attraits.* Rac., Baj. I, 4 (Litt.). *De mes faibles attraits, le roi parut charmé.* Rac. (Bén.). *Il lui restait ce qui ne périt point avec les attraits, un esprit très agréable.* J. J. Rouss., Confess. IV. *De grâces et d'attraits, je vois qu'elle est pourvue.* Mol., Mis. II, 4. *Elle brillait de mille uttraits et ce n'était qu'agrément et que charme que toute sa personne.* Mol., Fourb. Scap. I, 2. *Mon peu d'appas n'a rien qui vous engage. D'où me vient-il? Je m'en rapporte à vous. N'est-il pas vrai que naguère, entre nous, A mes attraits chacun rendait hommage?* La Font. VI, 21. *Sévigné de qui les attraits Servent aux Grâces de modèle Et qui naquîtes toute belle A votre indifférence près.* La Font. IV, 1 (Rob.).

Remarque: L'idée d'attrait et de séduction est aussi la base sémantique du substantif *allèchement* (dérivé du verbe *allécher* qui provient du latin *allicere* „attirer, allécher, séduire“) qui, en tant que terme technique, désigne la beauté et le fini de la gravure.

APPAS

Appas, dont le sens actuel est très proche de celui d'*attraits*, provient du latin *pastus* „nourriture“. Il a gardé son sens primitif en ancien français *past*. Au XVII^e siècle apparaît *appast* ayant le même sens. Il provient du croisement de *past* avec *apaistre* „repaitre“. *Appast* existe aussi au sens spécialisé „nourriture des chiens de chasse“ et, de plus en plus souvent, au sens de „pâture qui sert à attirer des animaux pour les prendre“, lequel est sporadiquement employé pour *past* au XV^e siècle. Tous les dictionnaires jusqu'aux *Recherches italiennes et françaises* d'A. Oudin (1642) ne donnaient à *appast* que l'un des deux sens cités. A partir de cette date, la plupart notent encore un sens figuré („charmes, attraits . . .“). En effet, dès le XVII^e siècle, *appast* apparaît dans les œuvres littéraires même avec le sens de „ce qui attire, engage, pousse à faire quelque chose“: *La fortune a de puissants appas pour tous les hommes* (Ba.). *Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appas de la liberté . . .* Boss., Reine d'Angl. *La guérison possible est un appas auquel le malade ne résiste jamais.* Maurois, Disc. O. Grady XII (Rob.).

Les classiques du XVII^e siècle emploient dans le même sens le pluriel *appas*: *Si jamais ma flamme eut pour vous des appas* . . . Corn., Sertor. III, 2, 1035 (Liv.). Parfois, cependant, *appas* n'est plus senti comme un pluriel: *L'appas flatteur de quelque récompense* Mol., Ec. des mar. I, 4, 343 (Liv.). La forme d'*appas* est enregistrée pour la première fois dans le *Dictionnaire français-latin* du P. Gaudin (1677), et cela avec le sens unique d'„attrait“. Tous les dictionnaires postérieurs donnent aussi le sens propre. Celui de l'Académie (éd. 1718) constate qu'*appast* signifie „pasture, mangeaille“, mais qu'au pluriel, il „ne se dit guère que pour exprimer les charmes de la volupté ou ceux de la beauté“. Dans les éditions postérieures (à partir de 1740), on distingue *appas* de *appât* comme étant un autre mot.

D'après ce qu'on vient de dire, il est évident que de plus en plus, *appas* s'est spécialisé dans le sens de „ce qui est beau et attrayant“. On s'en sert en parlant de choses (exemples voir ci-dessous — 1^o) et, plus souvent de personnes: assez rarement d'hommes (2^o), mais très fréquemment de femmes (3^o):

1^o *Arbres épais . . . la beauté . . . vous est rendu; vous reprenez tous vos appas.* Mol., Prince d'El., Interm. III, 2. *C'est le diable qui tient les fils qui nous remuent! Aux objets répugnants, nous trouvons des appas.* Baudel., Fl du mal. *A qui vit sans amour, la vie est sans appas.* Mol., Gr. div. Roy, (Rob.). *Et mes vers, en ce style ennuyeux, sans appas* . . . Boil., Epît. VIII, 11 (Liv.)

2^o *Si Votre Majesté est curieuse de beauté, qu'elle fasse venir mon frère . . . Voyons si nos beautés en seront amoureuses, si ses appas le mettront en crédit.* La Font., Joc. *Je reconnais l'appas dont il m'avait séduite.* Rac., Baj. IV, 5, 1270 (Liv.). *Si Dorante avait autant d'appas* . . . Corn., Ment. II, 2 (D. G.).

3^o *Mais Flore vient ici avec tous ses appas.* La Font., Je vous prend sans verd., sc. 8. *Qu'il est doux d'adorer tant de divins appas.* Rac., Théb. II, 1, 329.

*Mais savez-vous aussi, lui trouvant des appas,
qu'autrement qu'en tuteur sa personne me touche?*

Mol., Ec. d. mar. II, 2, 402 (Liv.)

*Ah! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme;
Et lorsqu'on vient à voir vos célestes appas,
Un cœur se laisse prendre et ne raisonne pas.* Mol., Tart. III, 3
*Nous avons condamné l'amour, m'allez-vous dire:
J'en blâme en vous l'excès; mais je n'approuve pas
Qu'insensible aux plus doux appas
Jamais un homme ne soupire.* La Font., Minée 485.

Quelque mine qu'on fasse, on est toujours bien aise d'être aimé. Ces hommages à nos appas ne sont jamais pour nous déplaire. Mol., Sicil. VII (Rob.).

Or on voit qu'il y a un accord parfait, en ce qui concerne la répartition en groupes, dans l'emploi d'*appas* et *attrait(s)*.

Appas, vraisemblablement sous l'influence de son sens propre d'„amorce, leurre“, s'emploie de plus en plus pour désigner ce qui, dans une femme, tente et attire les hommes en leur promettant du plaisir et en excitant le désir et la convoitise, le goût et l'envie de la posséder. C'est un terme érotique, relatif aux agréments extérieurs d'une femme, particulièrement à la beauté des seins (*de robustes appas*), des bras et de la taille: *Il s'est pris aux appas de cette coquette. Il fut séduit par ses appas. Il n'est pas indifférent aux appas du beau sexe. Cette ardeur que j'ai pour ses appas, Bérénice en mon sein l'a jadis allumée.* Rac., Bérén. II, 2. *Et déjà leurs appas ont un charme si fort . . .* Malh., Sonnet au Dauph. *D'Estrée à son amant prodiguait des appas.* Volt., Henr. IX (Litt.). *Je la vois: mais mon cœur, d'un saint zèle enflammé, N'en goûte plus l'appas dont il était charmé.* Corn., Poly. 1158 (Ca. 38).

APPAS - ATTRAITIS - CHARMES

Appas, *attraitis* et *charmes* (voir les trois chapitres précédents) — voilà trois synonymes approximatifs, interchangeables dans certains contextes. Quand on parle de femmes, ils expriment les beautés qui saisissent les yeux et les captivent. Roubaud (*Nouveaux synonymes français* I, 152) dit: „Les poètes, qui se servent le plus fréquemment de ces termes, sont plutôt déterminés à préférer l'un à l'autre par la rime et par la mesure des vers que par le sens et par la valeur des termes“.

Peut-être aurait-on abouti à rendre les trois termes absolument synonymes, n'était l'influence des critiques littéraires et des grammairiens qui, dès le XVII^e siècle, ont profondément influencé l'évolution du français et surtout du lexique. S'appuyant sur l'étymologie — qui perd toute sa force dans le langage de la conversation si elle n'est plus sentie assez clairement — les théoriciens s'efforçaient, et avec succès, de maintenir la différence sémantique ou même d'établir certaines nuances nouvelles entre les trois expressions en question.

En 1672, Ménage écrit dans ses *Observations sur la langue française* (I, 428—429): „Malherbe dans ses poésies met toujours quelque différence entre *charmes* et *appas* . . . *Appas* se dit des beautez qui attirent, et

charmes de celles qui agissent par une vertu occulte et magique.¹² Ce n'est donc pas un pléonasme que de joindre ces deux mots, comme on fait ordinairement et comme a fait Malherbe en ces vers:

*Elle dont mes ennuis avoient leur guérison.
s'en va porter ailleurs ses appas et ses charmes."*

Littré (Dict. I, 565) avoue qu'on confond les deux termes, néanmoins il dit qu'„à une époque où on était plus près du sens primitif des mots, Malherbe n'hésitait pas de mettre: *ses appâts et ses charmes*." Il en conclut, d'accord avec Ménage, que Malherbe avait conscience du sens originaire. La force démonstrative de cet exemple et de maints autres (Malherbe lui-même réunit plusieurs fois *appas* et *charmes*) est nulle, car pour renforcer une idée, on aime à l'exprimer par deux ou plusieurs synonymes (on en trouvera d'innombrables exemples dans le présent ouvrage); s'ils représentent différents degrés, on les range par gradation: ... *les appas, les attrait, les charmes de ce monde* Boss. (Laf. 352).

Cette échelle paraît nettement ascendante, surtout dans la bouche d'un moraliste, car *appas* est la plus „sensuelle“ et la plus „charnelle“ des trois expressions en question. Nous avons déjà dit que c'était (toutefois pas toujours) un terme érotique désignant la beauté matérielle des formes, particulièrement celle des seins et de la taille, la beauté qui excite le désir et la convoitise, tente la cupidité et promet le plaisir.

Attrait est une expression un peu plus „spirituelle“; elle fait penser, en outre, à l'animation de la physionomie et à celle du langage ainsi qu'au ton de la coquetterie. Elle implique l'idée de grâce. Les *attrait* attirent, inspirent le penchant, offrent des agréments, se font suivre et aimer.

Charmes est le terme le plus élevé, le plus chaste, le moins infecté de sexualité.¹³ Il exclut toute idée d'immoralité. Les *charmes* supposent, généralement, non seulement la beauté physique et la grâce, mais encore la délicatesse et l'amabilité du caractère: *Votre portrait annonce les charmes de votre caractère*. Rouss. *Ce sont les charmes des sentiments bien plus que ceux de la personne que j'adore en vous*. Rouss. (Laf. 351).

Donc les *charmes* éveillent non seulement l'amour, mais encore l'adoration, l'admiration et l'enthousiasme. Ils nous enchantent, ravissent, transportent.

Tout le monde est d'accord que *charmes* est une expression super-

¹² L'importance de l'étymologie nous semble surestimé par Ménage ainsi que par Cayrou (*Le français classique*, p. 142) selon lequel le mot *charme* dans la phrase *Tout cédait au charme secret de ses entretiens* (Boss., Anne de Gonz. 1) indique l'idée d'un effet ensorceleur, d'une fascination.

¹³ S'il l'est tout de même, ce n'est que faiblement: *Ces petits charmes naissant que l'Amour semble avoir placé lui-même* (chez une jeune fille) ... Marmontel III, 100, Laurette (Br. VI, II, I, 1038). *Dieu se plut à pétrir d'incarnat et d'albâtre les charmes arrondis de Pompadour*. Volt., Ep. 75 (Litt.).

lative. Dans *Les synonymes françois* de Girard-Beauz , on lit   la p. 75: „Le c ur de l'homme n'est gu re ferme contre les attraits d'une jolie femme; il a bien de la peine   se d fendre contre des appas d'une coquette; et il lui est impossible de r sister aux charmes d'une beaut  bienfaisante.“ Et   la p. 76: „Les charmes viennent de ces gr ces singuli res que la nature donne comme un pr sent rare et pr cieux et qui sont des biens particuliers et personnels.“

Selon Guizot (*Nouveau dictionnaire universel des synonymes*, p. 94), „on n'oserait parler   une femme de ses appas; on se garderait bien, except  en vers, de louer ses attraits; le mot de charme devrait appartenir au langage de tous les sentiments du c ur . . .“.

Or d'apr s B nac (*Dictionnaire des synonymes*, art. *appas*, p. 51), *charmes* „se dit parfois ironiquement au sens d'*appas*¹⁴ (pour  viter cette  quivoque, on emploie plut t, de nos jours, *charme* au singulier)“.

Les attraits sont de m me l s dons de la nature et ne tiennent rien de l'art.

Les appas peuvent  tre  galement naturels, mais ils peuvent aussi  tre appr t s et factices et comporter une id e d'artifice trompeur que ce soit au sens mat riel ou spirituel: . . . *s' tant aper u que les appas dont il  tait  pris n' taient qu'artificiels, il s'en d go ta*. Le Sage.

Ce tr sor de beaut  divine

Qu'en mes mains pour V nus a remis Proserpine,

Enferme des appas dont je puis m'emparer. Mol.

Vous aimez un objet (= Psych ) dont les riantes appas m leront des chagrins   l'espoir qu'ils vous jettent. Mol. *Le monde orne de faux appas toutes les cr atures qu'il comprend dans son enceinte pour t cher de nous surprendre par ce vain  clat.* Boss. (Laf. 351).

Voil  pourquoi le terme d'*appas* peut  tre accompagn  d' pith tes d pr ciatives telles que *faux, trompeurs, perfides, tra tres, funestes* qui ne peuvent jamais qualifier ni *charmes* ni *attraits*.

AVANTAGES, V NUS, SEX-APPEAL, AVOIR DU CHIEN

Dans le langage populaire, on emploie dans le m me sens *avantages*, surtout dans l'acception sp cialis e de „poitrine de femme“ (Lar. XX.). — Au singulier, *avantage* n'implique qu'un faible  l ment notionnel de beaut , et cela seulement dans les expressions telles que * tre habill *

¹⁴ Autrefois, il n'y avait aucune nuance ironique. On se servait de *charmes*, tout au contraire, par euph misme pour  viter toute nuance de lascivit  — cf. la note pr c dente.

(coiffé) à son avantage ce qui veut dire „d'une manière qui ajoute à la beauté, à la grâce, à la bonne mine“ (Ac.).

Une autre expression érotique — mais d'un sens un peu différent et qui est vieillie de nos jours — est celle de *vénus* exprimant ce qu'on désigne, depuis 1932, par le mot angloaméricain *sex-appeal* auquel, actuellement, une expression vulgaire — *avoir du chien* — fait concurrence, bien entendu, seulement dans certaines couches de la société. *Vénus* est caractéristique pour le lexique de La Fontaine qui avait une affection toute particulière pour ce mot: *Son esprit, sa beauté, sa taille, sa personne ne touchait point, faute vénus qui donnât le sel à ces choses; Myrtis, au contraire, excellait en ce point-là ... il n'y avait si petit endroit sur elle qui n'eût sa vénus, et plutôt deux qu'une, outre celle qui animait tout le corps en général.* La Font., Psyché II, 163 (Litt.). Cf. *vénusté* à la p. 61.

Remarque: Par extension, en architecture par exemple, *vénus* peut désigner aussi l'élégance sans aucune nuance sexuelle: *L'architecture s'était servi de l'ordre ionique à cause de son élégance; de tout cela, il résultait une vénus que je ne saurais vous dépeindre.* La Font., Psyché II, 166 (Litt.).

Remarque 2: *Vénus*, étant originairement le nom de la déesse de la beauté, s'emploie pour désigner une femme d'une extrême beauté: *Le jeune homme se campe en une église où venait tous les jours la fleur et l'élite de Rome, des Grâces, des Vénus, avec un grand concours d'Amours, c'est-à-dire, en chrétien, beaucoup d'anges femelles* La Font., Candaule (Litt.).

La locution mentionnée *avoir du chien* est d'origine argotique. Elle se dit d'une belle (jolie) femme ayant des manières séduisantes, provocantes.

Pour résumer cette partie de notre étude, il faut constater que — malgré la variété de leur origine et malgré quelques différences de sens et de valeur affective, mentionnées ci-dessus — dans certains contextes, *beauté*, *vénusté*, *charme* et *agrément* sont interchangeable. On peut affirmer la même chose à propos de *charmes*, *attraits*, *appas* et *avantages*. Enfin, en ce qui concerne *vénus*, *sex-appeal* et (*avoir du*) *chien*, ils expriment tous les trois exactement la même idée, mais ils appartiennent aux différentes couches de la langue et aux différents milieux sociaux: *vénus* est littéraire et poétique, *sex-appeal* s'emploie dans la langue de la conversation, *avoir du chien* est vulgaire. Dans ces trois mots, l'idée de l'influence sexuelle est plus forte que celle de la beauté qui perd ainsi sa position dominante sans, tout de même, reculer à l'arrière-plan, car c'est, en fin de compte, la beauté qui déclenche l'émotion érotique.

En somme, on peut constater une affinité sémantique plus ou moins prononcée de tous les mots cités désignant surtout la beauté des femmes bien que, originairement, il n'y ait eu aucune connexité entre eux: ils

appartenaient (dans certains contextes où ils figurent dans leurs sens primitifs, ils appartiennent jusqu'à nos jours) à des champs conceptuels tout à fait différents: ceux de la divinité (*vénus, vénusté*), de la magie et de la sorcellerie (*charme*), de l'attrait et de la séduction (*attrait, appas, avantages, sex-appeal*), de l'agréable (*agrément*) et de l'amour (*grâce*).

CHARMANT, ENGAGEANT, ATTRAYANT,
ATTIRANT, SÉDUISANT, RAVISSANT, CAPTIVANT
ET LES MOTS APPARENTÉS

I

D'autres mots encore provenant des mêmes domaines figurent, de nos jours, dans le champ conceptuel de la beauté, du moins par l'une de leurs acceptions. Ce sont les participes présents adjectivés: *charmant* (du domaine de la magie); *engageant, attrayant, attirant, séduisant* (des champs conceptuels de la séduction et de l'attrait); *ravissant* et *captivant* (de celui du rapt).

Examinons d'abord l'adjectif *charmant*, ancien participe présent du verbe *charmer* (cf. p. 81—84), dérivé du substantif *charme* (cf. p. 68—70). Originellement la dominante sémantique du *charmant* était, bien entendu, l'idée d'ensorcellement, mais de nos jours c'est, généralement, l'idée de beauté qui figure au premier plan. *Charmant* appartient donc incontestablement au domaine de la beauté, néanmoins, quant au degré de cette qualité, il en exprime un degré moins élevé que *charme*. Il peut qualifier non seulement les personnes et les choses qui plaisent extrêmement par leur beauté, mais encore, et surtout, celles qui ne sont qu'aimables, agréables ou attrayantes par une douceur délicieuse.

Charmant peut qualifier:

1° les personnes; le plus souvent, on le dit des femmes: *Lucile est toute charmante*. Poinsonet, Cercle, sc. 13 (Br. VI, II, I, 1084). *La charmante Aricie a-t-elle su vous plaire?* Rac., Phéd. I, 1 (D. G.).

Comment me trouves-tu? — Charmante.

Votre beauté ravit, enlève, enchante. Regnard (Laf. 318).

Charmant se dit aussi d'un enfant: *Un enfant charmant* Chateaub. (Lar.).

Même un homme peut être charmant: *Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi.* Rac., Phéd. II, 5 (Rob.).

Le prince charmant est un nom donné dans plusieurs contes de fées

à un jeune prince excessivement beau qui surgit à point pour délivrer les princesses innocentes et persécutées.

2° les paysages: *Le paysage de Genève est charmant.* Rouss. (Laf. 318).

3° les choses: *Une maison charmante. Vous aviez raison de me dire que votre petite maison était fort jolie; mais c'est qu'elle est charmante! meublée d'un goût! d'une volupté! cela est divin! Ce cabinet-ci est charmant!* Créb. III, 176, Sopha XI (Br. VI, II, I, 1079).

4° les œuvres littéraires: *Une comédie charmante. Le style charmant.*

5° un laps de temps: *Une soirée charmante. Un séjour charmant. La jeunesse est charmante. Tous ses jours paraissent charmants.* Rac., Esth. II, 9.

Substantivé, *le charmant* désigne ce qui plaît ou ce qui est beau dans une chose: *Le charmant de cette histoire c'est que . . .*

La charmante s'emploie parfois ironiquement et se prend en mauvaise part: *Ces deux charmantes vous dispensent de cérémonies.* Restif, Tableaux du 18^e s., Souper fin (Br. VI, II, I, 1302).

Auprès de *charmant* — impliquant actuellement l'idée de beauté, mais ayant primitivement l'idée de sorcellerie pour dominante — on peut classer quelques autres participes présents adjectivés, synonymes ou presque dans le français actuel, mais provenant d'autres champs conceptuels — ceux de l'attrait, de la séduction et du rapt.

Parmi les mots, appartenant originellement au domaine de l'attrait et de la séduction et ayant gagné un élément notionnel de beauté plus ou moins prononcé, il faut citer *attirant*, *attrayant* (cf. *attrait*, p. 70—71), *engageant* et *séduisant*. Ils se disent de ce qui, par son charme, par sa beauté ou par son amabilité, fait doucement venir à soi.

Attirant est peu usité. Il se dit surtout de l'air et des manières qui plaisent: *Figure attirante.* St. Simon (Bén.). *Par ces mots attirants sent redoubler son zèle.* Boil., Lut. IV, V, 214. *Une marchande adroite et attirante.*

Attrayant a un sens très proche, mais un peu supérieur. Il se dit de ce qui attire non seulement par le charme, mais encore par la douceur ou par le plaisir que donne son agrément: *Des manières attrayantes, un roman attrayant, un air attrayant.*

Engageant est aussi supérieur à *attirant*, car ce qui est engageant, donne non seulement envie d'entrer en relation, mais retient après avoir attiré. *Attirant* peut, au contraire, dénoter l'impression du moment. *Engageant* se dit surtout de l'air et des manières d'une personne qui donnent envie d'être en sa compagnie: *Air noble et engageant* Volt. (Bén.). *Un air tout engageant, je ne sais quoi de tendre . . .* Mol., Ec. d. fem. I, 4 (Rob.). *Elle attirait les gens par des airs engageants.* Bérang., Mme Grég. *La cour*

ne vit jamais rien de plus engageant qu'elle; tout cédait au charme secret de ses entretiens. Boss., Anne de Gonz. (Litt. et Bén.). *Je vous trouve la plus engageante personne du monde.* Mol., Crit. de l'Ec. d. fem., sc. 3. *Aminte est engageante et prévient par ses charmes.* La Font. VII, 520. *Monsieur Braillard autem a la mine engageante.* Montfleury, Trigaudin IV, 7. *Je trouve sa taille dégagée et engageante.* Regnard, Coquette II, 7. *Son sourire est engageant.*

Tous les participes adjectivés dont nous avons parlé ci-dessus qualifient des personnes et des choses qui plaisent et, par là, attirent et retiennent.

Séduisant, plus expressif, enchérit sur tous. Originellement, il qualifie une personne ou une chose qui séduit ou bien qui est propre à séduire: *Une femme séduisante. Un discours séduisant. Quel espoir séduisant dans mon cœur s'éveille?* Volt., Œdipe I, 1 (Litt.).

Il se dit aussi de ce (celui ...) qui est propre à plaire ou qui plaît: *Les arts séduisants.* Volt., Tancr. I, 1. *C'est la plus séduisante des femmes, mais c'est une Italienne.* Staël, Corinne IV, 1 (Litt.). *Anette est (une jeune fille) très séduisante. Un ton séduisant. Un air séduisant.* Ce qui est séduisant, nous attire d'une façon irrésistible, en plaisant naturellement, sans art. Une femme peut être séduisante sans le savoir et même contre son gré: *Henriette est une femme séduisante et je l'aime infiniment.* Lafaye (*Dictionnaire des synonymes*, p. 233) dit à ce propos: „Les attraits d'une femme ne sont séducteurs qu'autant qu'elle est appliquée à les rendre tels; ils sont séduisants sans qu'elle le veuille, quelquefois même sans qu'elle le sache.“ Dans ce cas, l'idée de la séduction est affaiblie jusqu'à être complètement effacée comme, par exemple, dans la phrase suivante: *Les défauts séduisants de son style ...* D'Alembert (Bén.).

C'est également l'ancien participe présent *ravissant* qui, en tant qu'adjectif, a pénétré dans le champ conceptuel de la beauté. Il figure en même temps dans celui du rapt, ayant gardé, dans certains contextes, son sens propre „qui enlève par force“. Ce n'est que par erreur que A. de Boisregard nous assure dans sa *Suite des Réflexions sur l'usage présent de la langue française* (éd. 1689, p. 417—418) qu'il „ne se dit qu'au figuré et en bonne part“. Toutefois on ne peut nier qu'il ne s'emploie que rarement au sens propre et que, généralement, il est pris au figuré soit au sens de „qui charme et même exalte les sens ou l'esprit“, soit „qui transporte d'admiration ou de joie“.

Comme on peut être ravi et transporté d'admiration par la beauté, *ravissant* devient plus ou moins synonyme de *beau* et en représente un degré supérieur qui enchérit aussi de beaucoup sur tous les autres termes

de ce groupe. Il implique l'idée d'une beauté extraordinaire (ou d'un plaisir extrême qui peut confiner à l'extase): *C'était une musique ravissante, un concert ravissant. Son discours fut ravissant. Ma cousine est une femme ravissante. Quand l'on dit qu'une fille est ravissante, c'est-à-dire qu'elle a des charmes, des appas, des attraits ...* Sorel, Berger extr. I, 385 (Br. III, 67). *Tu possèdes plus de beautés que n'en renferment tous les palais d'Orient; quel plaisir pour toi de trouver à ton retour tout ce que la Perse a de plus ravissant.* Montesq., Lett. pers. 79. *Sa physionomie était ravissante.* Montesq., Ars. et Ism. (Litt.) *Morges, jolie ville ... dans une situation ravissante.* Genlis, Veill. Chât. I, 240 (D. G.).

Dans le langage familier, en parlant d'une femme, *ravissante* veut dire pleine d'agrèments et très aimable. Même dans la langue littéraire, l'idée de l'amabilité ou celle des qualités d'esprit peut entrer au premier plan du mot *ravissant* et prévaloir de sorte que *ravissant* peut être mis en opposition même à *beau*: *Elle n'était point belle comme Vénus, mais elle était ravissante comme elle.* Montesq., Temple de Gnide 4 (D. G.).

Captivant est le dernier participe présent adjectivé qui peut être mentionné ici. L'élément notionnel de beauté qu'il comporte est assez faible et parfois nul. Néanmoins il est possible de l'identifier dans certains cas: *La terre est tellement captivante qu'elle fait presque oublier la mer.* Maupass., La vie errante III, 59 (Rob.).

Ce qui nous autorise à ranger *captivant* ici, c'est son affinité sémantique incontestable avec *ravissant* et avec *séduisant* duquel il se rapproche par le fait qu'il est relatif aux sentiments d'amour. Quelquefois il est interchangeable avec l'un ou avec l'autre: *Un charme captivant* (= séduisant). *Un passage* (de Bossuet) ... *lumineux et captivant* (= ravissant) *par la seule vertu du terme juste.* Faguet, Et. litt. 422 (Rob.). *Captivant* suppose moins d'exaltation, mais plus de durée que *ravissant*.

Ravissant occupe le plus haut degré dans la série des participes adjectivés cités ci-dessus. *Charmant, engageant, attrayant* et *attirant* supposent, généralement, un plaisir doux; *séduisant, captivant* et *ensorcellant* un sentiment plus vif; *fascinant* et *ravissant* une émotion irrésistible.

La plupart des participes adjectivés qu'on vient d'étudier peuvent servir d'épithète à *beauté* pour renforcer l'idée de beauté, la mettre en relief ou en désigner un degré supérieur: *Sa femme est d'une beauté engageante. Quelle beauté attrayante! C'est une beauté captivante. Voilà une beauté ravissante!* Le voisinage avec *beauté* dans de semblables phrases aurait pu contribuer au passage de ces mots dans le champ conceptuel de la beauté.

L'adverbe *ravissamment*, extrêmement rare d'ailleurs, peut être employé de manière analogue: *Mlle X. . . était ravissamment belle*. Figaro 18 févr. 1875 (Litt.).

II

Quelques autres mots provenant des mêmes domaines (magie, attrait, séduction, rapt; action de plaire) qui ne sont pas entrés dans le champ conceptuel de la beauté méritent tout de même être mentionnés ici parce qu'ils ont du moins approché ce champ sous l'influence d'autres mots étymologiquement apparentés qui y ont pénétré et dont nous venons de parler.

Charmer (dérivé de *charme*), *enchanter*, *ravir* et *séduire* sont de sens très proches. Leur dominante sémantique commune est l'idée de plaire extrêmement, mais leurs éléments sémantiques secondaires (notionnels et affectifs) sont différents.

Charmer dénote un plaisir doux, une émotion délicieuse (*Un beau paysage nous charme.*). *Enchanter* implique l'idée de l'admiration (*Un beau poème m'enchanté toujours*). *Ravir* enchérit sur ces deux verbes, car il comporte l'idée d'un plaisir sublime qui transporte et peut conduire jusqu'à l'extase (*La IX^e symphonie de Beethoven m'a ravi.*). Dans *séduire* l'idée d'attrait est très prononcée (*Ton projet me séduit.*). Mais revenons aux détails.

Enchanter dont le sens primitif est „charmer par des opérations magiques“ a presque atteint les frontières du champ conceptuel de la beauté. Etant employé par exagération, au lieu de „remplir d'une grande admiration“ ou bien même „causer beaucoup de plaisir, d'agrément“, il a adopté ces sens. Or c'est souvent la beauté (physique, morale, musicale, littéraire, etc.) qui nous remplit d'admiration en nous faisant plaisir en même temps; c'est la beauté qui nous enchante: *Tout le monde est enchanté de ses manières* (Ac.). *Cette musique m'enchanté.*

. . . J'ai cru trouver quelque sincérité

Dans les traîtres appas dont je fus enchanté.

Mol., Mis. IV, 3, 1319

Non que par les yeux seuls lâchement enchantée

J'aime en lui sa beauté, sa grâce tant vantée.

Rac., Phéd. II, 1, 437.

Enchanter peut avoir le sens de „rendre agréable, charmant, beau“: *Son beau chant enchantait nos soirées pendant notre séjour à la campagne.*

Il a perdu sa femme qui enchantait sa vie. L'amour enchante ces lieux par un charme invincible. Volt., Henr. IX. (Litt.).

S'enchanter, bien entendu, ne peut être pris qu'au sens figuré et, généralement, très affaibli „se plaire vivement l'un à l'autre“ (*Dès la première entrevue, ils se sont enchantés tous les deux.*) ou bien „se parer d'un charme poétique“ (*... toutes ces petites choses, rattachés à quelques souvenirs, s'enchanteront des mystères de mon bonheur ou de la tristesse de mes regrets.* Chateaub., Mém. d'o.-t. V, 394 (Rob.).

Remarque: Le substantif dérivé *enchantement* n'implique que rarement un élément notionnel de la beauté (*les enchantements de la poésie*). Or on ne peut le situer qu'à la frontière du champ conceptuel de la beauté.

Hors de ce champ, bien qu'à sa proximité, se trouve un autre dérivé du même verbe — le substantif *enchanteur*. Au figuré, il désigne celui qui sait faire admirer la beauté de son œuvre (*Cet artiste est enchanteur.*) ou bien celui dont le beau langage et les manières charmantes peuvent tromper (*Défiez-vous de lui, c'est un enchanteur, un grand enchanteur.* Ac.). — Cf. l'adjectif *enchanteur* et le participe passé adjectivé *enchanté* aux pages 106–107.

Charmer, dont le sens primitif est le même que celui *d'enchanter* et dont le développement sémantique est parallèle, est aussi, comme celui-là, situé aux bornes du champ conceptuel de la beauté sans y appartenir. Les acceptions qui le ramènent le plus près de ce champ sont: „être d'un grand agrément“, „donner de l'agrément“, „plaire extrêmement“ (en éveillant une émotion délicate), „ravir d'admiration“ (souvent avec l'idée d'un agrément fascinateur): *Les oiseaux charment le bocage. Plût aux dieux que sa bonté touchât la beauté qui me charme.* Corn., Cinna III, 2. *Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce Qui me charme toujours et jamais ne me lasse.* Rac., Esth. II, 7 (Litt.).

Remarque: On pourrait constater la même chose des dérivés *charmeur*, *charmeuse* et *charmeresse* qui ont aussi le sens figuré de „celui (celle) qui plaît (extrêmement)“: *Impossible de résister à ce charmeur, à cette charmeuse. Une grâce charmeresse.*

Le troisième verbe dont on se sert pour exprimer la même acception, mais au degré supérieur, est *ravir* qui, en outre, a gardé (de même que *charmer* et *enchanter*) son sens propre de „enlever par force“. Beaucoup plus souvent, il est employé au figuré avec l'acception de „faire éprouver un transport d'admiration, d'enthousiasme, de plaisir ou de joie“: *Sa beauté ravit tous les cœurs. Les symphonies de Beethoven ravissent tous les amateurs de musique. Je vous adore et vous m'aimez, Mon cœur est ravi, mes sens sont charmés.* Mol. (Laf. 434). *Cette face autrefois si majestueuse (de Jésus) qui ravissait en admiration le ciel et la terre...*

Boss., 1^{er} sermon, Passion 2. *La jeunesse d'Iole sur le visage de laquelle les grâces étaient peintes, ravit son cœur.* Fén., Tél. XV.

Remarque: L'expression à ravir a pénétré dans le domaine de la beauté par les sens figurés „admirablement bien“, „d'une belle manière“ et même „beau“: *Sans doute, mon portrait, envers mon Isabelle, aura fait son effet. J'y suis peint à ravir.* Scar., Jodel. I, 1. *Vous êtes à ravir et votre figure est à peindre.* Mol., L'av. II, 6. *Mlle Clairon qui déclame des vers à ravir.* Volt., Dict. phil., Torture (Litt.).

Séduire s'approche très rarement du champ conceptuel de la beauté. L'idée de séduction reste toujours dominante, tandis que l'idée de beauté, quand elle y apparaît, reste excessivement faible: *Il fut séduit par sa beauté angélique. C'est quelque air d'équité qui séduit et qui plaît.* Boil., Sat. IX (D. G.). *Elle nous a séduit par le charme de ses manières* (Lar.). *Une telle vertu séduirait plus nos cœurs que l'or de ces lieux n'éblouit les vainqueurs.* Volt., Alz. IV, 2. *Et le sexe imprudent que tant d'éclat séduit.* Volt., Tancred. II, 2. *Son ton séduit* (Litt.).

Remarque: L'idée de beauté se fait sentir, quelquefois, un peu plus dans le dérivé *séducteur*, employé adjectivement: *Il n'a pas su résister à ses appas séducteurs.*

Nous avons vu que *charmer* est plus ou moins synonyme d'*enchanter* et que *ravir* et même *séduire* pourraient y être ajoutés. Parmi les éléments qui composent leurs contenus sémantiques, nous en trouvons de communs: „causer un grand plaisir“, „remplir d'admiration“, „plaire extrêmement“.

Charmer exprime un plaisir délicieux, doux et qui touche, un agrément, d'ordinaire plus ou moins durable, mêlé d'affection et causé surtout par ce qui est joli, mignon.

Enchanter marque le résultat d'un plaisir généralement plus vif (aussi le met-on en gradation: *J'étais charmé de la figure d'Alcime, enchanté de son langage.* Marmontel — Laf. 434), mais parfois de courte durée et accompagné quelquefois de surprise (*Il fut surpris ou plutôt enchanté de ma vue.* Le Sage — Laf. 434).

Ravir est nettement un terme superlatif, relatif à un plaisir exquis et si intense qu'il nous enivre et transporte. Aussi le met-on en gradation: *il vivait entouré d'amis toujours charmés de le voir et toujours ravis de l'entendre.* Montesq. (Laf. 434).

Séduire se distingue des trois verbes précédents par l'idée de séduction qui en reste presque toujours la dominante. L'élément notionnel de beauté est pratiquement nul dans le contenu sémantique de ce verbe ce qu'on ne saurait dire de son participe présent adjectivé (cf. ci-dessus p. 79).

Charmer et *enchanter* n'appartiennent le plus souvent, qu'à la sphère sensuelle tandis que *ravir* et *séduire* s'emploient surtout dans la sphère spirituelle.

Les sens actuels figurés de ces quatre verbes présentent un affaiblissement sémantique considérable, dû à leur emploi hyperbolique. On continue de les employer par exagération même dans leurs sens nouveaux: *Je suis enchanté (charmé) de faire votre connaissance. Je suis ravi de vous voir. Vos ciseaux, coupent-ils bien? A ravir. Votre projet me séduit.*

Ce deuxième affaiblissement, causé par l'emploi affectif, est de date assez ancienne; citons deux exemples du XVII^e siècle: *Le vain esclat d'une large dentelle, riche à merveille et dressée à ravir. Saint-Amant I, 429. (Il) parle à ravir. Quinault, Les rivaux II, 7 (Br. III, 119).*

III

A propos des participes passés de ces verbes, on peut constater que seul *enchanté* est utilisé comme adjectif et au sens figuré (cf. p. 106).

C'est justement le contraire en ce qui concerne les participes présents: *enchantant* n'est pas adjectivé tandis que *charmant*, *ravissant* et *séduisant* sont couramment employés et impliquent un élément notionnel de beauté plus fort que les verbes dont ils sont issus. Il y a d'ailleurs, comme nous l'avons vu ci-dessus, des participes présents adjectivés comportant une notion de beauté qui n'existe pas du tout dans les verbes de base (*attirant, attrayant, engageant, ensorcellant, fascinant, captivant*).

Ravissement, ainsi qu'*enchantement* (*charmement* et *séduisement* ne s'emploient pas), ne peuvent guère être situés dans le champ conceptuel de la beauté bien qu'ils n'en soient pas trop éloignés.

Charmer, enchanter, séduire et *ravir* sont, de nos jours, des termes affectifs pour *plaire*.

Plaire exprime de la façon la plus simple le fait d'être agréable à la vue, à l'ouïe, à l'esprit ou à l'âme: *On a pour toute règle que ce qui plaît est beau et on ne songe pas que ce qui plaît aujourd'hui, ne plaira plus demain. Condil., Art. d'écr. IV, 5 (Litt.).*

Plaire se dit aussi du charme qui captive un amant, une amante: *Votre fille me plut, je prétendis lui plaire. Rac., Iphig. IV, 6 (Litt.).*

Plaire peut enfin être synonyme de „avoir du charme“: *Il faut de l'adresse pour aimer; l'on épuise tous les jours les manières de plaire; cependant il faut plaire et on plaît. Pasc., Pass. de l'amour. Elle vit le monde, elle en fut vue: bientôt elle sentit qu'elle plaisait. Boss., Anne de Gonz. Cette envie de plaire qui est à l'esprit ce que la parure est à la beauté ... Volt., Zadig 8 (Litt.).*

En ce qui concerne *agréer*, voir ci-dessus p. 67.

I

Le degré et le nombre des connexités sémantiques qui existent entre les différentes expressions de la beauté nous permettent de les classer et de les situer dans le champ conceptuel. Donc à côté de *beauté* qui en occupe (avec quelques autres mots) le centre, nous avons pu placer *vénusté* et *grâce*; au voisinage de celui-ci, *charme*, *attraits*, *appas* et ainsi de suite. De cette manière nous sommes venus jusqu'aux mots qui se trouvent aux confins du champ et même hors de lui.

En partant de *beau* et *joli*, situés au centre du champ, nous sommes venus à *embellir* et *enjoliver* exprimant l'idée de „rendre (plus) beau (joli)“ et quelques autres idées voisines. Les deux verbes cités forment le noyau d'un groupe assez nombreux de verbes exprimant l'idée de beauté en tant que but de l'action. Tandis que ces deux verbes l'expriment sans aucuns éléments notionnels accessoires, il y en a d'autres qui indiquent en outre que l'embellissement se fait à l'aide d'un ornement, (*pomponner*, *ourler*); que, par suite de l'embellissement, la personne en question devient ressemblant à un personnage renommé par sa beauté (*adoniser*), etc.

Après avoir donné cette courte esquisse destinée à orienter les lecteurs, nous revenons à une étude détaillée de cette partie du champ conceptuel de la beauté.

II

L'idée de „rendre (plus) beau“ s'exprime le mieux par les verbes *embellir* et *enjoliver* si l'on ne veut exprimer aucune notion complémentaire. Nous l'avons montré plus haut (voir p. 55—58).

Presque dans le même sens — „représenter en beau (plus beau qu'on n'est)“ — on emploie *flatter*. C'est un terme d'art (de peinture). On parle d'un portrait flatté, si la personne est peinte en beau. On dit d'un peintre qu'il a flatté un portrait (une personne) quand il a idéalisé la personne en question: *Le portrait de Duroc vous flatte; ce peintre flatte d'ailleurs tous ses modèles. Il est prodigieusement flatté dans toutes les peintures que l'on fait de lui, qu'il paraît difforme près de ses portraits.* La Bruy, VIII, 32. *Le portrait de Tarquin n'a point été flatté.* Montesq., Grandeur

et déc. I (Rob.). *Vous avez un portrait de moi qui me flatte beaucoup.* Sév. 133 (Litt.).

Par extension, on dit aussi: *Cette toilette (coiffure, ajustement . . .) vous flatte.* *Flatter* au sens d'„embellir (idéaler)“ a pu pénétrer dans la langue de la conversation grâce aux phrases telles que *Si votre pinceau flatte autant que votre langue . . .* Mol., Sic. 11 (Rob.).

Il faut mentionner ici encore un verbe qui s'emploie dans une acception très voisine à celle d'„embellir“ — c'est *colorer*: *Colorer son style.* (Lar. 2). *L'imagination des Arabes grossit et colore tout.* Lamart. *La force morale et religieuse combat les passions et colore la vie.* G. Sand. *Le poète a un souffle qui enfle les mots, les rend légers et les colore.* J. Joubert. *La vivacité de l'imagination colore l'expression.* (Lar. Gr.).

L'idée de beauté peut être identifiée aussi dans le participe passé adjectivé de ce verbe: *Le style coloré.* (Lar. 2). *C'est au milieu des arts et sous un beau ciel que s'est formé le langage mélodieux et coloré.* Mme de Staël (Lar. Gr.).

Colorer, de même qu'*embellir*, peut être employé en mauvaise part et cela avec le sens de „donner une belle apparence à une chose mauvaise“: *Colorer un mensonge* (Lar. 2). *Je n'ai point d'éloquence pour colorer un fait ou détourner la foi.* Régnier. *Le monde n'a plus rien à nous dire pour colorer ses dérèglements. Colorer son ambition* (Lar. Gr.).

Le participe passé adjectivé s'emploie dans un sens analogue: *Voilà ce que sont les vertus du monde: des vices colorés qui en imposent par un vain simulacre de probité.* Boss. *Vous nous payez ici d'excuses colorées.* Mol. (Lar. Gr.).

III

Il y a une quantité de verbes qui expriment l'idée de „rendre (plus) beau“, mais, à la différence des verbes étudiés ci-dessus, impliquent en même temps encore un ou plusieurs autres éléments notionnels complémentaires occupant une place plus ou moins importante dans leur contenu sémantique. Si l'action d'embellir se réalise à l'aide de quelque chose qu'on ajoute, on peut choisir parmi les verbes *orner*, *adorner*, *parer*, *décorer*; *garnir*, *agrémenter*, *agencer*; (*s'*) *attifer*, *afistoler*; *parsemer*; *ourler*, (*se*) *pomponner*.

En voulant rendre quelque chose ou quelqu'un beau ou plus beau, on l'orne. Par voie de conséquence, *orner*, ses synonymes et tous les mots dérivés appartiennent, dans une plus ou moins large mesure, au champ conceptuel de la beauté.

Orner c'est embellir en ajoutant quelque chose: *J'ai orné mon salon de trois tableaux. De beaux meubles, des tapis magnifiques, des tableaux et des statues ornent son appartement. Un vide-poches de bronze doré ornait la chambre.* Mauriac (Bén.). *Il a ordonné d'orner la façade de son château de sculptures. Elle a orné sa robe d'un ruban, son chapeau de fleurs. Je lui bâtis un temple et pris soin de l'orner.* Rac., Phéd. I, 3. *Le temple orné partout de festons magnifiques* Rac., Ath. I, 1. *Le linge orné de fleurs* La Font., Phil. et Baucis (D. G.).

Orner s'emploie aussi en parlant de la langue: *Un langage orné. Un style orné. Les figures de rhétorique et les comparaisons servent à orner le discours.* (Litt.). *Orner ses écrits avec mesure est un difficile problème* (Lar. XX). *Le poète s'égaie en mille inventions, orne, élève, embellit, agrandit toutes choses.* Boil. (Bén.).

Très souvent, *orner* est usité au figuré: *(Catherine de Médicis) assurait Coligni d'une amitié sincère, l'ornait de dignités ...* Volt. *Henr. II* (Litt.). *Un roi dont l'âme soit ornée de la sagesse et de la vertu ...* Fén., Tél. V (D. G.). *Il voulut orner vos jeunes ans.* La Font. III, 251, *Fabl. XII, 12* (Liv.). *Madame, cent vertus ornent votre beauté.* Mol. (Bén.).

S'orner a des acceptions analogues (*La prairie s'ornait de mille fleurs. Son esprit s'orne chaque jour davantage.* Lar. Gr.) de même que tous les dérivés d'*orner*:

Ornement est tout ce qui embellit: *La reine était ornée de ses plus superbes ornements. Henriette aimait une élégance sobre qui se passe d'ornements. Les édifices de ce temps-là sont chargés de magnifiques ornements. Des ornements pour les autels* Boss., Anne de Gonz. *Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent!* Rac., Phéd. I, 3 (D. G.). *Les obélisques forment le principal ornement de Rome.* Boss., Hist. III, 3. *(Une bergère) cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements.* Boil., Art. p. II (Litt.). *Un dessin d'ornement.*

Par *ornement*, on désigne aussi toutes les figures et les formes de style qui servent à embellir le discours: *Tous (les fabulistes) ont fui l'ornement.* La Font., Fab. VI, 1.

Ornement s'emploie aussi au figuré: *Un saint abbé dont la doctrine et la vie sont un ornement de notre siècle.* Boss., Anne de Gonz. *Cette rare beauté qui fait de ces cantons le plus digne ornement.* Corn., *Menteur V, 1* (Litt.). *Les hommes qui ont été l'ornement de leur siècle* Fén., Tél. 19 (D. G.). *La pudeur est le plus bel ornement des femmes* (Lar. XX).

Ornemental (admis par l'Académie en 1878) est synonyme soit de „qui sert à l'ornement“ (*plantes ornementales*), soit de „qui concerne les ornements“ (*style ornemental*).

Ornementer (dérivé à partir d'*ornement* ainsi que les substantifs

précédents) signifie „enrichir d'ornements“ ou „embellir par les ornements“.

Ornementation (qui n'a été admis par l'Académie qu'en 1878) désigne la disposition des ornements ou bien l'art ou la manière de les disposer.

Ornemaniste (admis en 1835) désigne celui qui fabrique des ornements pour la décoration intérieure. *Ornemaniste* s'emploie même adjectivement: *sculpteur ornemaniste*.

En comparant tous ces mots, on peut constater que l'idée de beauté est bien accusée dans le contenu sémantique des mots *orner* et *ornement*, moins dans *ornemental*; qu'elle est faible dans *ornementer* et *ornementation* et nulle ou presque dans *ornemaniste*.

Parer signifie:

1° „embellir d'ornements“ ou „rendre gracieux, élégant en ajoutant des ornements“; dans ces acceptions, il se dit aussi bien des personnes que des choses: *Elle a paré son enfant avec beaucoup de soin. Elles ont paré la mariée très longtemps. Toute la nature s'épuise pour la parer* (une femme vaine). Boss., La Vallière (Litt.). *Pompeusement parée* Rac. (Bén.). *De belles fleurs paraient le corsage d'Anne. Parer une robe, une chambre, un appartement, une église, etc. Le printemps pare la terre de verdure et de fleurs. Toute la pièce était parée de branches de sapin. Je vois d'ici ... votre clocher que vous avez paré d'une ballustrade qui doit faire un très bel effet.* Sév., 24 juill. 1680. *Que de l'or le plus pur son autel soit paré.* Rac., Esth. III, 9 (Litt.).

On l'emploie en parlant de la langue: *Il pare son style de différentes figures. Il pare son discours de fines citations. On ne m'a point appris de parer mes discours.* Ducis, Othello I, 7 (Litt.).

On s'en sert même au figuré: *Il pare son avenir de mille beautés. Plus d'autres ont paré le vice, plus je dois parer la vertu.* La Motte, Odes I, 418 (Litt.).

Enfin il peut être usité:

a) par euphémisme: *Vous parez votre excuse du mieux que vous pouvez afin de la rendre agréable.* Mol., Exc. sc. 1.

b) par raillerie: *Il m'a paré du titre de docteur.*

2° „apprêter de manière à donner une plus belle apparence“; dans cette acception, on l'emploie uniquement en parlant de choses: *Parer des étoffes en les lustrant* (Bén.). *Il les a fait parer, ses grandes allées, vraiment elles sont belles.* Sév. 18 sept. 1689 (Litt.).

Quelquefois *parer* comporte une nuance péjorative, impliquant une idée de tromperie: *Les fruitières parent leur marchandise en mettant les plus beaux fruits au-dessus du panier* (Litt.).

Se parer s'emploie dans des acceptions analogues:

1° „ornier sa personne“: *Il ne luy (à Jésabel) servit de rien de s'estre parée.* Boss., Hist. univ. 1681, p. 27 (Liv.). *ils se sont parés de leurs habits de fête.* P. Lebrun, Voyage de Grèce I, 4. *Pour souhaiter la bienvenue aux vainqueurs, elles se sont parées de leurs plus beaux vêtements. Elle passe des heures à se parer. Un jeune homme qui aime à se parer comme une femme, est indigne de la sagesse et de la gloire.* Fén., Tél. I (Litt.).

2° „être (devenir) paré“: *Au printemps, la terre se pare de verdure et de fleurs. En automne, les arbres sont parés de mille couleurs. Aux feux inanimés dont se parent les cieux, il rend de profanes hommages.* Rac., Esth. II, II, 9 (Litt.).

On l'emploie même au figuré: *Les noms les plus fameux dont se pare l'histoire . . .* Corn., Perthare II, 5. *Et sans plus te parer d'une vertu forcée . . .* Corn., Héracl. III, 3. *Sachez que j'ai le cœur trop bon pour me parer de quelque chose qui ne soit pas à moi.* Mol., Av. V, 5. *Sans me parer d'une innocence vaine . . .* Rac., Mithr. III, 2. *Du zèle de ma loi que sert de vous parer?* Rac., Athal. I, 1. *Sans se parer à tous propos des lumières de son esprit . . .* Hamilt., Gramm. 7 (Litt.).

Remarque: Dans la langue poétique, il y a encore un synonyme de *parer* et *ornier*. C'est *peindre*: *Et déjà devant lui les campagnes se peignent Du safran que le jour apporta de la mer.* Mahl. I, 4 (Litt.). . . *cet éclat emprunté Dont elle eut le soin de peindre et d'ornier son visage.* Rac., Ath. II, 5 (D. G.). — Cf. l'expression à *peindre* à la p. 177.

Parure désigne l'action ou la manière de parer ou bien un ornement qui sert à parer: *Une trop grande négligence comme une excessive parure dans les vieillards font mieux voir leur caducité.* La Bruy. II (D. G.). *Elle n'a pas besoin de parure. Les fleurs sont la parure d'un jardin (Ac.). Les jardins publics sont la plus grande parure de ma ville natale. Je voudrais vendre cette parure de diamants. Sa nudité était toute sa parure; elle était belle comme une déesse. Dans le mois de mai, la campagne apparaît dans sa parure de fête. Ma jeunesse, ma bonne façon, peut-être aussi ma parure, l'attendrissent pour moi.* Mariv., Marianne 3^e part. *Si les femmes veulent seulement être belles à leurs propres yeux et se plaire à elles-mêmes, elles peuvent sans doute . . . dans le choix des ajustements et de la parure suivre leurs goûts et leurs caprices.* La Bruy. III. (Litt.). *Galant qui emploie la parure et la magnificence . . .* La Bruy. III (Bén.).

On s'en sert même au figuré: *C'est toujours Mlle de Grignan, ce nom est une parure.* Sév., 27 déc. 1688 (Litt.). *Ses maux étaient sa gloire, et ses fers, sa parure.* Delille (Lar. XX). *Une grande parure pour le favori disgracié, c'est la retraite.* La Bruy. XII, Var. I^{re} éd. (D. G.)

Parure peut impliquer une idée de frivolité ou de vanité désignant ce qu'on ajoute d'apparat et de superflu: *Une vaine parure inutile à sa*

peine . . . Corn., Médée III, 2. *Toutes les diverses parures qu'une vaine curiosité a inventées* . . . Boss., La Vall. Taré de cette nuance péjorative, *parure* sort du champ conceptuel de la beauté ainsi que d'autres expressions dans de pareilles circonstances.

Parement est assez rarement usité. Le sens propre en est „action de parer“. Par métonymie, on s'en servait pour désigner le résultat de cette action et, de nos jours, on l'emploie pour désigner ce qui pare: *La grande aigrette a un magnifique parement de plumes soyeuses*. Buff. (Laf. 179). Généralement, il enchérit sur *parure* désignant une parure riche et distinguée, faite, le plus souvent, en étoffe: *parement de velours*. En parlant d'un autel, il désigne l'ornement enrichi de broderie et de franges dont on pare le devant de celui-ci: *On voyait, dans la messe luthérienne, et les parements et les habits sacerdotaux*. Boss. (Laf. 179). *Parement* signifie aussi une riche étoffe unie ou ornée que les hommes portaient à l'extrémité de leurs manches.

Remarque: C'est ici qu'il faut mentionner *atours* et *ajustement* qui touchent au champ conceptuel de la beauté sans toutefois y appartenir. *Atours* s'emploie surtout en parlant de la parure des femmes d'un ton un peu moqueur: *Elle a mis ses plus beaux atours*.

Ajustement dit moins que *parure* en ce qui concerne l'action de se parer. Il désigne un accord élégant entre les différentes parties de l'habillement, peu importe si celui-ci est orné ou simple: *Un ajustement de bon goût est plus avantageux à la beauté qu'une riche parure*. Ba 422.

Parementer, dérivé à partir de *parement*, signifie „garnir d'un parement“: *Vers l'Abbaye, les fondations ont été mises à nu; elles sont parementées en silex noir*. Journ. offic. 9 déc. 1876, p. 9164, 1^{re} col. (Litt.).

Décorer a une acception très similaire à celle des verbes *ornier* et *parer*. Son sens propre est „ajouter des accessoires destinés à embellir“. On s'en sert surtout en parlant d'ornements d'architecture, de peinture et de sculpture: *On a décoré le théâtre de fresques, de peintures et de sculptures. Les colonettes étaient décorées de beaux reliefs. On m'a introduit dans le salon décoré avec élégance (goût, faste). Il (le cygne) décore tous les lieux qu'il fréquente*. Buff., Cygne. *En décorant les temples, on se croit dispensé d'ornier son âme*. Mass., Vérit. culte (D. G.). *Les Athéniens décorèrent avec magnificence les tombeaux de ceux qui étaient morts dans la guerre contre les Perses*. Rollin (Laf.).

Décorer s'emploie aussi au figuré: *Décoré de vertus*. Flaub., Balz. (Bén.). *La grâce décorait son front et ses discours*. A. Chénier, La jeune capt. *Les génies qui ont décoré le siècle de Louis XIV* (Litt.). — Dans ce cas, il comporte souvent une nuance péjorative et il arrive à signifier „donner un faux nom flatteur“ ou „couvrir d'une apparence trompeuse

et séduisante“: *Ils décorent du nom de sagesse leur insensibilité* (Ac.). *La timidité décorée du nom de prudence* (Litt.). *Décorer l'entêtement du nom de fermeté* (D. G.). *Il se décora d'un titre qu'il n'avait pas mérité. Ils décorent du nom de château une misérable bicoque* (Ac.). . . . *ces gentil-hommières . . . que les villageois décorent du nom de château.* Gautier, Capit. Fracasse I, 1 (Rob.). Il est évident que, dans ce sens, *décorer* n'appartient plus au domaine de la beauté.

Le substantif dérivé *décoration* désigne primitivement l'action de décorer: *il fut chargé de la décoration de la ville.* (*Décorement*, employé autrefois dans le même sens, est vieilli [Ac.]).

A partir de cette acception, on en vient à désigner, d'une part, l'art de décorer (*Charles entend bien la décoration.*), et de l'autre part, par métonymie, le résultat de cette action (*La décoration du palais fut magnifique.*), l'ensemble de ce qui décore (*Il y avait de superbes décorations sculpturales en pierre et en stuc. On changeait [chez le roi Crésus] la décoration des jardins comme on change la décoration d'une scène.* Fén. XIX, 32 [Litt.]) et la représentation du lieu où se passe l'action dans un théâtre (*La décoration a été féerique.*)

„Décoration suppose une harmonie d'ornements d'architecture, de peinture, de sculpture ou même de tapisseries, de mobilier, qui font un effet esthétique, et se dit surtout en parlant d'un appartement ou d'un édifice.“ (Bén., art. *Ornement*, p. 650).

Décoration s'emploie aussi au figuré: . . . *devenue . . . la principale décoration d'une cour, dont un si grand roi fait le soutien, elle est la consolatrice de toute la France.* Boss., Marie-Thérèse (Litt.).

Décor est un terme d'art qu'on avait emprunté, au XVI^e siècle (Marot), au latin (*decorum*) sous la forme de *décore*: *Quelle beauté, quel décore, quelle grâce dans le tableau de Rébecca.* Félib., Entret. sur la peint. II, 381. *Il a parfaitement observé ce qu'il appelle décore ou bienséance.* Id., Ib. (Br. VI, I, II, 707).

Tout d'abord le sens du mot était assez vague. La citation précédente prouve que *décore* était aussi synonyme de *bienséance*. De plus en plus, la force attractive de *décorer* et de *décoration* se fait sentir. De nos jours, *décor* désigne ce qui sert à décorer et se dit le plus souvent des peintures et des sculptures qui ornent un édifice ou un appartement: *Tous ont admiré le décor somptueux de son hôtel. Salon avec décor Louis XV* (D. G.). *Certains architectes ne s'occupent que du décor et négligent la commodité* (Lar. XX). *Décor* désigne aussi la disposition de certains objets produisant un effet ornemental: *Les stalactites et les stalagmites forment de pittoresques décors* (Lar. XX). Enfin il signifie aussi la décoration d'une scène.

L'adjectif dérivé *décoratif* désigne ce qui décore ou ce qui a rapport à la décoration (*Sur la place de notre ville, il y a une superbe fontaine décorative. La façade était ornée de charmants bas-reliefs décoratifs.*) ou bien ce qui est propre à la décoration (*Les arts décoratifs sont: peinture, sculpture, ébénisterie de luxe, tapisserie, etc.*).

Décoratif se dit familièrement, au figuré, d'un personnage qui relève l'éclat d'une réunion, d'un festin, etc. par sa belle prestance, sa mise brillante, sa haute dignité ou une autre qualité (*un convive très décoratif*).

Les verbes *ornier*, *parer* et *décorer* sont des synonymes, quelquefois parfaits, plus souvent approximatifs. Cela dépend du contexte. Etant de parfaits synonymes, ils sont interchangeables (*ornier, parer, décorer une pièce*) et peuvent servir de variantes stylistiques: *Ces galères richement parées, ornées aux proues d'éclatantes banderoles. Rollin. Salomon, dans toute sa gloire et avec ce beau diadème dont sa mère a orné sa tête, n'est pas si richement paré qu'une de ces fleurs. Boss. (Laf.)*.

Néanmoins les contenus sémantiques des trois verbes en question ne sont pas absolument égaux. Ils comportent certains éléments notionnels complémentaires qui font choisir l'un ou l'autre selon le contexte.

Seul *ornier* peut être usité si ce qui embellit est habituel (*Sa robe était toujours ornée d'un simple ruban.*), durable (*La façade était ornée de pilastres.*), naturel (*Le soleil orne le ciel.*) ou appartient à l'être ou à la chose en question (*Sa bouche était ornée de dents, belles et blanches comme des perles. La tête du bœuf est ornée de cornes comme notre bouche de dents. Fén.*).

En disant d'une femme qu'elle est parée, on veut dire que son vêtement décèle plus d'apprêt qu'à l'ordinaire; elle peut être ornée tous les jours, par un bijou par exemple, mais elle n'est parée que pour une fête ou pour une autre circonstance solennelle.

Parer et *décorer* comportent toujours l'idée d'apprêt ou d'apparat, de cérémonie, de fête, ce qui n'est pas le cas d'*ornier*. *Parer, parure* et *parement*, tout en impliquant une idée de beauté, de grâce ou d'élégance, se disent surtout de choses moins importantes tandis que *décorer, décoration* et *décor* comportent, généralement, une idée de grandeur, de noblesse, d'éclat, de gloire: *On pare une chambre — on décore un palais. Citons quelques autres exemples: De jeunes et belles femmes parent les premières loges du théâtre. Volt. Les astres décorent la voûte céleste. Cette coquette était belle et parée avec art. Montesq. Décoré de la pourpre et du sceptre d'un maître... Volt. (Laf. 819). Les grandes églises sont ornées de différents beaux objets qui servent au culte (donc de tout ce qui est plus ou moins nécessaire et habituel), décorées de tableaux et de*

sculptures (qui imposent étant grandioses, splendides, admirables) *et, pour les jours de fête et pour différentes cérémonies, parées de fleurs* (ce qui leur donne un air d'apparat).

On peut constater la même différence de degré et d'élévation dans l'emploi figuré: *Les diverses beautés qui parent ta jeunesse*. Baudel. (Bén.). *Ne négligez point une certaine décoration publique; qu'elle soit noble, imposante et que la magnificence soit dans les hommes plus que dans les choses*. Rouss., Contrat soc., Gouv. pol. III (Rob.).

Remarque: *Parer* peut comporter une réprobation qu'il soit employé au sens propre (*Il est paré comme un freluquet*) ou au figuré (cf. ci-dessus); *décorer* ne peut l'impliquer qu'au figuré (cf. ci-dessus); *orner*, jamais. — *Décorer* peut, cependant, impliquer aussi une idée de distinction: *Il est décoré d'une grand-croix*.

IV

Sauf *orner*, *parer* et *décorer*, il y a encore beaucoup d'autres verbes qui impliquent les idées d'ornement ou de décoration. La notion de beauté ou de joliesse y est, généralement, encore plus faible que dans les verbes cités. Donc ils ne peuvent être placés qu'à la périphérie du champ conceptuel de la beauté.

En premier lieu, il faut citer le verbe *agrémenter* proche à la fois d'*embellir* et d'*orner* et ayant normalement le sens de „relever par les ornements“. Généralement, il implique, en outre, l'idée de plaisir, d'agrément: *Une toilette simple agrémentée de quelques rubans* (Ac.). *Habit agrémenté de broderies* (Lar. XX). . . *Agrémentés de broderie et galonnés d'or, les hommes sont aussi parés que les femmes*. Taine, Les orig. de la France contemp. I, 133 (Litt.).

Agrémenter se dit aussi au figuré: *Sa conférence fut agrémentée d'anecdotes*.

Quelquefois, *agrémenter* est employé ironiquement et, dans ce cas, bien entendu, il n'a rien à faire avec le concept de la beauté: *Il a agrémenté son discours de force gestes*.

(Cf. *agrément* et *agréments* aux pages 67—68).

Garnir dit moins qu'*agrémenter* étant dépourvu de l'idée de plaisir, moins aussi qu'*orner* dans le contenu duquel la notion de beauté se fait plus sentir.

Garnir se dit surtout en parlant des choses que l'on joint à d'autres pour les orner (souvent il s'agit seulement d'un ornement accessoire): *Elle avait un chapeau garni de fleurs. Sa robe blanche fut garnie d'un*

ruban bleu. Les murs de mon jardin sont garnis de treillages. De magnifiques statues garnissaient la terrasse du château.

Agencer — qui est à présent nettement inférieur aux verbes précédents, ayant le sens prédominant d'aménager et impliquant une idée d'utilisation (*agencer un local commercial* [Ba.], *salle de pansement bien agencée* [Bén.]) — eut au XVII^e siècle les sens d'„ajuster“, „ornement“, „embellir“ et fut employé souvent comme verbe réfléchi: *On a beau s'agencer et faire les doux yeux*. Régén., Sat. XIII, 91. *Dorinde désireuse d'être remarquée ne faillit de s'agencer de tous les meilleurs artifices*. Astrée IV, II 228. *Quoique je me fusse efforcé d'être vu là bien agencé . . .* Scarr. Œuv. I, 359 (Br. III, 147).

Dès le XVIII^e siècle, *agencer* apparaît parfois avec une nuance péjorative, surtout au sens figuré dans le langage esthétique: *Vers forcément agencés* La Harpe (Bén.). — Il continuait néanmoins d'être employé en bonne part (*agencer la mariée* Dict. de Trévoux). Toutefois, il ne se disait qu'en parlant de petites choses (Ac. 2^e éd.), de bagatelles qui servent d'ornement (*Puis se coucha de tout son long, s'agencant le plus honnêtement qu'il lui fut possible*. Quinte-Curce X, 1) et il s'employait surtout au langage familier (Ac. 3^e éd.). (Cf. Br. VI, II, I, 1362).

Attifer dérivé de l'ancien français *tifer* „ornement“, a gardé ce sens au propre et au figuré: *Ils attifent leurs mots, enjolivent leurs phrases*. Régénier, Sat. 9 (D. G.). Le Dictionnaire de Furetière et les deux premières éditions du Dictionnaire de l'Académie le déclarent vieilli. On continue, cependant, à l'employer dans le langage familier avec le sens de „parer, orner avec un grand soin“ en parlant de personnes.

Mais une nuance péjorative s'insinue de plus en plus dans le mot. De nos jours, il ne s'emploie plus guère qu'en mauvaise part: „parer d'une manière ridicule“, „ornement avec une recherche excessive ou de mauvais goût“, „agrémenter de détails du costume qui surprennent par leur bizarrerie“: *Elle attife ses enfants d'une manière ridicule* (Ac.). *Je ne m'attife pas ainsi qu'un freluquet*. Rostand, Cyr. I, 4. *Elle était parée, cette fois, comme une châsse, pomponnée, attifée, tout or et tout rubans*. Mérimée, Carmen III (Rob.).

Le verbe réfléchi *s'attifer* s'emploie dans un sens analogue; généralement, avec une nuance péjorative: *Elle a tort de s'attifer ainsi* (Ac.). *Cette femme aime à s'attifer* (Litt.). *Il passe chaque matin une heure à s'attifer, se bichonner, se pomponner* (Rob.). — Autrefois, on le prenait aussi en bonne part: *Madame est encore à se coiffer et attifer en son cabinet*. Mont. III, 9 (Rob.).

Il faut citer encore trois dérivés de ce verbe: *attifet*, *attifage*, *attifement*. Tous les trois ont le sens de „parure“, „ornement“. *Attifet* désigne,

en outre, une sorte de coiffure de femme en usage au XVI^e siècle: *L'autre vêtue en garce, coiffée d'un attifet emperlé*. Mont. I, 25 (Rob.).

Afistoler (*affistoler*) est un mot populaire, synonymé de „parer, endimancher“, mais il comporte, généralement, une nuance péjorative et s'emploie avec le sens de „parer sans goût“ ou „ajuster d'une manière minutieuse“: *Comme te voilà affistolée! A l'ouverture d'un sentier, une bossue affistolée mit pied à terre majestueusement*. Chateaub. (Lar. Gr.). Ce verbe vieillit.

V

Il y a aussi des verbes dont les sens étaient originairement tout à fait différents et qui ont quand même pénétré dans le domaine de la beauté.

Parsemer, dont le sens propre est „semer (jeter) ça et là“, s'employait dans des contextes qui ont permis à l'idée de beauté de s'y insinuer: *Ce sont petits chemins tout parsemés de roses*. Mol., Fem. sav. 816. *Les étoiles parsèment le ciel* (Lar. XX). En 1712, le Dictionnaire de l'Académie note „il ne se dit que des choses qu'on respand par ornement“ (Br. IV, I, 493).

De nos jours, il s'emploie, en outre, aux sens figurés „embellir“ et „égayer par intervalles“: *Parsemer le récit par traits piquants* (Lar. XX).

Pour exprimer l'action de (se) parer, on forme quelquefois un verbe à partir d'un substantif désignant ce dont on (se) pare. C'est le cas des verbes *ourler* et *pomponner*.

Ourler, ayant primitivement le sens de „faire un ourlet“, prit, en outre, successivement les sens de „garnir d'un ourlet“, „garnir d'un rebord“, „orner sur les bords“: *Un cordon d'arcades romanes engagées ourle des deux côtés le bas de la grande nef*. V. Hugo. *La rive gauche de la Meuse s'abaisse, gracieusement ourlée d'un cordon non interrompu de métairies et de villages*. V. Hugo (Lar. 2).

Par extension, *ourler* figurait autrefois même au sens de „parer, orner“ en parlant du discours: *Ourler ses discours de vieilles sentences* (Lar. 2).

De nos jours, *ourler* ne s'emploie plus que dans son sens propre. Son appartenance au champ conceptuel de la beauté fut de courte durée et presque éphémère.

Pomponner (admis par l'Académie en 1798) fut dérivé de *pompon* (selon toute vraisemblance par Carmontelle en 1768). Originairement, le verbe eut le sens de „parer de pompons“: *pomponner un cheval*. Par exten-

sion, il devint synonyme de *parer, orner, ajuster*. Il peut s'employer en bonne part avec les sens de „parer jusque dans les plus petits détails“, „mettre la dernière main à la toilette“, „parer coquettement avec un soin mignard“: *pomponner une mariée* (Ac.).

Pomponner se dit au figuré en parlant du style: *On y trouve quelques petites phrases pomponnées, de ces phrases qui, entendues dans un cercle, font dire de leur auteur, le jour et le lendemain: „Il a de l'esprit comme un ange, il est charmant, il est charmant!“* Mme d'Epinaÿ à Galiani 14 mars 1772 — Mél. Baldenspenger I, 178 (Br. VI, II, I, 1086).

On l'emploie aussi en mauvaise part, surtout en parlant de la littérature et de l'art: *Pomponner son style* (= y mettre de la recherche et des ornements affectés, parer avec afféterie). *Ses vers pomponnés enchantent les ruelles*. Carmontelle, Prov. Entr'actes IV, XIX (Litt.). *La rage de pomponner son chant* Grétry, Essai sur la musique III, 345 (D. G.).

Se pomponner s'emploie presque uniquement en mauvaise part — au sens de „s'habiller, se parer avec recherche“: *Se pomponner, se regarder dans les miroirs*. Carmontelle, Prov. dram. IV, 19 (D. G.).

VI

Les verbes contenant l'idée de „rendre beau“ peuvent être formés aussi à partir des substantifs désignant un être renommé beau ou une chose renommée belle (cf. le chapitre suivant). Appartiennent dans ce groupe: *adoniser, s'adoniser, bichonner, se bichonner, poupinier, émailler, fleurir, brillanter, perler et poétiser*.

Comme on désigne quelquefois par le nom d'Adonis (personnage de mythologie grecque, fameux par sa beauté) un jeune homme remarquable par sa beauté (cf. D. G.), on en a dérivé le verbe *adoniser* ayant le sens de „rendre beau“: *Eraste, pour paraître plus beau et plus joli aux yeux d'Angélique, est allé se faire adoniser chez le baigneur*. Dancourt (Lar. XX). *A voir un officier si leste, si pimpant, adonisé . . .* Mercier, Tabl. CVI (Br. VI, II, I, 1102). *Quand d'un bonnet sa tête elle adonise . . .* Rons., Amours I, 94 (Rob.). *L'envie que j'avais de plaire à cette dame me fit employer trois bonnes heures pour le moins à m'ajuster, à m'adoniser*. Le Sage (Lar. Gr.).

Généralement, on se sert du nom d'Adonis par plaisanterie pour désigner un jeune homme qui fait le beau, tire sa vanité de son physique, prend un soin exagéré de son maintien et de sa parure. Par voie de conséquence, *adoniser* (peu usité d'ailleurs) s'emploie plus souvent avec une nuance péjorative — „parer avec un soin extrême, avec une grande

recherche“: *Cette mère gâte son fils, elle se plaît à l'adoniser* (Ac.). Ils (= les plus petits maîtres) *étoient toujours également adonisés*. Le Papillotage 13 (Br. VI, II, I, 1102).

S'adoniser, également peu usité, comporte presque toujours une nuance péjorative, marque la fatuité et se dit surtout des hommes qui prennent un trop grand soin de s'ajuster dans l'intention de paraître soit plus beaux, soit plus jeunes: *Il aime à s'adoniser* (Ac.). *Je ne sais rien de moins intéressant qu'un homme qui se mire et s'adonise*. Ste-Beuve, Caus. lundi I, 67 (Rob.). Ce n'est qu'exceptionnellement que la nuance dépréciative s'affaiblit ou même s'efface.

Bichonner, dérivé au XVII^e siècle de *bichon*, avait originairement le sens de „friser comme on fait d'un bichon“: *bichonner une chevelure* (Rob.). *Depuis une heure, le coiffeur est à bichonner* (Ac.). *Tête bichonnée* (Litt.). Tout en gardant ce sens, il s'emploie bientôt aussi avec les acceptions de „arranger avec soin et coquetterie“, „pomponner“, „parer“: *Elle aime à bichonner sa petite fille* (Litt.).

C'est surtout avec le pronom réfléchi qu'on l'emploie dans ces sens (et aussi au sens de „faire toilette“): *Elle passe des heures entières devant la glace à se bichonner* (Rob.). *Cette petite fille est toujours à se bichonner devant le miroir* (Ac.). *Il est ridicule qu'un jeune homme passe une heure à se bichonner* (Litt.). Dans ces phrases, on devine le ton dépréciatif qui en exclut l'idée de beauté.

Poupiner, dérivé de *poupée*, se dit aussi toujours, ou presque, avec une nuance péjorative. *Poupiner* c'est parer d'une manière enfantine ou recherchée.

Émailler „recouvrir d'émail“ a pris, en parlant des fleurs, le sens de „orner de couleurs variées“: *La terre s'émaillait de fleurs. Les fleurs émaillaient le parterre. Arrêtez-vous dans une prairie émaillée à examiner successivement les fleurs dont elle brille*. Rouss., Rêver., VII^e promen. (Rob.). *Elle émaille de fleurs les portes d'Orient*. Régnier, Dial. (Litt.). *Mille fleurs naissantes émaillaient les tapis verts dont la grotte était environnée*. Fén., Tél. I (Rob.).

Par extension, *émailler* devient presque synonyme d'*orner*: *Les astres émaillent le ciel profond et sombre*. Hugo, Lég. des siècles II, VI (Lar. XX).

On l'emploie aussi au sens figuré „diversifier par des détails qui attirent l'attention et qui plaisent“: *Il a émaillé son discours de citations et d'images hardies. Style émaillé. Vous émaillez avec les plus vives couleurs de l'éloquence des paroles vénimeuses*. Volt., Lett. 50. *Cet ouvrage est émaillé de tours fins et de réflexions délicates*. Mém. de Trév. *Pour ce qui regarde les différentes beautés du style ... je vous avoue que votre langage me paraît trop émaillé*. Méré, Œuv. posth. II, 2 (Litt.). Comme tout

excès déplaît, *émailler* (surtout son participe passé) peut être atteint d'une nuance dépréciative.

En parlant du langage, du style, *émaillé* peut être remplacé par *fleuri*, puisque *fleurir* s'emploie aussi avec le sens de „répandre à profusion les ornements brillants et délicats“: *le style fleuri*.

Avec ce même sens, on trouve encore *brillanté*: *Style brillanté* (= élégant et fleuri). *Quelques vers un peu trop brillantés* Journ. des spéc. 1^{er} sept. 1777, 126 (Br. VI, II, I, 1397).

Par extension, *brillanté* prend à peu près le sens d'„embelli“: *De cet esprit chef d'œuvre de l'art, brillanté par l'imagination*. Favart 1741, *Cherch. d'espr.*, sc. 1 (Br. VI, II, I, 1397).

La même acception se retrouve aussi dans d'autres formes du verbe *brillanter*: *(Ces prêtres assermentés) après avoir édifié leur patrie par leurs bons exemples, vont contribuer . . . à la brillanter par leur courage et leurs lumières*. *Gaz., Lett. à Grégoire* 103 (Br. VI, II, I, 1398).

Brillanté, employé au figuré, peut être pris en mauvaise part: *Style brillanté* (= recherché). *On a reproché à Fontenelle le soin d'éguiser ses pensées et de brillanter ses discours* (= changer d'images recherchées, d'ornements d'un goût suspect) Marmontel (Rob.).

Remarque: Le verbe *brillanter* a été dérivé de *brillant* „diamant taillé à facettes“: *Un diamant brut est l'image d'un savant englouti dans ses livres: qu'il taille, qu'il se brillante avec le monde*. Coyer (Br. VI, II, I, 1398).

A côté des participes passés adjectivés *émaillé*, *fleuri* et *brillanté*, on peut placer *perlé* qui a non seulement les acceptions „qui rappelle une perle“ et „orné de perles“, mais encore et surtout „qui atteint la perfection ou en a les qualités“ (*un travail perlé, une phrase perlée*), „qui est parfaitement bien fait“ ou „qui est exécuté avec un goût et un soin extrême ou avec une netteté parfaite“. On s'en sert en tant que terme de musique: *un jeu perlé, une roulade perlée, une cadence perlée, c'est perlé*.

Dans les trois adjectifs cités, l'idée de beauté, d'ailleurs assez faible, s'explique par le fait que la fleur, l'email, le brillant et la perle sont beaux.

Pour la même raison (la poésie est belle), *poétiser* contient aussi la notion de beauté, ayant le sens d'„embellir“ ou „idéaler avec les ressources de la poésie“: *Poétiser une description*. *Silvio Pellico a poétisé sa prison*.

Comme on met ses plus beaux habits le dimanche, on a dérivé, à partir de ce mot, le verbe (*s'*)*endimancher* ayant le sens „(se) revêtir d'habits du dimanche, de fête“, „mettre ses plus beaux vêtements“, „se mettre sur son trente-et-un“: *Des paysans endimanchés*. *Il s'est endimanché* (Ac.).

Elle est (a l'air) endimanchée „elle porte une toilette plus soignée que d'habitude“ (Rob.)

Endimanché est attesté aussi avec le sens „paré pour une fête“: *C'était la fête du village; la place, l'église et la mairie étaient endimanchées.* V. Hugo (Lar. XX).

Par extension, *endimancher* peut qualifier ce qui embellit avec une certaine complaisance ou une certaine recherche: *Les peintures de cet artiste sont propres, brillantes, endimanchées. L'amour c'est la passion endimanchée.* A. Houssaye (Lar. XX).

Parfois, *endimancher* se dit ironiquement: *Voyez qu'elle est endimanchée* (= elle a l'air emprunté dans cette toilette). Ayant cette nuance péjorative, le verbe sort du champ conceptuel de la beauté dans lequel il n'a d'ailleurs pénétré qu'à la périphérie.

VII

Sans compter les réfléchis, nous avons trouvé 24 verbes (et beaucoup de mots qui en sont dérivés) qui, dans une plus ou moins large mesure, impliquent l'idée de beauté en tant que but ou résultat de l'action. Il y en a deux qui font actuellement partie du centre du champ conceptuel de la beauté (*[s'] embellir*, *[s'] enjoliver*) exprimant, entre autres, l'idée de „rendre beau (plus beau)“ sans aucune notion complémentaire. Un troisième verbe, *flatter*, étant employé en tant que terme de peinture, se joint de près aux deux verbes précédents et forme avec eux un groupe.

A côté de ce petit groupe (*jolier* mis à part), il y en a deux autres plus grands. L'un d'eux comprend 11 verbes exprimant que l'action d'embellir se réalise en ajoutant quelque chose de beau (l'idée d'ornement). L'autre groupe comprend 8 verbes dérivés à partir des mots désignant un être ou une chose renommés à cause de leur beauté. A ce groupe, nous avons ajouté le verbe *endimancher*.

Le grand nombre de verbes et de leurs dérivés impliquant l'idée de beauté s'explique

a) par la tendance à rafraîchir la valeur expressive des termes de caractère affectif (les expressions de la beauté appartiennent, sans nul doute, à cette catégorie);

b) par le développement de la culture et par l'épanouissement de la littérature, car plus haute est la culture et le niveau de la littérature, plus les écrivains s'efforcent d'exprimer les différentes sortes et les divers degrés de la beauté.

Ce qui vient d'être dit, explique la grande force attractive du champ conceptuel de la beauté où passent de nombreux mots de tous les champs voisins. Quant aux verbes étudiés (ou mentionnés) dans ce chapitre, on peut constater qu'il y en a qui appartiennent, par leur origine, aux champs conceptuels de la gaieté (*enjoliver*), de l'agrément (*agrémenter*), de la flatterie (*flatter*), de la noblesse (*agencer*), de l'ornement (*orner*, *parer*, *décorer*, *garnir*, *attifer*, *pomponner*, *ourler*) de la peinture (*peindre*), des beaux êtres et choses (*adoriser*, *bichonner*, *poupiner*, *émailler*, *perler*, *brillanter*, *fleurir*, *poétiser*).

Une synonymie considérable résulte de cette force attractive, mais, généralement, il s'agit seulement de synonymes approximatifs, c'est-à-dire de mots dont les acceptions diffèrent plus ou moins par suite de certains éléments notionnels qui n'appartiennent qu'au contenu sémantique de l'un ou de l'autre des synonymes en question.

Si plusieurs mots deviennent parfaitement synonymes, on les utilise en tant que variantes stylistiques. Mais, d'ordinaire, il se fait sentir une tendance à s'en servir comme de variantes sémantiques pour distinguer les nuances, quelquefois très subtiles d'une seule et même acception. Nous l'avons vu à propos de *parer*, *orner* et *décorer* auxquels vient se joindre, dans le langage poétique, le verbe *peindre* pris au figuré. Entre autres, on peut noter aussi une différence dans le degré de beauté entre *parer* et *décorer* analogue à celui que nous avons constaté entre *enjoliver* et *embellir*: *décorer* et *embellir* marquent un degré plus élevé qu'*orner* et *enjoliver* aussi bien au sens propre qu'au figuré. Les grammairiens et les puristes favorisent ces différenciations sémantiques pour rendre la langue plus précise et plus claire.

Un seul et même verbe peut comporter l'idée de beauté sous différents aspects. Or on peut parler de plusieurs acceptions ou, plus souvent, de plusieurs variantes d'une seule acception. A titre d'exemple, citons *embellir* qui en a cinq et *enjoliver* qui en a sept ainsi que nous l'avons montré ci-dessus par des exemples.

Quelques uns des verbes étudiés peuvent être usités en parlant du style, du langage (*agrémenter*, *agencer*, *parsemer*, *émailler*, *fleurir*, *poétiser*, *ourler*, *pomponner*, *attifer*). Par voie de conséquence, ils passent parfois du domaine esthétique dans celui de l'esprit (*embellir*, *enjoliver*, *orner*, *parer*, *brillanter*) et dans celui de la morale (*orner*, *parer*, *décorer*, *brillanter*). Dans ce cas, les verbes peuvent être employés, par euphémisme, pour exprimer l'idée de flatterie ou même celle de tromperie (voir *embellir* 3°, *parer* 1° et 2°, *décorer*, *agencer*, *brillanter* et (*se*) *pomponner*). Vice versa, l'idée de flatterie peut se travestir en celle de beauté (*flatter*).

La dégradation sémantique des verbes en question s'explique non

seulement par leur emploi dans des propos ironiques et euphémiques ce qui touche surtout leurs acceptions figurées (cf. l'allinéa précédent), mais encore par le fait que tout excès déplaît. Or même l'action d'embellir et surtout celle d'orner (dont l'embellissement est le but), si elles sont exécutées par une personne dépourvue d'un bon goût, peuvent finir par donner une impression ridicule ou fâcheuse à la personne ou à la chose qu'on veut rendre plus belles. Rien d'étonnant qu'une nuance péjorative plus ou moins prononcée, peut s'insinuer dans le contenu sémantique de la plupart (17 sur le nombre total de 24) des verbes étudiés ci-dessus. Elle prévaut dans: (*s'*) *adoniser*, (*se*) *bichonner*, *poupiner*, (*s'*) *attifer*, *afistoler*, (*se*) *pomponner*. Etant infectés par une nuance péjorative, souvent par suite d'un emploi ironique (cf. par exemple *agrémenter et endimancher*), ces verbes sortent, bien entendu, du champ notionnel de la beauté, soit accidentellement, soit définitivement.

En suivant les verbes exprimant l'action ou l'intention d'embellir, nous nous sommes, progressivement, éloignés du centre du champ conceptuel de la beauté; nous avons examiné non seulement certains des mots qui se trouvent sur sa périphérie et à sa limite même, mais encore ceux qui sont situés hors du champ, toutefois dans sa proximité immédiate. Nous l'avons fait pour mentionner tous les mots impliquant l'idée de „rendre (plus) beau“. Bien sûr, dans le contenu sémantique de quelques uns d'entre eux, elle est dominante, ailleurs elle ne représente qu'un élément notionnel complémentaire plus ou moins important, quelquefois même à peine perceptible.

LES MOTS DÉSIGNANT QUELQUE CHOSE DE BEAU

Revenons maintenant de nouveau aux mots qu'on peut situer près du centre du champ, dans le voisinage de *beau* et de *beauté*. Examinons d'abord les expressions désignant un haut degré de la beauté. Il y en a beaucoup dans toutes les langues de haute culture. On peut expliquer cette richesse par le fait qu'en parlant de la beauté, on est enclin à exagérer, car on en parle surtout quand elle éveille notre admiration¹⁵ ou

¹⁵ Voilà pourquoi *admirable* „digne d'admiration“ pénètre dans le champ conceptuel de la beauté. La beauté, étant souvent admirée, est reconnue digne d'admiration: *Quelle beauté admirable! Hélène de Sparte était d'une admirable beauté*. Rien d'étonnant que l'idée de beauté se trouve élément notionnel (souvent complémentaire, parfois même dominant) du contenu sémantique de l'adjectif *admirable*: *Voyez cette statue; c'est un chef-d'œuvre admirable. Quelle admirable musique! Si M. Choulette n'avait pas la foi, il ne ferait pas les admirables vers qu'il fait*. A. France, *Lys rouge* (Pages choisies des auteurs cont., Paris, Collin 1909, p. 138). Employé au sens de „beau“, *admirable* marque un haut degré de la beauté et, généralement, il comporte même l'idée de la perfection.

qu'elle fait sur nous une profonde impression. Or différents faits, phénomènes, etc., peuvent être impressionnants.

Par conséquent, les mots en question peuvent être répartis en plusieurs groupes. Pour exprimer la beauté, on peut se servir des mots qui désignent quelque chose reconnu comme beau. Forment un autre groupe les mots contenant l'idée de surnaturel; un autre encore ceux qui expriment la clarté. Il y a d'autres mots désignant la beauté qui sont relatifs à la richesse, à la puissance, à la grandeur. D'autres proviennent du domaine de la perfection, de l'achèvement. Nous allons les étudier les uns après les autres en essayant de les grouper d'après leur affinité sémantique actuelle sans négliger, cependant, leur provenance et sans oublier leur connexité avec certaines notions.

On vient de dire que le haut degré de la beauté peut être exprimé, entre autres, par les mots désignant ce qui est beau de sa nature même, dont la qualité principale est ou doit être la beauté (*fleur, poésie*) ou ce qui est relatif à la beauté (*esthétique*).

La fleur, étant belle, est en connexité sémantique multiple avec la beauté.

Comme les plantes, les arbustes, les arbres sont les plus beaux en fleur, ce mot se dit figurément en parlant de personnes ou de choses pour désigner le temps où elles sont dans tout l'épanouissement de leur beauté, dans leur plus grand éclat et fraîcheur: *Hélène est (une femme) dans sa fleur. La jeunesse en sa fleur brille sur son visage.* Boil., Lutr. I. *Cent autres passions ... ont pris ... la fleur de mes années.* La Font., Poés. mêlées LXIX. *Votre vie en sa fleur doit être moissonnée.* Rac., Iphig. I, 2. *Je l'ai vu mourir à la fleur de son âge.* Volt., Dial. XXIX, 1 (Litt.).

Dans ce cas — et dans d'autres encore — *fleur* peut se combiner avec *beauté*: *Elle était alors dans toute la fleur de sa beauté. La mort ternit dans les plus beaux corps toute cette fleur de beauté.* Boss., Sermon III, Profess. 1 (Litt.).

Comme la fleur est belle et que, en outre, on trouve son nom lié à celui de la beauté, on finit par prendre la fleur pour le symbole de la beauté, surtout d'une beauté tendre et brillante à la fois; on finit même par les identifier: *Une légère fleur du corps ... qui s'enfuit aux premières approches de la vieillesse.* Balz., Lett. VI, 10. *La fleur de la santé brille sur son visage.* Volt., Cand. 24 (Litt.). *La Jérusalem (du Tasse) a une fleur de poésie exquise.* Chateaub. (Bén.).

*N'es-tu pas riche et beau? Du moins quand la douleur
N'avait point de ta joue éteint la jeune fleur?*

Chén., Bucol. VII. (Rob.).

La fleur peut symboliser non seulement la beauté physique (relative surtout à une jeune femme, jeune fille, enfant), mais encore la beauté morale: *La fleur de l'innocence* Bourd., Impureté 1. (D. G.). *La chasteté, cette fleur de l'âme* (Lar.).

Poétiquement et dans le style élevé, *fleur* peut signifier aussi:

1° la partie la plus belle d'une chose: *La fleur de la plus pure antiquité*. Fén., Lett. à l'Ac. 3 (D. G.).

2° les plus beaux individus d'un groupe, d'un collectif: (*Paris*) appelle continuellement à soi la fleur et la lie de la race Valéry, Reg. s. le monde act. 142 (Rob.). *Vous verrez la fleur de notre jeunesse* (= nos jeunes gens les plus beaux et les plus brillants).

3° une belle jeune femme, jeune fille ou même enfant: *De cette fleur si tendre* . . . Rac., Ath. IV, 3 (Rob.). *Mlle Guichard . . . cette pauvre petite fleur* Volt., Lett. d'Argental 27 avr. 1754. *Fleur de vingt ans, vertu parfaite, vous rajeunira*. Bérang., M. de Charlem. (Litt.).

En parlant de la littérature, *fleur* désigne un ornement d'un style fleuri. On désigne par l'expression *fleurs de rhétorique* les figures les plus agréables, recommandées par les rhéteurs, mais aussi — pris au sens péjoratif — des ornements factices, superflus, peu convenables: *Que penseriez-vous d'un avocat qui . . . ferait un bel esprit et remplirait son plaidoyer de fleurs et d'ornements?* Fén. XXI, 35 (Litt.). (*Ils ont*) *semés dans la chaire toutes les fleurs de l'éloquence*. La Bruy., Disc. Acad. fr. (Rob.).

Nous avons vu que *fleur* fait penser aux qualités brillantes, à ce qui flatte agréablement les yeux, l'esprit ou la morale; qu'il devient même synonyme de beauté.

Poésie désigne parfois aussi la beauté, mais c'est surtout une beauté, une élévation qui touche et transporte dans une œuvre d'art; par extension, même dans les aspects de la nature et enfin dans une personne (au point de vue physique ou moral): *C'est la poésie du style qui a fait le succès de l'œuvre de Chateaubriand* (Ac.). *Il n'y a que la poésie du style qui fasse la perfection des ouvrages en vers*. Volt., Mél. litt., Aux auteurs du Nouvelliste (Litt.). *Toute l'écriture est pleine de poésie, dans les endroits même où l'on ne trouve aucune trace de versification*. Fén., Lett. à l'Ac. 5. — *La poésie d'un tableau, d'une symphonie. Tous les arts sont poésies*. Rac. VI, 271, Gr. Ecriv. (D. G.). — *La poésie d'un paysage* (Ac.). *La poésie de la nature* (Bén.). — *Il y a de la poésie dans ses regards, dans sa manière de s'exprimer*.

Dans le champ conceptuel de la beauté apparaît sporadiquement le mot *esthétique* qui désigne, originairement, une science recherchant

et déterminant les caractères du beau. Ce mot fut créé, en 1750, par le philosophe allemand Baumgarten sous une forme latine *aesthetica* d'après le grec *aisthêtikos* „qui a la faculté de sentir“. *Esthétique* peut désigner aussi la conception du beau d'une époque, d'une école, etc.: *l'esthétique classique*.

Dans le langage courant, on le rencontre même comme synonyme de *beauté*, surtout en parlant d'une personne, moins souvent d'une chose: *Au point de vue du beau, la femme donne tout ... Quant à l'esthétique mâle, n'en parlons pas!* Daudet, *la femme et l'am.* 281. *L'esthétique d'un visage, d'une pose, d'une attitude, d'un mouvement* (Rob.).

L'adjectif homonyme désigne „qui est relatif au beau“ (être doué de sens esthétique) et „qui a un certain caractère de beauté“: *Attitudes esthétiques. Gestes esthétiques* (Ac.). *La peinture d'une femme nue ne devient esthétique que par une certaine stylisation.* Maurois, *Et. litt.* II, 153. ... *le ventre avait des plis peu esthétiques.* Henriot, *Portr. de fem.* 385 (Rob.).

LES EXPRESSIONS PROVENANT DE LA SPHÈRE DU SURNATUREL

I

Quelques mots ayant l'idée de surnaturel pour leur dominante sémantique ont pénétré aussi dans le domaine de la beauté. On s'en sert depuis des siècles pour qualifier ce qui a de la beauté d'un degré supérieur. On peut l'expliquer par la croyance des anciens qu'il y a des êtres surnaturels d'une beauté extraordinaire et que tout ce qui appartient à leur monde est également d'une beauté qui surpasse tout ce qu'il y a en ce monde. Apparaissent donc, dans le domaine de la beauté, les expressions ayant primitivement l'idée de surnaturel pour la dominante sémantique: *merveille, merveilleux, merveilleusement, à merveille, féerie, féérique, magique, prestigieux, enchanté, enchanteur, ensorcellant, fascinant*. Quant aux mots *mirifique, miraculeux* et *mirobolant*, cf. p. 141 sq. En ce qui concerne *enchanter, enchanteur* (subst.), *charmer, charmeur, charmeuse, charmeresse, charme(s)* et *charmant*, voir p. 68—70, 77—78 et 81—84.

Merveille, provenant du latin *mirabilia* („ce qui est admirable“ — *admirable* voir p. 101 note) désigne d'abord ce qui excite l'admiration. Comme une grande beauté l'excite aussi, *merveille* en a pu devenir l'expression. Roubaud (l. c. III, 543) dit: „La merveille est grande, sublime, admirable; c'est l'ouvrage qu'on regarde comme un chef-d'œuvre et avec

des sentiments d'approbation et de satisfaction . . . La merveille (surpasse) notre attente et notre imagination."

Merveille peut désigner (entre autres):

1° une chose propre à causer une grande admiration par sa beauté (aussi par sa grandeur, par sa perfection, etc.): *Regardez ce tableau; c'est une merveille (de beauté). Il ne sait pas goûter les merveilles de la nature.*

2° une personne d'une très grande beauté (de nos jours, on ne le dit plus): *O suave merveille!* Mol., Tart. III, 5 (D. G.). *Une jeune merveille* (Lar.). — Ce n'est que pour souligner plus encore l'idée de beauté qu'on ajoute *belle* à *merveille*: *La voici la belle Marie, belle merveille d'Etrurie.* Malh. III, 1 (Litt.).

La tournure *faire merveille* se dit des choses qui produisent un bel effet, qui plaisent infiniment: *Un ruisseau qui fait merveille dans le paysage. Une grande allée où le couchant fait des merveilles.* Sév. 30. nov. 1689. *Il fait merveille en vers ainsi qu'en prose.* Mol., Fern. sav. III, 5. Ajoutons encore: *Le roi écrivit ici hier des merveilles* (= choses charmantes). (Litt.).

A merveille est synonyme de „très bien, d'une belle manière“: *Il chante joue du piano, danse et peint à merveille.*

Merveilleux, employé en tant que synonyme de *beau*, renchérit sur celui-ci. Ce qui est merveilleux, est d'une beauté surprenante qui a quelque chose d'extraordinaire et provoque l'admiration: *C'était un palais merveilleux. Tiens, c'est une musique merveilleuse. Les muscats ont été merveilleux cette année. Les draps de cette fabrique sont merveilleux* (Ac.).

Merveilleux implique une idée de perfection dans le beau et, dans le langage courant, il sert de superlatif à *beau* ainsi que *ravissant* (cf. p. 79—80), *magnifique*, *superbe* et d'autres adjectifs appartenant primitivement dans le domaine de la puissance et de la richesse que nous allons étudier aux pages 115—131.

Merveilleusement s'emploie dans les acceptions analogues.

Féerie — désignant originellement l'art ou la puissance des fées, puis une pièce de théâtre dans laquelle figurent des fées (et autres personnages doués d'une puissance surnaturelle), une pièce exécutée dans les décorations et costumes magnifiques — a pris enfin le sens de „spectacle merveilleux et splendide“: *La féerie d'un coucher du soleil. La féerie d'une nuit d'Orient.*

Dans cette acception, le caractère de beauté entre de plus en plus au premier plan. De nos jours, la notion de l'aspect merveilleux (fantastique) est disparue du contenu sémantique du mot: *Ce bal (Cette réception) était une vraie féerie* (= un très beau spectacle). *Le pauvre . . . s'émer-*

veillait de cette féerie de beaux soirs. Loti, Matelot XLVII. *Ce paysage est une véritable féerie* (Rob.).

Féerique (admis par l'Académie seulement en 1878) — dont les sens originaires sont „qui a rapport aux fées, au monde de la féerie“ et „qui est produit par la puissance des fées“ — a pris le sens „qui a le merveilleux et l'éclat d'une féerie“ d'où „beau (à merveille)“, „très beau“: *Un spectacle féerique* (= d'une beauté merveilleuse), *une danse féerique*, *une illumination féerique*, *féerique feu d'artifice* Roger Martin du Gard (Bén.), *une vision féerique*, *un instant féerique*. *Des palais ouvragés dont la féerique pompe ...* Baud., *Fleurs du mal*, *La mort*, *Le voyage* (Rob.).

Uni à un nom contenant aussi l'idée de beauté, *féerique* la met en évidence et la relève. Dans ce cas, il pourrait être remplacé par *grand*, *extrême*, etc.: *Une splendeur féerique*, *une élégance féerique*.

Magique „qui tient de la magie“, ayant pris les sens figurés „qui fait illusion“, „étonnant“, „enchanteur“, s'est rapproché du domaine de la beauté. Dans certains contextes, l'idée de beauté figure dans le contenu sémantique de *magique*, sinon en dominante, du moins en tant qu'un des éléments notionnels complémentaires: *Un spectacle magique*. *Peindre d'une façon magique* (Lar.). *Cette illumination est d'un effet (produit un effet) magique* (Ac.). *La campagne avait un aspect magique* (Litt.). *Il risque de diminuer l'effet magique de la poésie, ne fût-ce que par la longueur insupportable de son œuvre*. Baudel., *Art. romant.* XXII, I, V (Rob.).

Remarque: Même *magie* peut impliquer une notion de beauté: *Mais d'abord subissons la magie des soirs, regardons flamber les cuivres roses du couchant*. Loti, *L'Inde* (sans les Anglais) I, I. *La magie exquise de son style ... (m'avait) remué profondément*. Bourget, *Le disciple* IV, II (Rob.).

Prestigieux — ayant originellement les sens de „qui opère des prestiges“ et „qui tient du prestige“ et donc sémantiquement voisin de l'adjectif précédent — implique parfois aussi l'idée de beauté: *Il me paraît que c'est un ouvrage prestigieux parce que chaque morceau, chaque ligne, chaque syllabe du livre est bien écrit, est clair, est juste*. Galiani *Lett.* II, 350 (Litt.). *Je n'oublierai jamais l'impression, le prestigieux aspect de cette grande salle*.

L'élément notionnel d'une beauté extraordinaire devient quelquefois dominant ou presque dans le contenu sémantique de l'adjectif *enchanté* qui est, par son origine, le participe passé du verbe *enchanter* (cf. p. 81—84): *Quelle beauté! Votre jardin est enchanté. Regardez donc, c'est un spectacle enchanté*.

Ô terre, ô mer, ô nuit que vous avez de charmes!

*Miroir éblouissant d'éternelle beauté,
Pourquoi, pourquoi mes yeux se voilent-ils de larmes
Devant ce spectacle enchanté?* Lamart., Harm. I, 10 (Rob.).

Enchanteur — *enchanteresse*, adjectif dérivé du même verbe, contient également un élément notionnel, plus ou moins prononcé, de beauté extraordinaire: *Venise est une ville enchanteresse. C'était un site enchanteur, un séjour enchanteur. Elle avait un sourire enchanteur (un regard enchanteur, une grâce enchanteresse). Quelle pompe (musique, poésie) enchanteresse! Il a un style enchanteur. D'un essaim de beautés, la danse enchanteresse.* C. Delav., Paria I, 1. *Ne tâchez pas imaginer les charmes et les grâces de cette fille enchanteresse.* Rouss., Conf. VII. *Il fallait faire la part à son organe enchanteur (la voix de Séraphita), à sa beauté séduisante.* Balz., Sér., Œuv. X, 561. *C'est (la femme) une espèce d'idole, stupide peut-être, mais éblouissante, enchanteresse ...* Baudel., Curios. esthét. XVI, X (Rob.).

(Le substantif *enchanteur* voir à la p. 82.)

Les exemples cités ci-dessus prouvent qu'*enchanteur* marque ce qui impressionne très vivement les sens, surtout la vue, l'ouïe ou bien, beaucoup plus rarement, l'esprit, en causant une émotion délicieuse et puissante à la fois.

Il y a toute une série de participes présents adjectivés des verbes synonymes qui ont à peu près les mêmes acceptions qu'*enchanteur*. Il y en a deux — *ensorcelant* et *fascinant* — qui se disent surtout des regards et des yeux. Mais il faut constater que l'idée de beauté n'est jamais dominante dans ces deux adjectifs, car c'est celle d'une influence profonde (à laquelle on ne peut résister) qui prévaut toujours: *Il ne se trouva point que j'aie employé ni afféterie, ni paroles ensorcelantes.* La Font., Psyché II, 155 (Lar. Gr.). *C'est un être fascinant* (Rob.). *Fascinant* peut servir aussi à renforcer l'idée de la beauté, à la multiplier: *Elle est d'une beauté fascinante* (Rob.). — Pour conclure, on peut constater que ces adjectifs touchent seulement occasionnellement la frontière du champ conceptuel de la beauté.

Quant à *charmant*, nous en avons déjà parlé à la p. 77—78. Ce n'est pas d'ailleurs une beauté extraordinaire qu'il dénote, mais bien plus une beauté délicieuse et agréable.

Cela peut surprendre, car, d'après ce que nous avons constaté à propos des mots provenant du domaine du surnaturel qui sont venus dans le champ conceptuel de la beauté, il en résulte que c'est l'idée de l'extraordinaire qui fait le point de contact entre le domaine du surnaturel et celui d'une beauté supérieure et permet le passage d'un champ conceptuel à l'autre.

Aux mots qui proviennent du domaine du surnaturel et qu'on emploie à présent à exprimer la beauté d'un haut degré appartiennent quelques termes religieux: *divin*, *céleste*, *ange*, *adorable*.

Ce qui est divin („qui est de Dieu“ ou „qui est dû à Dieu“) ne peut être qu'excellent et parfait. Or la perfection implique aussi une beauté parfaite. Par conséquent, ce qui éveille notre admiration par une beauté extraordinaire, peut être qualifié de divin.

Céleste peut être employé dans le même sens, car tout ce qui est aux cieux, siège de Dieu, doit se distinguer par un degré suprême de perfection et de beauté.

A côté de ces deux adjectifs, on peut placer *adorable*, puisque Dieu seul peut être adoré (si *adorer* est pris au sens d'origine).

Céleste veut dire „plus qu'humain“: *beauté céleste*. Dans le domaine esthétique, il désigne une beauté de premier ordre: *Il fait de la musique céleste*. Restif, Tableaux du 18^e siècle, Souper fin (Br. VI, II, I, 1084). *Sa main voltigeuse faisait sourdre du vieux meuble perclus (= piano) des accents célestes*. Duhamel, Le not. du Havre (Paris, Fayard 1933), p. 58.

Céleste s'emploie le plus souvent en parlant de femmes: *Et lorsqu'on vient à voir vos célestes appas . . .* Mol., Tart. III., 3 (Litt.). . . *son regard céleste et rayonnant* Hugo, Contempl. V, En marche XIV. *Un sourire céleste, une voix céleste* (Rob.). *Ces femmes étaient des monstres in puris naturalibus, et j'en faisais (au moyen de ma pommade) des beautés célestes*. Le Sage (Laf., Suppl. 116).

Divin, dans son sens propre, est sémantiquement encore plus élevé que *céleste*, mais — employé, de même que celui-ci, assez souvent par exagération — il en devient synonyme en désignant ce qui est l'objet de notre admiration, étant excellent et parfait en son genre: *beauté divine*. On l'emploie le plus souvent pour désigner ce qui est parfaitement beau: *De vos regards divins l'ineffable douceur . . .* Mol., Tart. III, 3 (Rob.). *J'oserais bien juger que vos divins appas . . .* Corn., Pomp. II, 1, éd. 1644 (Litt. et D. G.). *Une taille divine* Le Papillotage 15 (Br. VI, II, I, 1065). — Familièrement, on dit: *Vous êtes divine. Cette musique est divine* (Ac.). *Un chant divin. Une œuvre divine. Je chante bien ses airs; il en fait de divins*. Sév. 144 (Litt.). *Le sermon de M. de Condom ne fut point aussi divin qu'on l'espérait*. Sév. 404 (D. G.). *C'est le plus divin de tous ses livres*. Sév., Lett. 13 août 1688 (Litt.). — Par extension, on dit: *Un poète divin* (Lar. 2).

On dit parfois *divin* même en parlant du temps qu'il fait: *Il fait un temps divin*. Sév. 661 (D. G.). *Il faisait divin, je me promenai délicieuse-*

ment jusqu'à cinq heures. Sév. 526, 22 avr. 1676 (Rob.). Pour que la nuit soit belle et douce, et soit divine. H. de Régnier (Lar. XX).

L'adverbe *divinement* s'emploie dans des acceptions analogues: *Ce sculpteur travaille divinement. Cette femme chante divinement. Il joue du violon divinement* (Ac.). *Il parle divinement. Il écrit divinement. Il fait divinement beau* (Rob.).

Il faut remarquer qu'on n'emploie pas *célestement*.

Adorable „digne d'être adoré“ s'est considérablement rapproché du champ conceptuel de la beauté et, dans certains contextes, y a pénétré avec une acception très proche de celle de *céleste* et de celle de *divin*, pris au figuré. C'est surtout dans les propos amoureux qu'*adorable* figure par exagération et qu'il comporte un élément notionnel de beauté: *Annette est une femme adorable. Une adorable maîtresse. Une adorable amie. Yeux adorables* Rotrou, Venc. II 2. *J'aime tout de bon l'adorable Henriette.* Mol., Fem. sav. V, 1 (D. G.).

Bien entendu, *adorable* reste toujours inférieur à *divin*. Celui-ci, par conséquent, peut être mis en gradation avec celui-là: *Et le plus adorable et le plus divin objet.* Rotrou, Vencesl. II, 2 (Litt.).

L'idée de beauté supérieure peut être impliquée aussi au contenu sémantique du substantif *ange*. Comme l'ange, selon la religion chrétienne, est l'être qui ressemble le plus à Dieu par sa perfection, on lui attribue un haut degré de beauté: *Beau comme un ange. Un ange de beauté. On eût dit d'un ange. Tant elle était belle.* Ch. Perrault, Belle au bois dormant (Rob.). Par voie de conséquence, le mot *ange* peut servir à désigner les belles femmes et les beaux hommes (cf. p. 47 et 76, remarque 2).

L'adjectif dérivé *angélique* s'emploie à qualifier la beauté (*beauté angélique*) ce qui facilite son passage dans le domaine de la beauté où il devient superlatif de *beau*: *Elle avait une voix angélique. Elle donnait, de la mort, une image angélique, touchante, belle, rédimée.* Duham., Temp. recherch. VIII, 116 (Rob.).

Après avoir mentionné *ange* au sens de „bel homme“ et „belle femme“, il faut citer aussi *amour* au sens de „bel enfant“ ou „belle femme“, bien que, employé au figuré, *amour*, impliquant plutôt l'idée de joliesse que celle de beauté, soit nettement inférieur à *ange*: ... *joli comme tu es. Sais-tu que tu es devenue un amour?* Prévost, Demi-vierges I, 2 (Rob.). Cela s'explique par le fait qu'Amour (Amor) est, par son origine, le nom d'une divinité païenne (dieu de l'amour). Il ne pouvait donc pas être employé, dans la société chrétienne, avec un sens aussi élevé qu'ange. Mais de nos jours, il n'y a plus de différence de degré dans le langage familier, où les deux mots figurent en tant que termes d'affection. *Ange,*

n'étant plus, dans cet emploi, une expression superlative, peut être accompagné d'épithètes: *mon petit ange, mon bel ange*. *Amour*, dans le langage familier, se dit non seulement de femmes et d'enfants, mais encore en parlant d'un objet joli.

LES TERMES RELATIFS À LA CLARTÉ

Plusieurs mots, originaires relatifs à la clarté, forment un autre groupe d'expressions pour une beauté supérieure.

Comme une vive clarté a quelque chose qui plaît, surtout aux gens primitifs, on trouve les mots qui la désignent déjà dans les phases les plus anciennes des diverses langues en fonction des expressions de la beauté. Parmi les expressions de la lumière et de la clarté employées de nos jours pour exprimer la beauté, il faut citer: *splendeur, lustre, éclat, brillant* (substantif et adjectif), *éclatant, éblouissant, flambant et splendide*.

Lustre désignant un éclat naturel ou artificiel, une lumière brillante, marque, en outre, encore:

1° l'éclat qui confère à la beauté et tout ce qui met en valeur une personne ou une chose: *Les pierreries donnent du lustre à la beauté des femmes* (Kr. § 410); *La grâce de la nouveauté est à l'amour ce que la fleur est sur les fruits — elle y donne un lustre qui s'efface aisément et qui ne revient jamais*. La Rochef., Max. 274. *Anne redonna un lustre à l'hôtel d'Orgel*. Radiguet, Bal du comte d'Org. 22 (Rob.).

2° la beauté: *Elle parut au bal dans tout son lustre*. *La lumière qui papillotait dans les bas-reliefs en donnant tout son lustre à ce chef-d'œuvre* Balz. (Bén.). *Les encadrements des croisées, les corniches, enfin toute la pierre travaillée ayant été restaurée, l'extérieur de ce monument avait repris son ancien lustre*. Balz., Les paysans. Œuv. VIII, 155.

Hâtons-nous de constater que l'idée de lumière n'est jamais complètement effacée dans le contenu sémantique du mot en question. Si elle n'est plus dominante, elle reste, du moins, en fonction d'un élément notionnel complémentaire.

Voilà ce qui vaut aussi pour *éclat*. Ce mot qui, originaires, ne désignait que l'action de briller ou la lueur brillante (*On ne peut pas supporter l'éclat du soleil*.), apparaît très tôt dans le champ conceptuel de la beauté.

Il y a des cas intermédiaires où le sens propre est en concurrence

avec le sens figuré: *L'éclat d'un diamant, des yeux, du teint. L'or rehausse l'éclat d'une pierre.*

Dans d'autres cas, l'idée de beauté devient nettement dominante: *L'éclat des fleurs, des habits, des toilettes. La richesse des costumes et l'éclat des décors étouffent le drame.* France, Petit Pierre X, 66.

Le plus souvent, c'est la beauté d'une femme qu'on exprime par ce mot: *L'éclat d'une femme. Les femmes (en Suède) avaient un éclat froid, cristallin.* Maurois, Climats I, X, 83 (Rob.). *Jeune et belle, elle avait sous ses pleurs de l'éclat.* La Font., Matr. *C'était une figure de plus d'éclat qu'elle n'était touchante.* Hamilt., Gramm. 6 (Litt.). Très souvent, *éclat* désigne, ainsi que *fleur* (cf. p. 102—103), l'épanouissement de la beauté dans le brillant de la jeunesse, caractérisé par la fraîcheur de la peau ayant de vives couleurs: *Elle était dans tout l'éclat de sa beauté. Elle a perdu son éclat. Elle avait encore cet éclat emprunté dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage.* Rac., Ath. II, 5. . . *Madame de Guiche, alors dans tout l'éclat de sa jeunesse.* Chateaub., Mém. d'o.-t. VI, 56 (Rob.). *Le roi n'avait jamais aimé que des femmes dans tout l'éclat de la première jeunesse.* Genlis, Mme de Maintenon I, 54 (Litt.).

Dans *éclat*, l'idée de beauté est souvent accompagnée de celle de magnificence: *Rehausser l'éclat d'une fête, de cérémonies. L'éclat du règne de Louis XIV. L'éclat du triomphe* (Ba.). *L'éclat des grandeurs* (Lar. 2). *Aimer l'éclat, les éclats* (= les choses fastueuses). *Anselme vivait avec assez d'éclat.* La Font., Petit chien. *Les rois . . . n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne.* Boss., Marie-Thér. (Litt.). *Titus, devenant son époux, Lui prépare un éclat qui rejaillit sur vous.* Rac., Bér. 86 (Ca. 305—306). *Mais par un faux éclat, je vous crois ébloui.* Mol., Tart. I, 5. *Elle était née riche, dans l'éclat criard d'une fortune trop neuve.* France, Lys rouge I, 19 (Rob.).

Eclat s'emploie aussi dans le domaine spirituel: *Cette pensée a moins de solidité que de l'éclat* (Ac.). *La poésie brille d'un vif éclat* (Reum). *L'éclat de l'éloquence, d'un discours, du style* (Kr. § 410).

Eclat implique quelquefois la notion d'une certaine grandeur: *Le style de cet écrivain a de l'éclat* (Ac.). *L'éclat des lettres s'affaiblit* (Reum). *L'éclat d'une pensée* (Kr. § 410). Ce sens date vraisemblablement du XVII^e siècle. Mme de Sévigné écrivit: „Nicole dit que l'éloquence et la facilité donnent un certain éclat aux pensées; cette expression m'a paru belle et nouvelle; le mot d'éclat est bien placé.“ (Sév. 96 — Litt.).

Eclat s'emploie même pour désigner la beauté morale: *L'éclat de la vertu. Meurs; mais quitte du moins la vie avec éclat.* Corn., Cinna IV, 2 (Litt.).

(*Eclatant voir ' page suivante*).

Brillant, participe présent substantivé du verbe *briller*, est devenu, dans certains contextes, presque synonyme de *lustre* et d'*éclat*. Tous les trois, employés au sens propre, désignent une très vive lumière (*le brillant d'une perle*); employés au figuré, ce qui est beau de manière à frapper les regards, éventuellement l'imagination ou l'esprit.

Néanmoins, il y a plusieurs différences entre ces termes. Bien entendu, nous nous bornerons ici à leurs sens figurés.

Nous avons vu que *lustre* et *éclat* se disent aussi en parlant de la beauté des femmes. *Brillant* peut aussi avoir une pareille exception:

Je confonds, Dieu me damne, et la mère et la fille;

Ce brillant si fleuri qu'en toutes deux je voy . . .

— *Ah, non, Monsieur, ma fille est plus jeune que moi.*

Hauteroche, Bourg. de qual. II, 4 (Liv.).

Plus souvent, il désigne ce qui plaît à l'imagination et à l'esprit par un vif éclat, peu importe s'il s'agit des femmes ou des hommes: *Elle a tant de mérite! Un tel brillant d'esprit*. Hauteroche, Bourg. de qual. I, 4 (Liv.). *Son frère aîné n'avait pas tant de brillant*. Hamilt., Gramm. 6 (Litt.). *Cet homme a plus de brillant que de solide* (Ac.).

Lustre et *éclat* se disent d'un tout; *brillant*, parfois d'un détail: *Si tôt que j'eus mon habit neuf, j'effaçai tous mes rivaux par son éclat et par le brillant de quelques unes de mes pierreries*. Le Sage (Bén.). . . *ce qui fait tout le brillant de sa pièce, est une histoire de Straparole*. Zélinde 1663, sc. 8 . . . *donnant à vostre portrait le brillant que la facilité et la vigueur du pinceau font voir . . .* Du Fresnoy, Art. de Peint., 64 (Br. VI, I, II, 710).

Tandis qu'*éclat* se dit surtout de grandes choses qui se distinguent par quelque chose de magnifique, *brillant* désigne plutôt ce qui plaît par la vivacité et l'esprit (même artificiels): *Il y a du brillant dans ce poème* (Ac.). *Ce musicien a du brillant dans son jeu* (Litt.). *Son discours a toujours beaucoup de brillant*.

Brillant s'emploie plus souvent adjectivement. Tout d'abord, il marque ce qui brille: *La reine fut parée d'un diadème brillant d'or et de pierreries*. Au figuré, il se dit de ce qui plaît par l'éclat, le luxe, la magnificence, la somptuosité: *Un bal brillant, une fête brillante, une cérémonie brillante, un spectacle brillant, une parure brillante, un brillant plumage, un costume brillant, un brillant état-major, un brillant escadron, une brillante suite, une brillante société. il est brillant de jeunesse et de santé*.

Plus souvent encore, que dans le domaine esthétique, on s'en sert dans le domaine spirituel: *un style brillant, une expression brillante, une élocution brillante. Ses qualités n'étaient pas si brillantes que celles du roi*.

Bouhours, Nouv. rem. (Litt.). — Par analogie, on dit aussi: *un esprit brillant, un acteur brillant, un causeur brillant, un écrivain brillant, un orateur brillant, un élève brillant, un brillant officier.*

Remarque 1: Le verbe *briller*, dont *brillant* est le participe présent (par son origine), signifie, primitivement, „être lumineux“ ou „être poli“. Il s'emploie au figuré au sens de „attirer les regards par l'éclat des couleurs, par la beauté ou par la pompe“: *C'était de mon temps que brillait madame Grégoire.* Bérang. (Litt.).

Remarque 2: *Brillanté* — participe passé du verbe *brillanter* „donner de l'éclat“ (dérivé de *brillant* „éclat“) — ne comporte qu'un élément assez faible de beauté: *Entrez dans un cercle avec un air brillanté.* Coyer (Br. VI, II, I, 1397).

Le verbe *brillanter* lui-même est aussi presque dépourvu de toute idée de beauté: *Les blanches clartés des bougies ... passaient à travers ses boucles soyeuses en les brillantant.* Balz., Œuv. II, Béatrix 424 (Rob.).

L'adjectif *éclatant* fait le pendant à l'adjectif *brillant*. En fonction de synonyme approximatif de *beau*, il marque un degré supérieur de la beauté ce qui s'explique non seulement par son sens originaire, mais encore par des tournures telles que *jeune fille éclatante de beauté, l'éclat de beauté* (Lar. XX).

Lorsqu'il qualifie des personnes, ce qui est rare, il est suivi d'un complément: *une personne éclatante de jeunesse* (Lar. XX). Plus souvent, il a rapport au corps humain: *chevelure éclatante, teint éclatant, sourire éclatant.*

Étant relatif aux choses, *éclatant* est aussi plus ou moins synonyme de *très beau* (*décoration éclatante, parure éclatante*) ou simplement *beau*: *... et nos prés au printemps, avec toutes leurs fleurs, sont moins éclatants.* Mol., Méric. I, 3 (Rob.). Parfois, surtout s'il s'agit de vêtements, *éclatant* comporte une nuance de luxe: *Toilette éclatante. Un jeune enfant couvert d'une robe éclatante.* Rac., Ath. II, 5 (Rob.).

Eblouissant renchérit sur *brillant* et *éclatant*: *C'était une fête éblouissante. Il y avait une réception éblouissante (un bal éblouissant). Elle avait une toilette éblouissante. ... parmi les portraits d'un éblouissant colorite, le plus saisissant est parfois un portrait tout en noir.* Proust., Rech. t. p. VIII, 192 (Rob.). Dans le domaine esthétique, *éblouissant* unit à l'idée de beauté éclatante celle de séduction ou de fascination: *une beauté éblouissante, un regard éblouissant, un sourire éblouissant, une femme éblouissante.*

Eblouissant s'emploie aussi dans le domaine spirituel: *une pensée éblouissante. Le titre éblouissant de général d'armée* Corn., Pulch. II, 1 (Litt.).

Un adjectif encore mérite d'être classé ici et c'est *flambant*. Tout en disant moins que ceux qui viennent d'être étudiés — ce qui est d'ailleurs

d'accord avec son étymologie — il est néanmoins nettement connexe à l'idée de beauté, bien entendu, dans certains contextes seulement.

Flambant „qui flambe“ a pris, dans le langage familier, le sens de „qui a de l'éclat du feu“ d'où „qui a de l'éclat du neuf“ (*un habit tout flambant neuf, un mobilier tout flambant neuf*) et ensuite, ainsi que d'autres mots marquant la clarté ou l'éclat, le sens de „très beau“: *Un air flambant. Il est tout flambant.* („il a de beaux habits“). *Une voiture comme celle qui va sur Beaumont, quoi! toute flambante! elle est peinte en rouge et or à faire crever les Touchards de dépit!* Balz., Délit de la vie, Œuv. I, 608. (Rob.).

Remarque: La langue populaire a formé un péjoratif en remplaçant *-ant* par le suffixe dépréciatif *-ard*: *flambard* „vêtu avec plus de richesse que de goût“. Ce mot n'appartient pas, évidemment, au champ conceptuel de la beauté.

De tous les mots provenant du domaine de la clarté et appartenant actuellement à la sphère de la beauté (par une partie de leurs acceptions du moins), c'est *splendeur* (*la splendeur du soleil*) qui enchérit sur tous. Il se dit d'une beauté magnifique, d'un éclat grandiose et durable: *Il ne se lassait pas de contempler toutes ces splendeurs de la nature. J'admirais la splendeur inouïe des palais orientaux. A grands frais, notre Etat a recouvert la splendeur de ce château. De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur? Rac., Bérén. I, 5. Les malheureux qui de ta cité sainte Ne verront point l'éternelle splendeur ... Rac., Ath. II, 9. Le bien de l'Etat et la splendeur du trône. Volt., Dict. phil., Propriété (Litt.).*

Splendeurs (pluriel) s'emploie aussi pour désigner des choses magnifiques: *Les splendeurs d'une cour, d'un cortège.*

Au figuré, *splendeur* se dit des vers: *Mes plus beaux vers ... ont moins de charme inévitable et de splendeur naturelle.* A. France, Lys rouge, Pages chois. d. auteurs cont. (Paris, Collin 1909), p. 136.

Dans le domaine moral, *splendeur* comporte une idée d'honneur et de réputation glorieuse:

Regarde le malheur de Brute et de Cassie;

La splendeur de leur nom en est-elle obscurcie? Corn. (Bén.).

La splendeur de son sort doit hâter sa ruine. Rac., Ath. II, 5 (D. G.).

Le vrai est l'expression du bien, et le beau, la splendeur du vrai. La vraie religion n'est que la splendeur de la culture intellectuelle. Renan (Lar. XX).

Certaines expressions, qui n'avaient primitivement désigné que la clarté, représentent, depuis des siècles, une beauté sublime ou majestueuse (surtout *splendeur* avec ses dérivés, et *éclat*), Par là, elles sont devenues sémantiquement proches des mots qui expriment la beauté relative à la puissance et à la richesse dont nous parlerons dans le chapitre

suivant (*luxé, faste, magnificence, somptuosité, pompe*). Voilà pourquoi on les combine parfois: *Tout chez lui était splendeur et faste*. Volt., Mœurs 176 (Litt.). *Manque-t-il rien dans l'univers de tout ce qui peut servir, non seulement à l'entretien nécessaire et commode, mais à la splendeur et à l'éclat, à la somptuosité et à la magnificence?* Bourd. (Laf. 743). *Il y a tant de magnificence dans leurs tombeaux (des anciens) que le contraste du néant de la mort et des splendeurs de la vie s'y faisait sentir*. Staël, Corinne IV, 2. *La reine d'Angleterre, arrivée avant son mari, fut étonnée de la splendeur qui environnait le roi de France et de cette provision de magnificence qu'on voyait à Versailles*. Volt. (Laf. 745).

Ces citations prouvent que les mots des deux groupes sont arrivés à être des variantes stylistiques. Une affinité sémantique très marquée se manifeste surtout entre *splendeur* et *magnificence*.

L'adjectif *splendide* a des acceptions analogues: „qui a de la splendeur“, „qui est magnifique, somptueux“, „qui est d'une beauté élégante, brillante“: *un vêtement splendide, un festin splendide, une cour splendide* (Ac.). *Le jour est splendide*. Hugo (Bén.). *Toute cette nature splendide* . . . Musset, *On ne badine pas* III, 3 (Litt.). *Je trouve ça splendide* (dit une Française en parlant de tableaux à l'Exposition mondiale à Bruxelles en 1958).

L'adverbe *splendidement* a le sens „d'une manière splendide“: *Il nous a traités splendidement* (Ac.). *Vivre splendidement* (Litt.).

LES EXPRESSIONS DE LA BEAUTÉ RELATIVES À LA RICHESSE, À LA PUISSANCE OU À LA GRANDEUR

Dans les langues de haute culture, on distingue non seulement différents degrés, mais encore différentes sortes de beauté, entre autres celle qui est relative à la richesse, à la puissance, à la grandeur. La plupart des mots exprimant, de nos jours, ce genre de beauté sont venus de différents champs conceptuels dans celui de la beauté à l'époque où l'accroissement du pouvoir royal a permis au souverain de s'emparer de grandes richesses et de s'en servir à embellir son palais, ses châteaux, ses appartements, ses vêtements, ainsi que ceux de sa famille et de ses courtisans, etc. Les grands seigneurs et les nobles imitaient plus ou moins leur souverain et sa cour. On avait donc besoin de nouvelles expressions pour désigner cette sorte nouvelle de beauté ne concernant pas le physique des personnes, mais leurs bâtiments, vêtements, tenue, gestes, manière de vivre.

En français, il y a tout un groupe de mots qui permettent d'exprimer ce genre de beauté. Sauf *éclat* et *splendeur*, dont nous avons déjà parlé, ce sont: *appareil*, *apparat*, *magnificence*, *somptuosité*, *pompe*, *luxure*, *faste*, ainsi que les adjectifs et les adverbes qui en sont dérivés. Nous allons les étudier les uns après les autres.

Remarque: *Appareil* et *splendeur* entrent dans le domaine de la beauté dès le XII^e siècle, *apparat* et *magnificence* dès le XIII^e, *pompe* dès le XIV^e, *éclat* et *somptuosité* dès le XV^e, *faste* dès le XVI^e et *luxure* dès le XVII^e siècles.

Faste fut emprunté au XVI^e siècle du latin (où *fastus* avait le sens d'„orgueil“) avec des acceptions nettement péjoratives de „vaine ostentation“ et „affectation de paroistre avec éclat“ (Ac. 1694 et 1718).

Au XVIII^e siècle encore, Roubaud (1. c. III, 100) écrit: „*Luxure* ne doit être pris qu'en mauvaise part, comme il le fut toujours. *Faste* suit naturellement la même règle: on veut y mettre des restrictions qui n'ont pourtant pas lieu au figuré, quand on dit, par exemple, *faste de science*, *de vertu*, *de douleur*, etc.“

Mais déjà un siècle auparavant, chez certains auteurs et dans certains contextes, l'idée de l'éclat, de magnificence et de somptuosité devient dominante dans le contenu sémantique de *faste*. Voilà comment ce mot pénètre dans le champ conceptuel de la beauté. Ce n'est, évidemment, que partiellement, car l'acception primitive de „vaine ostentation“ reste conservée bien que la nuance péjorative soit parfois affaiblie.

Faste s'emploie au sens d'„étalement de luxe, déploiement de pompe et de magnificence“: *Le faste royal*, *le faste oriental*, *le faste d'une cérémonie*. *Faire les choses avec faste* (Ac.). *Les monarques persans étalaient un grand faste* (Lar.). *Benadad était un roi timide et vain qui n'avait que du faste et de l'orgueil*. Boss., Polit. IX, VI, 8 (Litt.). *Le faste qu'était alors le commerce, les administrations et les militaires* ... Balz. (Bén.).

Ce qui vient d'être cité prouve que le contenu sémantique de *faste* est à la fois très complexe et assez vague. Il diffère selon le contexte et même selon le naturel et la mentalité du sujet parlant. Il peut comporter l'idée de grandes dépenses d'apparat et d'éclat (que certains reprochent toujours, d'autres approuvent dans certaines circonstances), celle du désir de s'élever et de montrer la grandeur et la majesté, celle de l'ostentation surtout dans ce qui est extérieur: *On a toujours cherché dans ces jours de solennité à étaler quelques appareils dans ses vêtements* ... *Cet appareil étalé dans d'autres jours s'est appelé faste*. Il n'exprime que la magnificence dans ceux qui, par leur état, doivent représenter; il exprime la vanité dans les autres. Volt., Dict. phil., Faste (Rob.).

Mais il peut désigner aussi tout simplement l'apparat et la splendeur:

N'estimer les hommes que par un certain extérieur qui brille, que par le faste et la splendeur ... Bourd., Aumone 1. Un grand faste soulignait la majesté princière: trône d'or, sceptre d'or, robe médique aux manches évasées, haute tiare ruisselante de pierres précieuses. Daniel-Rops, Peuple de la Bible 301 (Rob.).

Fastueux, conformément à l'acception de *faste*, signifie originellement „pompeux“ ou „vain“: *Il vous comble partout d'éloges fastueux. Boil., Art. p. I (Rob.). Mener une vie fastueuse.*

Puis il s'emploie aussi au sens de „qui aime le faste“: *Mazarin savait se montrer fastueux. L. Bertrand, Louis XIV, 111 (Rob.). Ce prince fut fastueux en sa jeunesse.*

Enfin, il désigne ce qui est fait avec faste, donc ce qui est beau, éclatant, somptueux: *Des toilettes fastueuses. Un fastueux décor des Mille et une nuits. Lyon ... était une ville de luxe et de fêtes où le roi François I^{er} établit sa cour, toute spirituelle, galante et fastueuse. Henriot. Portr. de fem. 23 (Rob.). Il possédait un fastueux équipage. La tulipe est une fleur fastueuse (Kr. 744, § 928).*

Luxe fut emprunté en 1611 au latin (*luxus*) avec le sens de „somptuosité (dans le vêtement, la table, l'ameublement, etc.)“: *Le luxe d'une chambre à coucher, d'une maison. J'aime le luxe et même la mollesse. Volt. (Bén.). Le luxe général est la marque infaillible d'un empire puissant et respectable. Volt., Polit., Commerce et luxe (Litt.). Béni soit cet édit par qui des vêtements le luxe est interdit. Mol., Ec. des maris II, 9 (Litt. et D. G.). Il était ce jour-là revêtu d'un costume de soie vert-pomme brodé d'argent d'une élégance et d'un luxe extrêmes. Gautier, Voyage en Espagne 211 (Rob.).*

Or cette richesse et cet éclat dans les choses de la vie étant parfois exagérés, *luxe* devint bientôt péjoratif: ... *rabattre non seulement de leur luxe immodéré, mais de l'éclat honnête et raisonnable. Bourd., Aumone 2 (D. G.). Le luxe ruine les riches et redouble la ruine des pauvres. Did. (Lar. XX). Luxe désigne donc le goût pour les choses belles, confortables et surtout coûteuses ainsi que la superfluité de ces choses.*

Etant employé dans des contextes semblables à ceux de *faste*, il en devint le synonyme. Mais sa dégradation continua encore. Roubaud (l. c. III, 100) écrit: „L'Académie et tous les vocabulistes françois affectent au mot *luxe* l'idée propre d'excès et de dérèglement ... Aussi les apologistes du *luxe*, lorsqu'ils ont voulu se donner les airs du paradoxe, ont-ils dénaturé ce terme, en le réduisant à l'expression des superfluités, des commodités, des jouissances agréables.“

Citons encore Brunot (Histoire VI, I, I, 179): „Les économistes ont

établi une sorte de morale de consommation. La consommation légitime est déclarée "fructifiante" sinon productive; c'est une faute grave de l'égarer, soit dans le faste, soit dans le luxe qu'on essaie pourtant de distinguer. *Faste* signifie seulement la grandeur et l'éclat de la dépense, *luxe* implique l'abus: distinction délicate, car ce qui ne serait que faste dans un pays parvenu à son plus haut degré de prospérité, serait luxe dans un pays où il y a encore de grands travaux et de grandes dépenses à faire."

Mais malgré les efforts des théoriciens, *luxe* continuait à être usité même dans son sens originaire, assez voisin de celui de „beauté“. Même de nos jours, on dit: *Au Casino de Paris, il admirait le luxe de la décoration; en effet, on avait fait tout pour rendre la scène brillante. Sa poésie a été imprimée avec un grand luxe typographique. Il fait relier ses livres avec luxe. Il a acheté plusieurs objets de luxe. Marchandise de luxe. Carrosserie de luxe. Tirage de luxe. Le luxe des habits. C'est ultra-luxe* (dit une Française en admirant les toilettes exposées au pavillon tchécoslovaque à l'Exposition mondiale à Bruxelles en 1958).

Remarque: *Luxe* s'emploie aussi au figuré en parlant de personnes (de leur beauté): *Il a l'air d'un homme de luxe, d'un de ces beaux jeunes gens qui skiaient demi-nus à Saint-Moritz.* Sartre, *Mort dans l'âme* 224. *Ils étaient des plus beaux qui se pussent voir, créatures de luxe.* Gide, *Ainsi soit-il* 146 (Rob.).

Luxueux signifie „plein de luxe, qui déploie de luxe“: *un équipage luxueux, un ameublement luxueux, une toilette luxueuse, un train de vie luxueux, parure luxueuse, maison luxueuse, quartier luxueux.*

Luxeusement a un sens analogue: *se loger luxeusement, un appartement luxeusement meublé.*

Pompe, provenant du grec *pompê* „procession publique“, fut emprunté au XVI^e siècle au latin, où *pompa* désignait un cortège triomphal ou solennel.

En français aussi, il désigne un cortège solennel (*la pompe d'un triomphe, la pompe d'une entrée solennelle*), mais surtout funèbre: *Quelle autre ordonnera cette pompe sacrée.* Rac., *Iph.* III, 1 (D. G.). *L'orgueil des grands paraît jusqu'après leur mort en la pompe de leurs funérailles et surtout en la magnificence de leurs tombeaux.* Bouhours (Laf. 745). *... la plus belle, la plus magnifique et la plus triomphante pompe funèbre qui ait jamais été faite depuis qu'il y a des mortels, c'est celle de feu M. le Prince.* Sév. 10 mars 1687 (Litt.).

L'idée de solennité impliquée dans *pompe* devient parfois dominante: *Pompe surannée* J. Romains (Bén.).

Mais à l'idée de solennité, ce sont celles de magnificence, de somptuosité, d'éclat qui sont unies inséparablement. *Pompe* désigne, par conséquent, un appareil magnifique, solennel et somptueux: *La pompe royale. La pompe d'une cour. On épousa Frédéric en grand'pompe.* La Font., Faucon. *La pompe de ces lieux, Je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux.* Rac., Bérén. I, 1. *Là tu verras d'Esther, la pompe et les honneurs.* Rac., Esth. I, 2. *J'aime la pompe des spectacles.* Volt., Lett. d'Argental 29 janv. 1740. *La pompe et la grandeur des anciens rois de l'Asie n'approchaient pas de l'éclat de ce voyage.* Volt., Louis XIV, 10. *Et parer le couchant des pompes de l'Aurore.* Delille, Parad. perdu IV (Litt.).

Quelquefois une légère nuance péjorative se fait sentir dans *pompe*: *Pour renoncer au monde et à ses pompes ...* Mass., Prof. rel. *Renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.* (Litt.).

Pompe s'emploie aussi dans le domaine spirituel: *La pompe des paroles. Dans tout le reste* (du discours de Mithridate dans Racine), *la magnificence du style, la pompe des images est égale à l'élévation des pensées.* La Harpe (Laf. 745). *M. de Buffon surtout, ayant à peindre les merveilles de la nature, était plus autorisé à déployer, dans son ouvrage, toute la pompe de son style et toute la richesse de son imagination.* Delille, Trois règnes, Disc. prélim. (Litt.).

Dans le domaine littéraire, *pompe* s'emploie plus souvent avec une nuance péjorative qu'avec son sens propre. La nuance péjorative est quelquefois à peine perceptible, mais souvent, au contraire, très prononcée: *Les apôtres n'ont point cherché la vaine pompe et les grâces frivoles des orateurs païens; ils se sont contentés de prêcher Jésus-Christ avec toute la force et la magnificence du langage et de l'écriture.* Fén. (Laf. 745). *Il y a dans son discours beaucoup de noblesse, mais parfois aussi une certaine pompe. La pompe de son style est insupportable.* De nos jours, *pompe* s'emploie, dans de semblables contextes, uniquement au sens péjoratif, désignant une recherche inutile de grands mots et l'abus de procédés solennels. On peut s'en servir dans un sens analogue en parlant des œuvres d'art: *Dans les paysages de l'ancienne école, il y a plus de pompe que de vérité* (Lar. XX).

Originellement, *pompeux*, de même que *pompe*, n'avait aucune nuance péjorative. Il se disait de ce qui était magnifique, grandiose, majestueux: *Cette majesté si pompeuse* Malh. I, 3. *Le pompeux Saint-Gothard apparaît à mes yeux.* Delille, Passage de St.-Goth. (Litt.). *Je vois l'ordre pompeux de ces cérémonies.* Rac., Ath. II, 7. *Les ennemis de Dieu, pompeux et florissants.* Corn., Poly. IV, 2 (D. G.). *L'appareil pompeux. Une entrée pompeuse. Une suite pompeuse. Une cour pompeuse. Un équipage pompeux* (Ac.).

En parlant d'un discours ou d'un ouvrage littéraire, *pompeux* qualifie aussi, originairement, un style noble, éclatant et solennel, ayant de la grandeur et de la majesté: *La tragédie qui est naturellement pompeuse et magnifique . . .* Boil., Longin, Sublime, chap. 2. *Ce sont, sans contredire, les vers les plus pompeux.* Corn., Pomp., Exam. (Litt.). *Ne cherchez point de magnifiques et de pompeuses expressions pour soutenir un sujet qui par lui-même est au-dessus de toute expression.* Bourd. (Laf. 745).

Mais dès le XVII^e siècle, on peut remarquer les premières traces de la dégradation de ce mot dans le domaine spirituel: *Tous les pompeux amas d'expressions frivoles.* Boil. (Lar. XX). De nos jours, *pompoux* ne se prend plus guère qu'en mauvaise part dans de semblables contextes. Il implique l'excès fâcheux des qualités citées ci-dessus et marque un style recherché affectant de la grandeur en employant des termes emphatiques et exagérés.

L'adverbe *pompeusement* signifie „avec pompe“ ou „d'une manière magnifique, solennelle“: *La reine de Suède a été pompeusement reçue à Rome par le pape et les cardinaux.* Gui Patin, Lett. II, 149.

*Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort, pompeusement parée.*

Rac., Ath. II, 5 (Litt.).

Magnificence est un terme d'éloge, annonçant toujours un grand air, mais, pour le reste, il est d'un contenu sémantique assez large et vague.

Dans le domaine moral, il désigne la générosité et la libéralité pleine de grandeur: *Sa magnificence l'a ruiné. Elle eut une magnificence royale et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas.* Boss., Reine d'Angl. (D. G.).

Dans le domaine esthétique, il marque la beauté, en impliquant, en même temps, l'idée de respect:

a) de quelque chose de grand: *La magnificence des œuvres du Créateur est admirable. La nature étale ici toute sa magnificence* (Ac.). *Avec quelle magnificence, la nature ne brillerait-elle pas sur la terre!* Buff., Quadr. (D. G.). *Il fut étonné par la magnificence des temples. Cette chapelle royale qu'elle fit bâtir avec tant de magnificence . . .* Boss., Reine d'Angl. *La magnificence du culte extérieur a beaucoup de rapport à la constitution de l'Etat.* Montèsq., Espr. des lois XXV, 7. *La magnificence d'un palais* (Litt.). *Toute cette maison est d'une magnificence* (Ac.). — Mais il arrive qu'on le trouve avec une acception affaiblie par suite d'un emploi hyperbolique: *Son costume, approprié à sa physionomie, était d'une extrême magnificence.* A. France, Crime de S. Bonnard, Pages chois. d. auteurs cont. (Paris, Collin), p. 149. *Il a été vêtu avec magnificence. Il y avait des*

publications illustrées avec magnificence. La magnificence de la parure, des atours.

b) d'un personnage important; dans ce cas, il ne s'agit pas tant de son physique que de la noblesse imposante, de ses manières et de sa tenue ou bien de la somptuosité de ses vêtements: *La magnificence divine. Tout l'univers est plein de sa magnificence.* Rac., Ath. I, 4. *La magnificence d'un roi. Elle eut une magnificence royale.* Boss., Reine d'Angl. *Ces deux rois avec leur cour, d'une grandeur, d'une politesse et d'une magnificence aussi bien que d'une conduite si différente . . .* Boss., Marie-Thér. (D. G.).

Il s'emploie aussi en parlant de la vie spirituelle et de la production littéraire: *La magnificence du style, des idées, des expressions, des images* (Ac.). *Une magnificence d'expression.* Rac., Disc. à l'Ac. (Lar.). *Je ne prétends pas, dans une traduction si littérale, avoir fait sentir toute la force de l'original dont la beauté consiste principalement dans le nombre, l'arrangement et la magnificence des paroles.* Boil., Longin, Subl. réfl. VIII. . . . *pour donner de la magnificence au discours . . .* Boil., Traité du sublime XII.

Par concrétisation, *magnificences* (pluriel) devint l'expression pour désigner les objets magnifiques, somptueux: *Les magnificences d'un palais* (Lar. XX). *Il nous a montré toutes ses magnificences* (Ac.). *L'empereur m'honorant de ses magnificences . . .* Rotrou, Bélis. V, 3. *Rien n'est égal aux magnificences que la maréchale de Rochefort porte à cette princesse.* Sév., 24 janv. 1680. *Et comme ce logis plein de magnificences abondait partout en tableaux . . .* La Font., Fabl. VIII. 16. *Il est des spectacles auxquels coopèrent toutes les matérielles magnificences dont dispose l'homme.* Balz., Séraphita, Œuv. X. 532.

L'adjectif *magnifique* a pénétré dans le champ conceptuel de la beauté et il s'est approché plus près du centre que le substantif *magnificence* bien que, au XVII^e siècle, leurs acceptions fussent parfaitement analogues.

En ce temps-là, il avait surtout le sens de „somptueux dans ses dons, dans ses libéralités ou ses dépenses“: *Prince magnifique en festins, en habits* (Ac. 1694). *(Dans l'amour,) on devient magnifique sans l'avoir jamais été.* Pasc., Amour. *Elle était au dehors reine magnifique, au dedans humble servante de Dieu.* Fléch., Marie-Thér. . . . *les dieux sont magnifiques à récompenser les bons rois.* Fén., Tél. XIX (Litt.). *Le plus magnifique de tous les protecteurs . . .* Massillon (Lar. XX).

Mais une autre acception évolue, celle de „qui a une somptuosité, pleine de grandeur“: *Des palais (châteaux, églises, édifices) magnifiques. De tes tours, les magnifiques faites . . .* Rac., Esth. 1, 2. *Soit qu'il embellit cette magnifique et délicieuse maison . . . ou qu'il conduisit ses amis dans*

ses superbes allées . . . Boss., Condé, éd. Réb. 518—519 (Br. IV, I, 563). *La plus belle, la plus magnifique et la plus triomphante pompe funèbre* . . . Sév. 1015, 10 mars 1687 (Rob.).

De cette acception-ci, on en vient à celle de „beau“ qui devient enfin la principale. Bien entendu, *magnifique*, étant synonyme approximatif de *beau*, implique généralement l'idée de grandeur ou de richesse ou bien de grandeur et de richesse à la fois. Donc il se dit surtout en parlant de quelque chose de grand ou en voulant désigner une beauté extraordinaire: *Un magnifique spectacle. Un tapis magnifique. Un ameublement magnifique. Le mausolée du prince de Prusse devrait être plus magnifique.* Prince de Ligne, Belœil 117. *Le château de Hohenstein est ou sera la chose la plus magnifique.* Ibid. 123 (Br. VI, II, II, 1430 et 1431). *C'était un bon cheval, fier et noir, magnifique.* Anouilh, *La sauvage* III, Pièces noires 234.

Le dorique sans fard, l'élégant ionique

Et le corinthien superbe et magnifique

L'un sur l'autre placés élèvent jusqu'aux cieux

Ce pompeux édifice où tout charme les yeux. La Font., *Psyché* I (Rob.).

De nos jours, *magnifique* se dit parfois par hyperbole pour désigner ce qui est très beau en son genre (sans idée de somptuosité): *De magnifiques habits. Un temps magnifique. Un présent (vase, vaisselle) magnifique. Un magnifique paysage (enfant), une magnifique fleur (femme). Elle a un teint (une peau) magnifique, des dents magnifiques. Elle était magnifique de vie et de force; rien de mesquin dans ses contours ni dans ses traits.* Balz., *Gobseck*, Œuv. II, 633. *Cette sainte fille trop pauvre pour porter le magnifique habit de son ordre.* Hugo, *Misér.* II, V, VI (Rob.).

Magnifique s'emploie aussi au figuré: *Des promesses magnifiques. Oh! l'avenir est magnifique, jeunes Français, jeunes amis.* Hugo, *Chants de crép.* I. *J'ai rencontré, chéri, depuis, des amitiés magnifiques dont certaines sont encore l'ornement de mes jours.* Duhamel, *Not. du Hav.* (Paris, Fayard 1935), p. 44.

On s'en sert assez souvent en parlant du langage et de la littérature: *un style (livre) magnifique, une page (lecture) magnifique. N'attendez pas de cette princesse des discours étudiés et magnifiques.* Boss., *Duch. d'Orl.* *Et souvent on ennuie en termes magnifiques.* Boil., *Epît.* IV (Litt.). *Les tragédies doivent être écrites en vers graves et magnifiques. Les panégyriques demandent un style élevé et magnifique.* (Eur.). *Il (Milton) commence ce magnifique épithalame.* Chateaub., *Génie* II, II, 3. *Balzac . . . célébrera cette „magnifique préface d'un livre magnifique“,* Henriot, *Romantiques* 208 (Rob.). — Par extension, on dit même: *C'est un orateur magnifique.*

L'adverbe *magnifiquement* sert à exprimer une belle manière, peu importe s'il s'agit d'une beauté physique (1°) ou spirituelle (2°).

1° *C'est dans les palais des rois que se trouvent ceux qui sont vêtus magnifiquement.* Saci, Bibl., Luc. VII, 25. *Il y a des appartements magnifiquement garnis.* Livre . . . contenant les adresses de la ville de Paris pour l'année 1692. (*Livres*) *magnifiquement reliés* Balz., Les payaans. Œuv. VIII, 27. *Magnifiquement . . . la procession de la fête Dieu se déroule dans les rues de la ville.* Lecomte, Ma traversée 29 (Rob.).

2° *Cette vérité importante nous est magnifiquement exprimée dans le livre de Josué.* Boss., Sermons, Fond. veng. div. I. *Vous parlez magnifiquement.* La Font., Fables II, 1. *Parlant magnifiquement de la vertu et pratiquant mal ce que nous disons . . .* Fén. XVII, 205. *Platon lui-même parle si magnifiquement de Dieu qu'on croit souvent entendre un chrétien.* Condil., Hist. anc. XV, 7 (Litt.). — On s'en sert aussi en parlant de l'accueil: *On nous a accueillis magnifiquement. Traiter magnifiquement un hôte de marque* (Lar. XX).

Majesté existe aussi dans une acception assez proche de *magnificence*. En désignant un air de grandeur, un caractère qui inspire en même temps du respect et de l'admiration, ou une apparence auguste, *majesté* implique, dans une certaine mesure au moins, l'idée de beauté soit physique, soit morale: *La majesté d'une forêt, d'un paysage, d'une ville. Leur grandeur (des cathédrales gothiques) est imposante, leur majesté frappe . . .* Maupass., Vie errante, La Sicile. . . *des monuments où la hardiesse et la majesté respirent . . .* Raynal, Hist. philos. 19. XII. *Il y a des êtres dont la face prend une beauté et une majesté inaccoutumées pour peu qu'ils n'aient plus de regret.* Proust, Rech. t. p. XI, 86. *On ne saurait imaginer l'élégance et la majesté de ces Effendis.* Gautier, Voyage en Russie II. . . *le cardinal . . . s'avança vers lui avec cette majesté douce et riante qui l'accompagnait presque toujours.* Pellisson, Hist. Acad. III. *Il est nécessaire que vous ayez une certaine majesté dans votre extérieur.* Fén., Tél. XII. *Une majesté douce répand sur son visage* *De quoi s'assujétir le plus noble courage.* Corn., Pomp. III, 3 (Litt.).

En terme de littérature, il désigne une beauté pompeuse et grandiose: *La majesté du style. On a pris pour la majesté la pesanteur des vers . . ., mais la majesté consiste dans le nombre, le coloris, l'éclat et la pompe du style.* Marmontel, Elém. litt., Œuv. X, 467 (Litt.).

Majesté peut être employé même en parlant de choses à condition qu'elles soient propres à inspirer l'admiration non seulement par leur beauté, mais encore par leur grandeur et leur importance: *La majesté des cieux* (Lar. XX). *N'admirez-vous pas la majesté de cet édifice?* (Ac.).

Or on voit que *majesté*, dans le domaine esthétique qui nous intéresse surtout, est attesté en tant que synonyme presque parfait de *magnificence*.

Remarque: Une certaine notion de beauté, généralement statique et surtout décorative, peut être identifiée dans les mots *port* et *prestance*: *Une dame d'un air et d'un port majestueux et d'une beauté à laquelle la richesse des étoffes ... n'ajoutait aucun avantage, s'avança jusque sous le vestibule.* Galland (Lar. Gr.). Littré constate que „*Elle a un (le) port de reine se dit d'une femme qui a la belle taille et l'air noble*“. — *Le vulgaire appelle majesté une certaine prestance et une pompe extérieure qui l'éblouit.* Boss. ... *pour un pendu, il aurait bon grâce et beaucoup de prestance.* La Font. *Je vois tous les jours les grands superbement vêtus; cependant malgré leurs riches habits, ils n'ont pas votre prestance.* Le Sage (Laf.).

Majestueux s'emploie dans des acceptions plus ou moins analogues à celles de *majesté* dont il est dérivé. Il s'applique à ce qui témoigne extérieurement une noble grandeur. Il se dit en parlant:

1° de la tenue et des manières pleines d'une gravité imposante: *Une contenance majestueuse. Une démarche majestueuse. D'un pas majestueux ...* Rac., Ath. IV, 1 (Litt.). *Le port majestueux d'une reine* Muss., Caprices de Marianne I, 12. *Il est aussi difficile aux vieillards de paraître majestueux qu'aux jeunes gens de ne pas avoir l'air efféminé.* Fromentin, Année dans le Sahel 90.

D'un air placide et triomphant

Tu passes ton chemin, majestueuse enfant. Baudel., Fl. du mal, Spleen et idéal LII (Rob.). — Par extension, on dit aussi *une taille majestueuse*. Dans cette expression, *majestueux* implique l'idée de grandeur plus marquée qu'ailleurs. Elle est assez forte aussi quand on qualifie une personne comme étant majestueuse (cf. 2° ci-dessous).

2° des personnes dont la tenue est imposante par la noblesse et par de belles manières: *Un souverain (vieillard) majestueux. Une femme (matronne) majestueuse. Combien il était ... auguste et majestueux!* Boss., Reine d'Angl. *La princesse la plus majestueuse que la France ait vue.* Mass., Madame. *C'était une princesse grande, majestueuse, fort bien faite.* St. Simon 50, 95 (Litt.). Par extension, on peut s'en servir aussi en parlant de la beauté des qualités morales: *Accourez, peuples, venez contempler, dans la première place du monde, la rare et magnifique beauté, d'une vertu toujours constante.* Boss., Marie-Thér. (Litt.).

3° de cérémonies: *des cérémonies majestueuses* Boss., Hist. II, 3 (Litt.).

4° de bâtiments: *Un édifice (temple) majestueux. Un dôme majestueux* Rac., Bér. I, 5 (Litt.). *Une architecture majestueuse.*

5° de la nature: *Un paysage majestueux* (Rob.). *Le spectacle des arbres majestueux. Comme un fleuve majestueux et bienfaisant ...* Boss., Condé (D. G.). *Je ne regardais jamais la nature sans m'élever jusqu'aux pensées*

religieuses qui nous lient à ses majestueuses beautés. Staël, Delph. 2^o fragm., 5^e part. (Litt.).

6^o des ouvrages de l'esprit et de la musique: *Un vers majestueux. Un style majestueux* (D. G.). ... réglant la cadence de ses pas sur un air majestueux exécuté par l'orchestre. Gobineau, Pléiades II, I.

Malgré l'analogie des acceptions, qu'on a pu vérifier en comparant nos citations, on peut constater que l'adjectif *majestueux*, ainsi que l'adverbe *majestueusement*, beaucoup plus rarement employé (*Le roi s'avança majestueusement. Le Mississipi roule majestueusement ses eaux à travers les forêts.* [Litt.]. [*L'albatros*] vient, passe et disparaît majestueusement. Lecomte de Lisle. Poèmes tragiques. *L'albatros*), n'ont pas réussi à se rapprocher autant que *majesté* du centre du champ conceptuel de la beauté. L'idée de la beauté devient parfois dominante dans le contenu sémantique de *majesté* tandis que dans ceux de *majestueux* et de *majestueusement*, elle ne figure qu'en tant qu'un des éléments complémentaires. La notion de beauté se fait sentir surtout par rapport aux choses.

Somptuosité, emprunté en 1488 au bas latin, indique tout d'abord une libéralité qui ne regarde pas à la dépense: *Il mettait dans sa manière de représenter le gouvernement aux yeux de ses administrés une sorte de somptuosité vaniteuse.* Ch. de Bernard, Un acte de vertu, § 3 (Litt.). *Luculle fit encore plus de grandes dépenses pour la table; il voulait que chaque jour elle fût servie avec la même somptuosité.* Rollin (Laf. 743). *Toutes les fenêtres de la chambre étaient ouvertes ... afin que l'on pût s'apercevoir de sa somptuosité, quand on lui essayait un habit neuf.* Francion VIII, 281. (Litt.) *On célébra cette fête avec une grande somptuosité* (Ac.).

Dans les phrases telles que la dernière, *somptuosité* a pu prendre, tout en exprimant le grand prix des choses, les sens de „splendeur“, „éclat“, „magnificence“: *Ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité ...* La Bruy. 7. *Manque-t-il rien ... à la splendeur et à l'éclat, à la somptuosité et à la magnificence?* Bourd. (Laf. 743).

Donc l'idée de beauté s'impose de plus en plus dans le contenu sémantique de *somptuosité*. On la sent très bien dans le pluriel concrétisé *somptuosités* qui désigne de belles choses coûteuses (objets, fêtes, etc.): *Le propriétaire ... eut la fantaisie de mettre cette maisonnette en harmonie avec les somptuosités de sa demeure.* Balz., Mod. Mignon 7 (Br. XII, 371). *Les somptuosités de Versailles ruinèrent la France.* (Nouv. Lar. Ill., VII).

L'adjectif *somptueux*, attesté dès le XIV^e siècle (d'un siècle plus tôt que *somptuosité*), qualifie:

1° celui qui fait de grandes dépenses de luxe: *Ce prince fut très somptueux en habits et en équipages. Le monde le plus brillant et le plus somptueux . . .* Mass., Carême, Aumone (Litt.).

2° ce qui est coûteux: *Voyant ces somptueux repas . . .* La Font., Fab. VII, 14 (D. G.). *Les éducations les plus somptueuses* Fonten., Dodart (Litt.).

3° ce qui est magnifique, splendide, beau: *Un édifice somptueux. Le train de cet ambassadeur était somptueux* (Ac.). *Le faux éclat dont vous semblez jouir dans cette maison somptueuse . . .* Montesq., Lett. pers. 67. *On trouve à Gênes de somptueux palais.* Genlis, Ad. et Théod. II, 446 (Litt.). *Cette somptueuse chaumière où des rois déchus auraient pu conserver la-majesté-des-choses-autour-d'eux.* Balz., Modeste Mignon 11 (Br. XII, 371).

L'ordre dans lequel nous avons rangé les acceptions de *somptueux* nous montre la voie par laquelle cet adjectif est arrivé dans le champ conceptuel de la beauté.

Somptueux s'emploie aussi substantivement, bien qu'assez rarement. Etant substantif, il est synonyme de *somptuosité* comme *beau* l'est de *beauté*: *le somptueux des ornements* (Litt.).

L'adverbe *somptueusement* s'emploie aussi rarement: *vivre somptueusement*.

Apparat — un autre mot qui, de nos jours, fait partie du groupe d'expressions désignant la beauté relative à la richesse — eut originairement le sens de „préparatifs“. Il l'a perdu complètement après avoir pris un sens nouveau acquis par métonymie. Il désigne le résultat de certains préparatifs: l'éclat solennel ou même pompeux sinon ostentatoire qu'on donne à certains actes ou certains discours: *discours d'apparat, harangue d'apparat, dîner d'apparat*. Littré dit: „Festin d'apparat, c'est un festin où l'on déploie sa magnificence.“ Le Larousse du XX^e siècle donne la définition suivante: „Les lettres d'apparat sont les lettres colcriées, dorées, chargées d'arabesques que l'on mettait au commencement des chapitres, dans les manuscrits.“

Par extension, le mot d'*apparat* se dit de ce qui éveille l'admiration, étant beau ou même magnifique: *Agathe obéissait au luxe des toilettes d'alors; mais elle quittait au retour avec joie cette richesse d'apparat*; Balz. (Bén.). — Généralement, *apparat* comporte, en outre, l'idée de solennité: *Venir en grand apparat. Il fait tout avec apparat. Il soutenait une thèse en Sorbonne en grand apparat.* St. Sim. (Litt.). . . *les magistrats du Tribunal, ceinturés d'un large ruban bleu sur leur robe noire à rabat ce*

qui constitue leur tenue d'apparat ... G. Lecomte, Ma Traversée, p. 21 (Rob.).

Remarque: Comme toute exagération est antipathique, *apparat*, impliquant l'idée d'un luxe prémédité, peut comporter, dans certains contextes ou situations, une nuance péjorative.

Le sens primitif — „préparatifs, apprêts“ — de son ancien synonyme *appareil* s'est spécialisé en „déploiement de préparatifs en vue d'une chose solennelle (fête, cérémonie)“: *appareil d'une fête*. Il se dit en particulier de la pompe, d'un cérémonial, d'un cortège, de la magnificence d'une escorte, de tout ce qui environne un homme pour manifester, avec l'éclat, son rang, sa gloire, etc.: *Il a fait son entrée dans un magnifique appareil* (Ac. 1694). *Venir avec appareil* (Fur.). *L'entrée du roi après son mariage s'est faite avec beaucoup d'appareil et de magnificence* (Ca. 35).

Appareil arrive ainsi à désigner la pompe, la magnificence: *Toilette d'appareil* Rouss., Conf. II, 344, Em. V (Br. VI, II, I, 1329). *On faisait toujours là des festins d'appareil*. Sorel, Polyandre I, 243. *Avec un appareil extrême fut dansé le Balet Royal*. Loret, Muze hist. 6 févr. 1655. *Vous avez fait un dîner de grand appareil*. Sév. IV, 274 (Liv.). *On adore non point ta personne, mais l'idole de ta fortune qui paraît dans ce superbe appareil par lequel tu éblouis le vulgaire*. Boss., Serm. sur l'honneur 1666 (Rob.). *Elle était née dans une cour où la majesté se plaît à paraître avec tout son appareil*. Boss., Marie Thér. *Je montrai le premier au peuple de Mexique l'appareil inouï... de nos châteaux ailés qui volaient sur les eaux*. Volt., Alz. I, 1. *Quand la bienséance exigeait de lui... de l'appareil, il était magnifique*. Fonten., Newton. *Je fais des cours le pompeux appareil*. Bérang., Nouv. Diog. *La pompe nuptiale en funèbre appareil*. Corn., Rodog. V, 5. *Pour haut appareil d'une pompeuse gloire*. Corn., Hor. II, 6 (Litt.). *Belle, sans ornements, dans le simple appareil d'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil... Rac., Brit. 389 (Ca.)*.

Morceaux d'appareil sont les morceaux de musique ou de littérature où il y a de l'appareil, de la pompe: *Outre que j'eus à faire plusieurs morceaux d'appareil et entre autres l'ouverture... Rouss., Conf. VII*. Cette expression est vieillie depuis longtemps. On dirait plutôt *morceaux d'apparat*.

De nos jours, on distingue *appareil d'apparat*. *Appareil*, ayant perdu son sens secondaire de „magnificence“, désigne soit un assemblage de choses utiles pour un but déterminé, soit les préparatifs de ce qui a de la pompe et de l'éclat (sens primitif modifié) tandis que *apparat* exprime la pompe et l'éclat mêmes qui accompagnent certaines actions. *L'appareil d'un festin* c'est la disposition de ce festin; *un festin d'apparat*, c'est un

festin où s'étale une pompe voulue. Donc *apparat* reste dans le champ conceptuel de la beauté, *appareil* le quitte.

Nous avons pu constater que les expressions pour la beauté, relatives à la richesse des puissants sont assez nombreuses, surtout au XVII^e siècle, c'est-à-dire au comble du pouvoir royal et à l'époque de l'épanouissement des arts et de la littérature. Nous avons vu aussi que les acceptions de ces expressions étaient toujours très vagues et flottantes. Rien d'étonnant, car elles s'approchaient du champ conceptuel de la beauté et y pénétraient pas à pas, tout en gardant en même temps leurs acceptions primitives, quelquefois plus ou moins modifiées.

L'élément notionnel de beauté était d'abord plus ou moins faible dans toutes ces expressions qui faisaient penser surtout à de grandes dépenses. Aussi l'idée de beauté n'intéresse ni Roubaud, ni Lafaye qui s'occupent, dans leurs dictionnaires synonymiques, des termes en question et s'efforcent d'en préciser et spécialiser les acceptions. Roubaud (l. c. III, 100—104) dit: „Ces mots (= *luxure, faste, somptuosité, magnificence*) désignent de grandes, grosses ou fortes dépenses; *le luxe*, une dépense excessive, désordonnée; *le faste*, une dépense d'apparat, d'éclat; *la somptuosité*, une dépense extraordinaire, généreuse; *la magnificence*, une dépense dans le grand et le beau. — *Magnificence* est proprement un terme d'éloge, exprimant une qualité des personnes, il annonce même une vertu noble et sublime; mais aussi la magnificence peut tomber dans le faste et le luxe. — Il y a luxe dans les dépenses libres qui par une grandeur démesurée ou un déplacement pernicieux, attaquant à l'égard de l'Etat, les avances de la culture, font avorter la reproduction et dégénérer le revenu; ou qui à l'égard des particuliers, attaquant leurs fonds ou avances de fortune détériorent leurs conditions et consomment leurs ressources. — Il y a faste dans les dépenses qui, par la parade, l'ostentation, la pompe, ne servent qu'à jeter un inutile éclat et à éblouir les vues faibles. Il y a somptuosité dans les dépenses qui, par leur intensité, par leur profusion, leurs masses, surpassent les mesures d'une estimation ordinaire et de l'attente et laissent imagination étonnée. Il y a magnificence dans les dépenses qui, par leur grandeur, leur hauteur, leur recherche, leur goût, leur beauté, ravissent l'admiration, charment la curiosité et honorent celui qui les fait. — Le luxe joue la richesse ou l'opulence ... Le faste joue la grandeur, la majesté ... La somptuosité annonce la grandeur et l'opulence ... La magnificence annonce l'opulence et la grandeur, relevées par la manière et par l'objet; c'est, pour ainsi dire, la majesté dans toute sa gloire ... Le luxe est malheureusement de tous les états ... Le faste ne se trouve proprement que chez les riches, dans leurs bâtiments, dans

leurs meubles, dans leurs habillements, dans leurs équipages et leur train; mais l'appareil ne convient que dans les fêtes, les cérémonies, les solennités. La somptuosité concerne proprement les festins, les édifices, les monuments, les choses d'éclat: il est peu d'hommes assez opulents pour étaler en tout genre une somptuosité habituelle. La magnificence ne sied qu'aux Grands qui au moyen de faire des dépenses extraordinaires, joignent les titres pour les rendre éclatantes, mais par un usage, bien entendu, qui les fait estimer, honorer et glorifier, en rendant leur magnificence aussi utile qu'agréable au public."

Lafaye ne s'occupe pas non plus de l'élément de beauté dans ces mots. Toutefois, sa conception diffère beaucoup de celle de Roubaud et prouve que les acceptions des termes étudiés, loin de se stabiliser, se modifient sans cesse. Citons l'essentiel de ce qu'il dit: „Tous ces mots (= *luxe, faste, magnificence, somptuosité, splendeur, pompe*) signifient le contraire de la simplicité dans la manière dont on vit, dont on fait les choses ou dont on se montre . . . — Mais *luxe* et *faste* se prennent d'ordinaire en mauvaise part . . . — Au contraire, *magnificence, somptuosité, splendeur* et *pompe* se disent en bien ou en mal indifféremment, et même plutôt en bien. — *Luxe, faste*. Abus, défaut ou vice, qui consiste à manquer de simplicité dans la manière dont on vit, dont on fait les choses ou dont on se montre. — *Magnificence, somptuosité, splendeur, pompe*. Ces mots se rapportent à la manière dont les grands, les princes, les Etats vivent, font les choses ou se montrent et la représentent comme large, exempte d'épargne, distinguée. — *Magnificence* annonce une manière noble, généreuse, belle“.

Parlant de luxe, Littré dit dans son Dictionnaire: „. . . *somptuosité* exprime la qualité coûteuse des choses, et *luxe* le goût pour les choses somptueuses. Ainsi on dira *le luxe règne dans ce pays*, et non *la somptuosité*.“

Néanmoins, il est certain (nous l'avons démontré plus haut par des citations) que l'idée de beauté est plus ou moins sensible dans tous ces mots dès le XVII^e siècle (dans quelques uns, plus tôt). Elle y existe virtuellement et, dans certains contextes, elle représente une partie importante de leur contenu sémantique et, parfois, elle accède même au premier plan et en devient la dominante sémantique.

Quant aux adjectifs, nous avons étudié, dans ce groupe, *fastueux, luxueux, somptueux, magnifique, majestueux* et *pompeux*. On pourrait y ajouter encore *spécieux* pour l'époque du XV^e jusqu'au XVIII^e siècles et quelques autres adjectifs d'emploi et de sens plus spécialisés, mais qui comportent aussi à la fois l'idée de beauté et celle de richesse ou de grandeur. Ce sont *grandiose* et *monumental* auxquels on peut ajouter *sculptural* et *plastique*.

Spécieux — qui est depuis longtemps sorti du champ conceptuel de la beauté — avait dès le XV^e siècle (il n'était pas connu avant) et jusqu'au XVIII^e le sens de „qui a belle apparence“ (Fur.), sans aucune nuance défavorable. C'était en accord parfait avec le latin *speciosus* dont il représente la forme française. *Spécieux* se dit surtout de vêtements et suppose la richesse: *Qui a vu la cour, a vu du monde ce qui est le plus beau, le plus spécieux et le plus orné.* La Bruy., Car. XVI, 22 (Ca.). *Un nom spécieux* Retz, Mém. II, III, 239. *Le citoyen qui sous des dehors encore spécieux cache une profonde misère ...* Mass., Or. fun., Villars (Litt.).

Spécieux était donc, autrefois, synonyme de *somptueux*, *fastueux*, *luxueux*, *magnifique*, surtout en parlant d'habits. (Le sens moderne n'apparaît qu'à partir du XVII^e siècle.)

S'il s'agit de bâtiments, une acception analogue se rend, comme nous l'avons montré plus haut, par *majestueux*, *magnifique* et *somptueux*. Ce groupe doit être complété par *grandiose* et *monumental* dont s'approche *sculptural* et *plastique* comme nous l'avons déjà constaté ci-dessus.

Grandiose (de l'italien *grandioso*) désigne ce qui frappe l'imagination par le caractère d'une grandeur imposante, d'une noblesse élevée, d'une beauté majestueuse. Il est d'usage surtout en parlant de l'architecture (1^o), des beaux arts (2^o) et de la nature (3^o):

1^o *Cette architecture est d'un style grandiose. Le temple grandiose de Karnak. Nous avons devant nous une ville régulière, d'aspect grandiose, aux rues larges, aux vastes promenades, aux édifices pompeux.* Gautier, Voyage en Russie 3 (Rob.).

2^o *C'était une œuvre (composition, dessin) grandiose. De tout cela, il est résulté un art magnifique, grandiose, solennel.* Gautier, Les grotesques X, 337 (Rob.).

3^o *La nature est grandiose. C'est un paysage grandiose. Un spectacle grandiose* (Rob.).

Grandiose s'emploie aussi substantivement pour désigner une beauté imposante: *Le grandiose d'un spectacle. Le grandiose d'un dessin. Le grandiose d'un drame. L'abus du style orné gâte souvent l'effet du grandiose.* P. de St. Victor (Lar. XX). *La baie de Naples ... et toute terre virgilienne présentent un spectacle magique, mais il n'a pas, selon moi, le grandiose de la romaine.* Chateaub., Italie, A M. de Font. (Litt.). *Saisi par ce grandiose ...* Balz., Lys dans la vallée, Œuv. VIII, 960 (Rob.).

Monumental désigne, par origine, qui a rapport aux monuments, ce qui leur est propre; par extension, ce qui est gigantesque, colossal ou ce qui a un caractère de grandeur et de majesté: *Une architecture monumentale, une sculpture monumentale, un style monumental* (Ac.). *La gracilité des membres des chevaux de race serait ... un peu maigre pour la peinture*

monumentale. Th. Gautier (Lar. Gr.). — A l'époque du romantisme, on a abusé, par hyperbole, de cet adjectif: *Le gilet monumental* Th. Gautier, Jeunes France 115, Maupin 6 (Mat., Voc. 240). Dans ce cas, c'est l'idée de beauté qui prévaut.

Sculptural signifie, primitivement, „qui a rapport à la sculpture“: *décoration sculpturale*. Il s'est rapproché du domaine de la beauté en épousant le sens de „qui a un caractère digne d'être reproduit par la sculpture“: *Une beauté sculpturale. Des formes sculpturales*. Ayant ce sens, il implique déjà une netteté dans les lignes: *La poitrine . . . présentait un buste sculptural, à peine ondulé par les contours naissant de son sexe*. Lamart. (Lar. Gr.). Dans des phrases semblables, *sculptural* devient synonyme de *beau*: *. . . je t'avais trouvé une fille admirable, sculpturale . . .* J. Anouilh, Eurydice III, Pièces noires 407. Il peut impliquer aussi l'idée d'une grandeur et d'une beauté majestueuses, dignes de la sculpture: *L'art de Leconte de Lisle a quelque chose de sculptural* (Bén.).

Plastique implique quelque chose de moins grand et de moins net que *sculptural*, mais plus de variété et de souplesse dans le jeu des lignes et des formes: *Le vers d'André Chénier est plastique* (Bén.). Il implique donc aussi, dans son contenu sémantique, un élément notionnel de beauté, bien entendu assez faible. Dans ce contexte, c'est un terme élogieux de sens vague.

LES TERMES DÉSIGNANT LE BEAU DANS LA SPHÈRE SPIRITUELLE

Nous avons déjà plusieurs fois constaté que l'idée de beauté se manifeste non seulement dans la sphère de la vue et de l'ouïe, mais encore dans celle de l'esprit et de l'âme. Par voie de conséquence, auprès des expressions citées ci-dessus, qui impliquent les idées de richesse, de puissance et de grandeur, on peut placer les adjectifs *superbe*, *noble*, *élevé*, *sublime* et *magistral*. Hâtons-nous de dire qu'on s'en sert non seulement en parlant des êtres vivants, mais, par extension, très souvent des œuvres d'art et d'autres choses et que c'est surtout dans ce cas que l'idée de beauté arrive dans le premier plan de leurs contenus sémantiques.

Le sens propre de *superbe* est „prévenu en sa faveur“, „ayant une grande estime de lui-même“ et même „orgueilleux“, mais, comme autrefois en latin, il se prend aussi en bonne part dès les plus anciens monuments littéraires français. Il implique toujours, même au sens propre, l'idée de grandeur, de majesté, de l'éclat, de magnificence, de richesse, de puissance.

Superbe est donc, au point de vue du sens, nettement supérieur à *orgueilleux* et qualifie celui dont l'orgueil a un caractère imposant: *Le plus parfait des anges avait été le plus superbe.* Boss. (Laf. 813). *Ce superbe Hippolyte* Rac., Phéd. I, 1 (D. G.). *La cour superbe de Vienne* St., Simon (Laf. 813). *Dans un des parvis, aux hommes réservé,*

Cette femme superbe entre le front levé. Rac., Ath. II, 2 (D. G.).

Superbe se dit non seulement des personnes, mais encore des animaux qui semblent être orgueilleux. Toutefois, on le dit uniquement de beaux animaux: *Ses coursiers superbes ... pleins d'une ardeur si noble ...* Rac. Phéd. V, 6.

Comme la beauté peut rendre orgueilleux, *superbe* devient apte à la qualifier (*Voyez-moi cette femme dans sa superbe beauté.* Boss. [Laf. 813]), et même, il s'approche, au point de vue du sens, de *beau* jusqu'à en devenir un synonyme approximatif (*un cheval superbe*), impliquant, généralement, l'idée d'une prestance imposante (un peu froide et orgueilleuse quelquefois): *un superbe grenadier, un cavalier superbe, un homme superbe, une femme superbe. Cette fille superbe, si blanche et si grasse ...* Zola (Bén.).

Superbe peut être relatif à la beauté des vêtements et des parures que la richesse permet de se procurer aussi bien qu'à la beauté physique (du corps, du visage).

Superbe se dit non seulement en parlant de personnes et d'animaux, mais encore pour qualifier la beauté imposante (et apparemment fière) de bâtiments, de villes, etc. Généralement, ne peut être superbe que ce qui a une certaine grandeur ou importance: *une superbe architecture, un superbe palais, un superbe château, une superbe forêt, un superbe parc, un superbe arbre, un superbe festin. Tant de superbes tours* Rac., Ath. V, 1. *C'est donc ici d'Esther le superbe jardin.* Rac., Esth. III, 1. *Par l'espérance d'un superbe tombeau ...* Boss., Gournay (D. G.). *Qu'y a-t-il de plus superbe que Windsor? ... le plus beau temple de l'amitié ... le plus superbe qu'on puisse voir.* Prince de Ligne, Belœil 109 et 115 (Br. VI, II, II, 1431). *Je songe quelle était autrefois cette ville si superbe en remparts.* Rac., Andr. I, 2.

Souvent ce cabinet superbe et solitaire

Des secrets de Titus est le dépositaire. Rac., Bér. I, 1.

En parlant de choses, *superbe* s'emploie, par hyperbole, au lieu de *beau*: *Il fut habillé de superbes vêtements. Elle eut une robe superbe. Je trouve ça superbe* (dit une Française en parlant des toilettes qu'on présentait au pavillon américain à l'Exposition mondiale de Bruxelles en 1958).

On se sert aussi de *superbe* en qualifiant des œuvres d'art et de littérature: *un ouvrage superbe, un poème superbe, un discours superbe.*

Superbe se dit aussi de la magnificence du temps, du ciel: *Il fait un temps superbe. Comment trouvez-vous cette nuit? Superbe pour un amant.* Beaumarch., Barb. de Sév. IV, 5.

Il peut même être mis en parallèle ou, plus souvent, en gradation avec *beau*: *Oh oui, la terre est belle et le ciel est superbe.* V. Hugo, Crép. 28.

Remarque: Employé substantivement, *superbe* signifie uniquement „orgueil. arrogance“: *La superbe des monarques. Ces principes d'une superbe diabolique le conduisent à d'autres erreurs.* Pascal (Lar. XX).

L'adverbe *superbement*, au sens propre „d'une manière orgueilleuse, arrogante“ (*répondre superbement*), peut figurer, de même que l'adjectif *superbe*, dans le champ conceptuel de la beauté. Son sens est alors „avec une beauté imposante“: *Il est superbement meublé. Paré superbement de cette moitié de manteau . . .* Boss., Paneg. St. Franç. d'Ass.

On trouve une certaine affinité de sens dans *noble*. Rien d'étonnant, dira-t-on: les nobles étaient souvent superbes dans leurs habits, leurs équipages, etc. Etant superbement vêtus, ils paraissaient beaux (du moins plus beaux qu'ils n'étaient) et ils l'étaient en effet en ce qui concerne les vêtements. C'est donc de cette façon que *noble* aurait pu passer dans le champ conceptuel de la beauté. En effet, de même que *superbe*, on dit aussi *noble* d'un cheval qui a de la beauté dans les formes. Mais c'est un cas exceptionnel. En parlant de personnes, c'est la taille, la démarche ou un geste qui peuvent être nobles (avec *superbe*, le sens serait différent).

Plus souvent, *noble* désigne la beauté morale: *Il a des sentiments nobles. Elle avait toujours des pensées nobles. Une noble pudeur* Rac., Esth. III, 4. *Son âme est noble.* Volt., Scythes I, 1.

Noble s'emploie aussi en parlant de la littérature et des beaux arts: *Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.* Boil., Art. 1 (D. G.). Selon Littré, le style noble choisit les expressions en parfait rapport avec le sujet traité ou il s'élève même au-dessus du sujet. L'architecture est noble si elle en impose par la justesse des proportions, par la simplicité du plan, par le choix sobre des ornements.

Les exemples cités prouvent que — malgré une certaine affinité — le contenu sémantique de *superbe* diffère assez considérablement de celui de *noble*. Les deux adjectifs ne sont que rarement interchangeable. Dans le domaine de la beauté, *superbe* est plutôt relatif au physique, *noble* au moral et au spirituel. Il s'ensuit que *noble* a passé dans le champ conceptuel de la beauté par une autre voie que *superbe*.

Le sens figuré de *noble* prit son origine, sans nul doute, dans le langage de la noblesse. Les nobles s'estimaient supérieurs aux autres non

seulement par leur rang dans la société, mais encore aux points de vue moral et spirituel. Or ils appelaient *noble* ce qu'ils jugeaient distingué, supérieur, élevé au-dessus de l'ordinaire. Ce n'est donc que moyennant cette acception que *noble* prit un sens plus ou moins synonyme de celui de *beau*.

L'idée de beauté participe également au contenu sémantique de l'adverbe *noblement*: *Il faut dire noblement les plus petites (choses)*. La Bruy. V (Litt. et D. G.).

On peut dire la même chose de *noblesse*: *La noblesse de ses expressions vient de celle de ses sentiments*. Boss., Marie-Thér. *La noblesse des termes est indépendante de l'idée. La noblesse de sa physionomie. La noblesse du style est une des variétés de l'élégance* (Litt.). *Le style aura de la noblesse . . .* Buff., Style. *La noblesse des idées, des impressions* (D. G.).

Une nuance notionnelle de beauté peut être identifiée aussi dans l'adjectif *élevé*. Il se dit, au figuré, de ce qui est supérieur, noble, sublime. Or dans les domaines spirituel et moral, les idées de noblesse et de supériorité et celle de beauté sont plus que voisines: *Quel esprit avez-vous trouvé plus élevé?* Boss., Duch. d'Orl. *Non, mais ayez un cœur plus grand, plus élevé*. Volt., Triumv. IV, 4 (Litt.) *Pensez habituellement à quelque chose élevé*. Cléobule. *Les pensées élevées sont aussi nécessaires à l'amour qu'à la vertu*. Mme de Staël. *La liberté est le sentiment des âmes élevées*. Chateaub. (Lar. Gr.). *C'est une âme élevée. Il a un caractère élevé (un esprit élevé, un cœur élevé, des sentiments élevés, des idées élevées)*. — *Élevé* se dit aussi en parlant des expressions et du style: *Un langage très élevé* (Lar. Gr.). *N'abusez pas d'expressions élevées. Cette expression ne s'emploie que dans le style élevé. Y a-t-il un style plus délicat, plus nombreux, plus élevé que celui de Platon?* Rollin, Traité des Et. III, 3 (Lit. et Rob.).

Enfin, *élevé* peut s'employer avec une nuance de beauté, même en parlant du corps humain: *Il est d'une taille élevée* (= il est bien bâti et de haute taille).

Relevé est, par rapport à *élevé*, un superlatif; il marque un degré d'élévation de plus, il s'approche davantage du sublime: *Ce langage est si relevé et si sublime . . .* Bourd. *Ce qu'il y a dans le christianisme de plus sublime et de plus relevé . . .* Bourd. (Laf.).

Sublime apparaît vers 1400 en tant que terme d'alchimie au sens de „sublimé“. Ce n'est qu'en 1495 qu'il est attesté pour la première fois au sens moderne, propagé surtout par Marot au XVI^e siècle. Le sens de „placé très haut, élevé“ (sans aucune idée de beauté) se modifie quand on emploie *sublime* dans le domaine de la morale ou de l'esprit. Dans ce cas, dès le

XVII^e siècle, il marque une élévation plus grande encore que *noble*, *élevé* et *relevé*. Il suppose que l'âme est remplie d'une sorte d'enthousiasme, d'admiration. Il exprime le beau sous sa forme la plus haute, particulièrement dans l'ordre intellectuel et éthique: *Il eut une éloquence sublime. Ce fut une abnégation sublime. Son discours fut sublime. Ce mot „qu'il mourût“ qui est d'autant plus sublime qu'il est simple et naturel . . .* Boil., Longin, Préf. *Pour son caractère, il est sublime.* Dorat V, 34, Malheur VI (Br. VI, II, I, 1084 – 1085).

D'après Bénac (l. c. 94), „*sublime* se dit des spectacles ou des œuvres de l'esprit qui, loin de produire un apaisement dû à l'harmonie et à l'ordre parfait, comme le *beau*, bouleversent par une grandeur souvent très simple et évoquent l'infini: *L'éloquence sublime de Bossuet.*“

Selon Littré, *sublime* peut être celui (ce) qui s'élève à une grande hauteur intellectuelle ou morale: *génie, âme, peintre, auteur, nom, style, science.*

Le Dictionnaire de l'Académie dit à propos de *sublime*: „qui est au plus haut degré de l'élévation, de la grandeur, de la noblesse, de la beauté; il n'est usité que dans le domaine moral ou intellectuel: *âme, vertu, pensée, vers, style.*“

Dans les Synonymes françois de Girard et Beauzé (I, 327), on lit la comparaison suivante de *relevé* et *sublime*: „ . . . *relevé* a plus de rapport à la science et à la nature des choses qu'on traite; . . . *sublime* en a davantage à l'esprit et à la lumière dont on traite les choses . . . Un discours relevé est quelquefois guindé et fait sentir la peine qu'il a coûtée à l'auteur; mais un discours sublime, quoique travaillé avec beaucoup d'art, paraît toujours naturel. Des mots recherchés, connus seulement des doctes, joints à des raisonnements profonds et métaphysiques, forment le style relevé. Des expressions également justes et brillantes, jointes à des pensées vraies, finement et noblement tournées font le style sublime.“

D'après Lafaye (l. c. 914), *sublime* et *relevé* „expriment, dans les choses de l'esprit, intellectuelles ou morales, une certaine excellence“. Il cite, entre autres, les exemples suivants: *Un homme se conduit d'une manière sublime. Un auteur traite un sujet d'une manière sublime. Un style sublime.*

L'adverbe *sublimement* – attesté déjà dès 1564 (J. Thierry, Dictionnaire françois-latin) mais n'admis par l'Académie qu'en 1762 – possède le sens analogue à celui de l'adjectif *sublime*.

Sublime s'emploie aussi substantivement avec une acception proche de celle de *sublimité*.

Le sublime sert à exprimer la beauté morale ou spirituelle, c'est-à-dire l'élévation dans les sentiments et dans les actions ou l'excellence

dans le style et dans les œuvres littéraires: *Le sublime de la charité. Le sublime de l'héroïsme. Le sublime de l'éloquence. Le sublime ne peint que la vérité ... il est l'expression ou l'image le plus digne de cette vérité.* La Bruy. I (Lit.). *Le sublime est une certaine force de discours propre à élever et à ravir l'âme.* Boil., Longin, Réflex. 12 (D. G.).

Le Nouveau Larousse illustré en deux tomes (éd. de 1953) donne même le sens de „perfection de beau“ et dit: „Le sublime est une forme particulière du sentiment esthétique. Comme le beau, il s'adresse à l'imagination et à l'entendement réunis, mais il dépasse l'imagination et provoque ainsi dans l'âme un sentiment qui tient de la jouissance et de la terreur.“

Sublimité a désigné, originairement (jusqu'au XVII^e siècle), l'état de ce qui est placé très haut: *La sublimité du divin autel* Bossuet (Lar.). Par extension, il désigne, dès le XVI^e siècle, le caractère de ce qui exprime le beau (surtout spirituel et moral) sous sa forme la plus haute: *La sublimité de son dévouement est admirable. La sublimité des pensées. Personne ne pourra surpasser la sublimité de son style. La sublimité du langage. Vous croyez qu'il ne peut y avoir là de vraie sublimité.* Boil., Longin, Réflex. 10 (D. G.).

Lafaye (l. c. 30) compare *sublime* à *sublimité*: „Le sublime est tout ce qu'il y a de plus élevé. Le sublime est plutôt pour la conception, pour la théorie; on l'admire; la sublimité, plus accessible, tombe dans le domaine de la pratique, on y atteint difficilement.“ Puis il cite Condillac: „On dit *le sublime dans le style, dans le discours; et la sublimité d'une science, d'un art, d'une pensée, du génie.* Le premier élève l'âme par le nombre des grandes idées qu'il offre en peu de mots et d'une manière simple; le second lui représente ce qu'il y a de plus élevé dans une science, un art, etc.. comme une chose à laquelle il n'est pas aisé d'atteindre.“

Nous croyons que, du moins de nos jours, *le sublime* diffère de *la sublimité* à peu près comme *le beau* de *la beauté* (cf. p. 45—48).

Aux mots cités, on pourrait encore ajouter *magistral*. Sauf son sens propre „qui appartient au maître“, „qui tient du maître“, il a épousé encore les acceptions de „digne d'un maître“, „qui porte la marque de la maîtrise (de la supériorité, de l'excellence)“ de sorte qu'il s'est approché du champ conceptuel de la beauté et en a même atteint la frontière. L'idée de beauté — d'une beauté de premier ordre — se fait sentir plus ou moins dans les expressions telles que *une œuvre magistrale, des pages magistrales*, etc. Citons au moins deux exemples: *Il a joué de tous les genres, toujours avec un brio magistral.* Henriot, Romant. 199. *Un vieux Vitruve étalait sur un bahut ses magistrales gravures ...* France, Crime de S. Bonnard, Œuv. II, 326 (Rob).

Il y a encore un groupe de mots dans le contenu sémantique desquels on peut identifier l'élément notionnel d'une beauté supérieure: *idéal*, *impeccable*, *accompli*, *achevé*, *fini* et *parfait*. Toutefois l'idée de beauté y devient rarement dominante (souvent, elle est à peine perceptible; parfois, elle ne participe pas du tout au contenu des mots en question) de sorte que ces adjectifs ne peuvent être placés qu'à la frontière même du champ notionnel de la beauté.

Employé comme adjectif, *idéal* est parfois assez proche de *sublime* au point de vue du sens. Emprunté, en 1578, par Desportes, au latin de la basse époque (V^e siècle, Capella), il désignait d'abord ce qui n'existe que dans l'idée.

Plus tard, il apparaît au sens de „qui possède la suprême perfection“ et „qui réunit toutes les perfections qu'on peut concevoir ou souhaiter“ (*un type idéal*). Dans ce sens, étant lié contextuellement aux mots désignant la beauté, il en exprime un degré supérieur: *Une beauté idéale. Le beau idéal* (= la beauté parfaite). *Le beau, celui même qu'on appelle idéal ... doit être un résumé du beau réel de la nature.* Falconet, Réflex. sur la sculpture III, 5 (Litt.).

En même temps, son contenu se nuance de l'idée de beauté qui peut même s'installer au premier plan, par exemple, en parlant des *formes idéales*, on pense surtout à la beauté. Seules de belles formes peuvent être idéales.

L'expression *formes impeccables* (= sans défaut) a un sens pareil quoique le sens propre *d'impeccable* soit celui d'„incapable de pécher“. Or *impeccable*, de même que *idéal*, peuvent servir de synonymes expressifs et plus ou moins hyperboliques de *beau*: *Les femmes nordiques ... semblent aujourd'hui ravir à nos compatriotes le sceptre de la beauté ... le modelé du corps, la pureté des lignes demeurent longtemps impeccables.* Binet, *Formes de la femme* 153 (Rob.).

Accompli — employé en parlant de personnes, de leurs qualités et de leurs ouvrages — caractérise ce ou celui qui est achevé, complet et, par conséquent, quelquefois même parfait en son genre: *Oh, ciel! Que ma maîtresse est digne de l'amour que j'ai pour elle! On ne peut rien trouver qui soit comparable à sa beauté. Elle est accomplie. Sa taille, je n'en veux rien dire, car je ne puis trouver de paroles qui en puissent donner une juste idée. Tout enfin, jusqu'à ses pieds, est digne d'admiration. La nature a pris plaisir à la former toute parfaite.* Le Sage (Laf. 829). Il désigne celui ou ce qui réunit toutes les qualités et toutes les perfections qu'il peut

avoir: *Madame Mazarin était une des plus parfaites beautés de la cour. Il ne lui manquait que de l'esprit pour être accomplie.* Mme de Lafayette (Laf. 829). On s'en sert souvent en parlant de la beauté: *Il y avait deux femmes d'une beauté accomplie. C'était une beauté accomplie* (cf. aussi le premier exemple cité dans cet alinéa). Dans de semblables contextes, le contenu sémantique d'*accompli* s'enrichit, par contagion, d'un élément notionnel de la beauté plus ou moins prononcé. Dans la phrase *c'est une femme accomplie*, l'idée de beauté se fait nettement sentir.

Une pareille amélioration de sens peut être constatée dans *achevé* qui se dit, originellement, de ce qui est accompli en bien ou en mal. Or dans certaines situations, on ne peut prendre le mot qu'en bonne part, par exemple quand un artiste, après avoir longtemps travaillé, croit ne pouvoir rien ajouter à la perfection de son œuvre et qu'il en est content, il cesse de travailler, son travail est fini, son œuvre est achevée. Dans ce cas, *achevé* prend le sens de „porté au plus haut degré (de la perfection, de la beauté)“. Par voie de conséquence, on prend *achevé* toujours en bonne part en parlant d'œuvres d'art et, par extension, même en parlant d'autres choses (mais pas toujours, en parlant de personnes): *C'était une pièce achevée.* Sév. 422. *C'est une pièce achevée dans le style de Diafoirus.* P. L. Cour. I, 80 (Litt.). *Un ouvrage achevé.* L'amélioration du sens a pu être facilitée par le fait qu'il qualifie parfois la beauté: *Une beauté achevée* (Ac.).

Fini, en parlant de choses, subit la même évolution sémantique. Par une spécialisation en bonne part, l'acception „qui a été mené à son terme“ s'améliore en „soigneusement terminé“ ou „fait avec le plus grand soin“: *Ses ouvrages ne sont pas assez finis parce qu'il travaille trop vite ... mais s'il manque de demi-teintes, ... il ne donnera qu'une esquisse, d'autant plus éloignée de la beauté du tableau que celui-ci sera mieux peint et plus fini.* Encycl. méthod., art. Traduction.

Des acceptions „soigneusement terminé“ et „fait avec le plus grand soin“, on parvient aisément au sens de „mené à son point d'achèvement, de perfection“ qui n'est guère éloigné de „beau“: *Ici on fabrique des meubles particulièrement finis. Tout ce qu'il fait, est particulièrement fini. Ce tableau est bien fini.*

Fini, ainsi que *achevé*, se dit surtout de ce qui vient du travail manuel et ce qui a été fait avec un soin particulier et une attention ménagée au plus petit détail.

Remarque: On apprécie ce qui est fini, mais tout extrême déplaît. Pour ce qui est par trop fini, il y a une expression familière péjorative *lêché*: *Ce portrait (cet ouvrage) est trop lêché. Ne croyez pas que cette harmonie soit le résultat d'une manière faible, douce et lêchée.* Dider., Salon de 1765. Œuv. XIII, 126 dans Pougens. *Certains traits*

négligés des grands peintres sont fort au-dessus des ouvrages les plus léchés des peintres médiocres. Fén. XXI, 250 (Litt.).

Substantivé, *fini* s'emploie avec une acception analogue: *Le fini d'un ouvrage d'esprit, d'un dessin, d'un pas de danse. Ce tableau est d'un beau fini.*

Il faut mentionner encore *finiment*, terme de peinture, désignant la qualité d'un ouvrage travaillé avec le plus grand soin. Ce terme est noté comme vieilli déjà dans le dictionnaire de Littré.

Remarque: D'après *fini*, on a commencé à employer même le verbe *finir* au sens de „exécuter avec beaucoup de soin, d'une manière minutieuse“: *Le peintre, dit-on, aurait pu finir davantage ses carnations.* Fén., Exist. I, 89. *Il ne sait pas finir.* Dans ce sens, *finir* n'est qu'un terme d'art (cf. ci-dessus *finiment*). Il peut comporter une légère nuance péjorative: *Ce peintre finit trop.*

Il y a encore un quatrième participe passé adjectivé, *parfait*, qui a presque la même acception que les trois précédents (*accompli, achevé, fini*). Il désigne d'abord ce qui a été parfait, c'est-à-dire bien fait d'un bout à l'autre, entièrement achevé (Si un ouvrage est fait et parfait, il n'y a plus rien à faire). Par la même voie d'amélioration sémantique que nous avons suivie ci-dessus, il acquiert (étant pris en bonne part) son sens actuel. L'être ou l'ouvrage parfaits sont ceux qui réunissent toutes les perfections et qualités qu'ils doivent avoir sans aucun mélange de défauts: *Nul homme n'est parfait. Il y a peu de femmes si parfaites qu'elles empêchent le mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une femme.* La Bruy. III (Litt.). *A cause que Dieu . . . est un être parfait . . .* Desc., Méth. 4. *La beauté parfaite de l'Evangile efface l'imperfection de la loi.* Boss. (Laf. 830).

Il est évident que c'est aussi la beauté qui se range parmi les qualités qu'on requiert d'une femme ou d'une œuvre d'art. En écrivant, dans *Des ouvrages de l'esprit, Quelle prodigieuse distance entre un bel ouvrage et un ouvrage parfait*, La Bruyère montrait clairement qu'il regardait la beauté comme la qualité principale, encore que pas unique, de ce qu'on appelle parfait. — Dans les *Synonymes français* de Girard et Beauzé, on lit à la p. 129: „Le parfait regarde proprement la beauté qui naît du dessein et de la construction de l'ouvrage, et le fini celle qui vient du travail et de la main de l'ouvrier“. Ce qu'on dit ici à propos de *fini*, est valable également d'*achevé*. Quant à *parfait*, il faut encore insister sur le fait qu'il s'applique surtout aux noms de choses abstraites et qu'il caractérise beaucoup plus souvent des qualités d'ordre spirituel, ce qui n'est pas le cas pour ses synonymes *fini, achevé* et *accompli*.

Remarque: Nous espérons avoir réussi à montrer que *parfait* comporte, dans certains contextes au moins, un élément notionnel de beauté. Or nous croyons utile de remarquer que la notion de beauté fait défaut, ou presque, dans le contenu sémantique du substantif *perfection*.

LES TERMES EXPRESSIFS POUR DÉSIGNER CE QUI PLAÎT

Si faible que soit l'idée de beauté dans les mots qu'on vient d'étudier, c'est toujours une beauté extraordinaire, supérieure, d'un haut degré qu'on a en vue.

C'est encore elle qu'impliquent les mots qui n'entrent qu'occasionnellement dans le champ conceptuel de la beauté sous l'influence de l'affectivité. Dans un discours affectif, on a tendance à exagérer. Il ne suffit donc pas de qualifier quelque chose de beau; on cherche un mot plus expressif. Dans de tels mots, l'idée de beauté peut d'ailleurs être seulement accessoire et ne figurer qu'à l'arrière-plan.

Quelques uns proviennent du langage familier (par exemple *épatant*, *épastrouillant*, *époustouflant*, *formidable*, *bœuf*), d'autres ont été lancés par de jeunes artistes, écrivains (surtout romantiques), étudiants ou gens du beau monde: *pur-sang*, *délirant*, *étourdissant* et beaucoup d'autres.

Épatant est un mot populaire et familier. Il est attesté pour la première fois en 1856 chez Delvau. Par origine, c'est le participe présent du verbe *épater*, apparu au XVI^e siècle au sens de „priver d'une patte“ d'où „aplatir en élargissant la base“ (*nez épaté*). C'est, à notre avis, par une nouvelle dérivation qu'il faut expliquer *épater* „tomber sur les pattes“ (1808, d'Hautel) d'où, en langage familier, „étonner“, „bluffer“. (On trouvera d'autres explications dans les dictionnaires étymologiques de Dauzat, Bloch-Wartburg et Gamillscheg). Son participe présent fut adjectivé et s'emploie au sens de „qui provoque un étonnement admiratif“. Il contient souvent un élément notionnel de la beauté (physique ou morale): *Ce printemps, il faisait un temps épatant. C'était une soirée épatante. Elle a des toilettes épatantes. Bravo, Toinette, épatant! Les diverses catégories de femmes épatantes.* Journ. d. Gonc. IX, 28 juin 1893. *Elle est épatante, et je dirai plus, charmante.* Camus, L'étranger VI, 76. *Je vous assure, dit-il, que ce sont des types épatants.* Duham., Récit. t. de guerre IV, XXIII, 85. *Il va se faire quelque chose d'épatant au point de vue architecture, dans la grande banlieue Sud.* Romains, H. de b. vol., V, XXVII, 283 (Rob.).

Notons encore l'adverbe *épatamment*: *Ce costume vous va épatamment* (Rob.). Il implique aussi l'idée de beauté qui fait complètement défaut dans le verbe *épater*.

Les synonymes d'*épétant* — *épastrouillant* et *époustouflant*, très familiers les deux — marquent aussi l'étonnement mêlé d'admiration, surtout ce qui frappe soit par son tapage, soit par son élégance hardie: *Un chapeau époustouflant. Le fripier de la rue Saint-André-des-Arts était un aimable magicien: grâce à lui, je portais une redingote époustouflante.* Duham., Biogr. de mes fantômes XII, 233 (Rob.).

Epatant, *épastrouillant* et *époustouflant* appartiennent à la catégorie des termes laudatifs expressifs. Les mots de ce genre abondent de tous temps. Etant trop souvent employés, ils s'usent vite, perdent leur expressivité et, parfois, deviennent même ridicules.

Nous avons choisi, à titre d'exemple, quelques mots dont G. Matoré parle dans *Le vocabulaire et la société sous Louis-Philippe* (Genève, Droz 1951).

A cette époque-là, *pur-sang* devient très à la mode comme terme laudatif en parlant de femmes: ... *il y en avait quatre ce soir-là, quatre superbes créatures, quatre pur-sang, des anges doublés de démons* ... Gautier, Nouvelles 8 (l. c. 229).

Chez Th. Gautier, tout est *délirant*: les femmes, les baisers, les gilets (l. c. 63). Par exemple: *Mon tailleur m'a fait un gilet ... délirant.* Gautier, Jeunes-France XVI (l. c. 240). F. Wey, dans ses *Remarques sur la langue française au XIX^e siècle* (Paris, Didot 1865), écrit (I, 149 sq.): „Il y a huit ou dix ans, le mot *délirant* s'employait exclamativement sans cesse au lieu d'*admirable*, de *sublime*, de *charmant*. Ce mot qui succédait à *délicieux*, est bien plus grotesque que son devancier“ (l. c. 240).

Le gilet, auquel les dandys accordaient une grande importance, était qualifié par les mots: *délirant*, *adorable*, *mirifique*, *monumental*, *ineffable* (Balzac, La cousine Bette, Com. hum. VI, 478). Le même auteur parle d'une personne d'une *tenue superlative* (Albert Savarus, Com. hum. I, 757) — cf. l. c. 72.

Remarque: *Ineffable* — employé affectivement et comportant une idée de beauté (parfois assez faible) — se rencontre même dans les œuvres de bons écrivains: *Cette musique ineffable cachée dans la voix d'un amant* ... Villiers de l'Isle-Adam, Contes cruels, L'inconnue 230. *La voix du cygne qui s'apprêtait à mourir fut transmise par moi au cygne mourant: J'étais l'écho de ces ineffables et derniers concerts!* Chateaub., Mém. d'o.-t. II, 264 (Rob.).

Dans *Mode* (IV, 179), Balzac cite toute une série d'expressions par lesquels on a loué un poète qui venait de déclamer ses vers: *Ravissant! Miraculeux! Immense! Prodigeux! Renversant! Etourdissant!* C'est ce dernier qui en fut le plus en vogue. Selon Balzac (Mots à la mode, éd. Conard

XXXIX, 36), „aujourd’hui, toutes les admirations, toutes les impressions, tout se résume par *étourdissant*.“

Chez les romantiques, on trouve un vaste répertoire de formules admiratives, par exemple: *phosphorescent, transcendental, pyramidal* (Gautier, Jeunes-France 87). — M. Maigron dans *Le romantisme et la mode* (p. 237) cite une lettre de 1834: „... *Mais quel langage! ... c'est pyramidal, c'est gothique! c'est cathédrale! c'est flamboyant!*“ F. Wey (l. c. II, 104) se moque des gens qui disent d'une étoffe qu'elle est *sublime, inouïe, délicieuse, exquise, ravissante, prodigieuse, incroyable, surhumaine* ou *divine* et conseille (II, 449) à ses contemporains de se défier de ces épithètes de *mirobolant, de supercoquentieux, de superlatif, de phénoménal, d'ébouffant, de pyramidal, de fantasmagique*. — Charles de Foster dans *Quinze ans à Paris* (II, 273) imite le langage des rapins et des habitués des cénacles: „C'était *étourdissant, ébouffant, luxuriant, rutilant, c'était même tout à fait chicandard*, et comme dit le poète chevelu, „*chocnosophe*“. — Dans *Pierre Grassou* (Comédie hum. VI, 123), on parle de tableaux *finis, chouettes, kox-noffs* et *chocnosoffs* (cf. Matoré, l. c. 73—74).

Quant aux mots affectifs et expressifs qui, de nos jours, peuvent, impliquer l'idée de beauté, citons, à titre d'exemple, *formidable, bœuf, bath*.

Le sens de *formidable* „qui est à craindre, qui inspire de la crainte“, employé hyperboliquement, s'affaiblit en „énorme, colossal“. Ce qui est colossal, peut éveiller l'admiration comme ce qui est beau: *Ce formidable théâtre religieux français du moyen âge ...* G. Cohen, La grande clarté du moyen âge 25.

Familièrement, *formidable* s'emploie, avec une valeur de superlatif, pour exprimer l'admiration: *C'est un chic type, un homme formidable*. Comme on admire ce qui est très beau, *formidable* peut remplacer cet adjectif dans le langage affectif: *C'est un livre formidable. Avez-vous vu ce film formidable? C'était vraiment un spectacle formidable. Elle a des yeux formidables*. A. Hermant (Rem. de M. Lancelot, p. 59) écrit: „... le mot „formidable“ que cette nouvelle génération emploie également pour qualifier l'excellence d'un fromage ou la splendeur d'un coucher du soleil ...“ (Rob.). L'emploi de *formidable* en tant que terme expressif, synonyme de „très beau, très joli“ est le successeur d'*effrayant*: Pour les snobs du XVIII^e siècle, une jolie femme était „effrayante“ (cf. Br. VI, I, II, 771).

Bœuf s'emploie dans le langage populaire en fonction d'adjectif aux sens de „colossal“, „énorme“, „monstre“ et, par suite d'un emploi hyperbolique, au sens d' „admirable“, de „surprenant“: *C'est bœuf. Un effet bœuf. Ce fut un succès bœuf. Quoi? Comment? Que dit-il? Un nouveau*

succès? Bœuf! Rostand, Aiglon III, 8. — Dans certains contextes, il se rapproche, au point de vue de sens, de *joli*: *Un culot bœuf*.

Bath, apparu au XIX^e siècle, est un adjectif populaire invariable, d'origine inconnue. Selon le Nouveau Larousse illustré en deux tomes, il s'agit de *bath*, papier à lettres de belle qualité fabriqué, originellement, à Bath, une ville d'Angleterre.

Bath est un terme très vague, signifiant „beau“, „joli“, „chic“, „agréable“, „serviable“, etc.:

Les messieurs en frac disaient:

„*Elle est superbe*“. *Et les gavroches,*

là-haut: „Elle est rien bath!“ G. Forgues (Arg.).

Deux jours de congé, c'est bath! (Lar. XX). *T'es bath, Fernande, lui disait-il. Tu m'as passé le filon quand je me gourais.* Carco, Jésus-la-Caille I, 4 (Rob.).

Remarque: Aristide Bruant note, dans son *Dictionnaire Français-argot*, maints autres termes argotiques employés avec le sens de „beau“: *alteque, batif (-ve), batifonne, chenâtre, chenu, chocnosof, chocnosogue* (cf. *chocnosophe* et *kox-noff* à la p. 142), *chouetard* (dérivé, sans nul doute, de *chouette* — cf. page 150), *chocotte* (qui pourrait être une variante de *coquette*; le *ch-* initial serait dû à *chouette*), *coq* (dont *coquet* est un dérivé — cf. p. 149), *fignot, fiscal, galbeux, girofle, giroble* (selon toute vraisemblance, une variante du mot précédent), *palas, rupard et rupe* (sans doute de la même origine que *rupin* — cf. ci-dessus), *schbeb, schnuc, schpill, snoboye*. Mais nous n'avons pas trouvé d'exemples prouvant d'une manière satisfaisante que les mots cités impliquent une idée de beauté, sauf pour *rupin, galbeux et palas*: *On a été voir jouer les „Deux gosses“.* Ah! *mon vieux, c'que c'est rupin!* (Arg., art. *beau*). *Les cambrioleurs de notre époque n'ont plus ces galbeuses façons.* Almanach du Père Peinard (Arg.). *Bon, tu chial!' ah! c'est pas palas.* J. Richepin (Arg.).

LES ADJECTIFS EXPRIMANT LA BEAUTÉ DES VÊTEMENTS

Parmi les adjectifs expressifs qu'on vient d'étudier, il y en a plusieurs qui peuvent ou pouvaient servir d'épithètes aux substantifs désignant les parties des vêtements. Il y a tout un groupe de mots exprimant surtout la beauté des vêtements et des personnes qui sont bien mises. Ce sont: *élégant, élégance, fashion, fashionable, pimpant, leste, frisque, chic, co-purchic, mouth, coquet, chouette, smart, pschutt, pschutteux, rupin, urf*.

Élégant, bien que relatif surtout aux vêtements et aux gens vêtus avec du goût, est d'un emploi beaucoup plus large. Il peut qualifier aussi bien des personnes (et des parties du corps) que des choses et des œuvres

de l'esprit. Il désigne une beauté gracieuse accompagnée de l'aisance et de l'agrément.

De nos jours, on vient de le dire, *élégant* s'emploie le plus souvent en parlant de vêtements, de parties des vêtements et des parures: *Elle a mis une toilette élégante. Elle eut, ce soir-là, une robe très élégante. Elle est vêtue, le plus souvent, d'un costume élégant.*

Élégant concerne donc l'extérieur des personnes. Or même les manières et les gestes sont inséparables de l'extérieur des gens. On ne s'étonnera donc pas qu'on puisse les qualifier par le même adjectif: *Il a des gestes élégants. Tous ses mouvements sont élégants. Elle a une allure élégante. Anne plaît par ses manières élégantes.*

Remarque: Dans des cas pareils, on peut remplacer *élégant* par *distingué* (participe passé adjectivé du verbe *distinguer*), désignant soit ce qui est de bon ton (*avoir des manières distinguées*), soit ce qui est beau, gracieux, etc.: *Elle porte toujours des toilettes distinguées. Sa mise est distinguée. Il a un air distingué. Une grâce distinguée et fière se dégageant de toute sa petite personne . . . Loti, Ramuntcho I, V, 75 (Rob.). Je lui dis tout bas que je ne voulais point de linge si distingué. Marivaux, Marianne I (Litt.).*

Élégant se dit aussi de personnes dont les manières et les vêtements sont élégants: *un homme élégant, une dame élégante.*

Très sporadiquement, on rencontre le superlatif absolu *élégantissime* qui est purement littéraire et employé, généralement, sur un ton plus ou moins moqueur: *Un général élégantissime. Journ. d. Gonc. VII, 11 déc. 1885.*

Remarque: Qualifiant des personnes, leurs vêtements et leurs manières, on peut remplacer *élégant* par plusieurs synonymes: *chic* qui est assez familier, *copurchic* qui est très familier et archaïque, *chouette* qui est populaire, *smart* qui est boulevardier et *urf* qui est tout à fait vieux jeu. Nous en parlerons plus loin.

Nous avons déjà constaté que l'on peut employer *élégant* pour qualifier les parties du corps. Citons à titre d'exemple: *Quand elle jouait du piano, il ne quittait pas des yeux ses mains élégantes. Il est . . . beau, fin, délicat de visage, élégant de taille . . . Ste-Beuve, Caus. de lundi, 15 mars 1852, V, 485. Il a tout à fait la taille élégante. Mol., Préc. rid. 12. Elle savait que l'élégante minceur de ses formes donnait de la grâce à sa beauté. France, Hist. com. VI, 86 (Rob.). Cet animal a des formes très élégantes (Ac.).*

Élégant peut aussi qualifier différentes choses: *Cette ville excelle par une architecture élégante. Son appartement est très élégant. Tout le meuble y était élégant. Quel élégant équipage! Mil chars élégants . . . Chén., Epit. III. Regardez un peu ce dessin élégant.*

On se sert d'*élégant* même en parlant de la langue et de la littérature:

Il eut une façon de parler élégante. Son style est élégant. Il parle en termes élégants. Un discours élégant. Une phrase élégante.

Remarque: Dans ce cas, *élégant* peut être remplacé par *choisi*, participe passé adjectivé du verbe *choisir*: *Termes choisis* Corn., Othon. II, 1 (Litt.). *Parler un langage choisi. Elle s'exprime en termes choisis. Il parle en termes choisis.* France, Le crime de S. Bonnard, Œuv. II, 403 (Rob.). *Choisi* comporte l'idée du choix délibéré.

Au contraire, *coulant* (participe présent adjectivé du verbe *couler*), qui est aussi un synonyme approximatif d'*élégant*, un peu inférieur peut-être, implique l'idée d'aisance, de naturel, d'agréable: *Son style est coulant. ... tu sentiras bientôt combien son vers coulant* (de Voltaire), *mais vide, est inférieur au vers plein de choses du tendre Racine et du majestueux Corneille.* Stendhal, Souv. d'égotisme 135 (Rob.). *Sa prose est coulante.* Boil., Sat. 3 (D. G.). — En peinture, *coulant* qualifie un dessein qui procède par des courbes légères et qui est plus facile que correct.

Même substantivé, *élégant* appartient, sans nul doute, au champ conceptuel de la beauté sans, tout de même, exprimer la beauté au sens propre du mot. On appelle *élégant* quiconque se distingue aussi bien par son goût dans le choix de l'habillement et de la parure qui lui convient que par l'aisance et l'agrément avec lesquels il les porte: *Voyez, c'est un (une) de nos élégants (élégantes).* Il peut désigner une personne naturellement gracieuse et distinguée, mais aussi celle qui affecte une élégance recherchée dans ses vêtements et parfois même dans ses manières.

L'adverbe *élégamment* s'emploie dans des acceptions analogues: *Il m'a donné un bijou élégamment ciselé. Elle est toujours élégamment vêtue. Jacques s'est efforcé de parler élégamment. Il ne sait pas écrire élégamment. Je parle assez élégamment d'amour parce que j'ai lu beaucoup de belles choses là-dessus.* Furetière, Roman bourg. II, 245. (Litt., Rob.).

Élégance appartient, par la plupart de ses acceptions au domaine esthétique, mais il désigne souvent aussi une distinction d'ordre intellectuel et il s'emploie même pour parler des qualités morales.

Élégance désigne:

1^o la beauté des formes: *Cet homme a beaucoup d'élégance* (Ac.). *Il fut ravi par l'élégance de sa taille. L'élégance du corps de femme est parfois admirable. Parmi les animaux et les fleurs, il y en a beaucoup qui ont de l'élégance. L'élégance d'une statue. Ses statues excellent par l'élégance des proportions. Dans ces dessins, il faut apprécier l'élégance des contours. Les tableaux de Boucher ont plus d'élégance que de vigueur.* (Par métonymie, on dit *l'élégance de Boucher*). *Tous ses meubles sont d'une élégance simple. Son appartement est d'une élégance raffinée.*

Remarque: *Élégance, beauté, grâce, agrément* et *vénusté* sont parfaitement synonymes et interchangeable l'un par l'autre dans certains contextes, mais dans d'autres, on sent une différence plus ou moins grande, par exemple l'élégance et la beauté peuvent être

un don de la nature ou un effet de l'art tandis que la grâce et la vénusté sont toujours naturelles; *élégance* est inférieur à *beauté* et à *vénusté* et, à la fois, plus spécial; *agrément* est inférieur à *grâce*, etc. (cf. p. 65).

2° la distinction dans l'habillement: *Elle se met toujours avec élégance. Elle a de l'élégance. L'élégance de ses toilettes est très raffinée. Sa tante fut habillée richement, mais sans élégance. Elle espérait attirer les regards de tout le monde par l'élégance des parures de son chapeau. Enfin j'aimais ma mère pour son élégance.* Baudel., Journ. int., Fusées XVIII. *Il était beau? Pas mal. Avec ça, un certain chic dans la façon de s'habiller, une élégance un peu négligée.* M. Aymé, Tête des autres I, I. *Il était ce jour-là revêtu d'un costume de soie vert-pomme brodé d'argent, d'une élégance et d'un luxe extrêmes.* Gautier, Voyage en Espagne 211 (Rob.) — Par métonymie, on parle de *l'élégance d'une soirée mondaine.* — Mérite d'être citée ici l'expression *arbitre des élégances*, calquée du latin *arbitrator elegantiarum*.

Remarque: Dans cette acception, ce sont les adjectifs substantivés *chic* et *copurhic* (les deux familiers) qui sont plus ou moins synonymes (cf. p. 148-149).

3° la grâce des mouvements: *J'ai été enchanté par l'élégance exquise de ses gestes. Elle a dansé avec une rare élégance. L'élégance de tous ses mouvements fut parfaite.* — Cf. *vénusté* à la p. 61.

4° l'agrément du langage, du style, résultant de la distinction, de la justesse et de la délicatesse d'expressions: *Il parle avec élégance (avec une élégance cicéronienne). L'élégance de la langue française est reconnue par tout le monde. Il fut applaudi pour l'élégance de son discours. L'élégance du style, d'une strophe, d'une phrase, d'une tournure. Sa langue est correcte, mais sans élégance. Il est à remarquer que si l'élégance a toujours l'air facile, tout ce qui est facile et naturel, n'est cependant pas élégant.* Volt., Dict. phil., *Élégance. Défendre une hypothèse avec élégance. Élégance d'un raisonnement* (Rob.). *Sévérité de pensée, élégance intellectuelle . . .* J. Romains (Bén.). — Par concrétisation, *les élégances* désigne des tournures et des expressions élégantes: . . . *il notait une phrase d'Honoré en la débarrassant de ses vaines élégances.* J. Romains, H. de B. vol. IV, XV, 146 (Rob.).

Remarque: L'élégance du style consiste dans un arrangement châtié de la phrase et dans un choix des tournures et des mots qui doivent être à la fois justes et, selon le texte en question, soit simples, soit beaux et nobles. La grâce du style consiste surtout dans une aisance souriante et harmonieuse. Voilà pourquoi, appréciant le style de Racine, on parlera d'élégance, mais s'émerveillant de celui de La Fontaine, plutôt de grâce. Néanmoins il faut avouer qu'on n'observe pas toujours cette différence, par ex. St. Simon (Mém., I, IX) dit: *l'élégance et les grâces de Racine* (Rob.).

5^o la beauté morale: *L'élégance des qualités nobles* . . . Balz. (Bén.).
Charité qui a l'élégance de se cacher (Rob.).

Remarque: C'est ici que mérite d'être noté le mot *fashion*, emprunté de l'anglais par Balzac en 1830. Il désigne la mode, le ton, la manière du beau monde: *la fashion parisienne* (Lar. 2). *D'élégance, de grâce et de fashion, il n'en faut pas parler*. Gautier, *Jeunes-France* 73 (Mat., Voc. 227). — Par métonymie, il a pris le sens de „société élégante“: *Les fantassins de la fashion y affluent (aux Tuileries) des quatre points cardinaux*. Ch. de Bernard, *La cinquantaine* § 1 (Litt.).

Fashionable, dérivé du mot précédent, fut emprunté également par Balzac, et cela déjà en 1804. Lancé par le monde élégant, il se répandit très rapidement à partir de 1830 et finit par être employé même dans le peuple: *Il est très fashionable. Elle a une tenue fashionable* (D. G.). *Le voilà le jeune homme très fashionable* (Ac.). Terme autrefois à la mode, il est à présent désuet, ainsi d'ailleurs que *fashion*. Substantivé, il désignait un jeune homme ou une jeune femme étant à la tête de la mode ou suivant la mode du beau monde. *Il te sied bien de faire le fashionable quand tu ne peux pas payer ton tailleur*. A. Muss., *Com. et prov.*, Il ne faut jurer de rien I, 1.

Il y a plusieurs synonymes approximatifs d'*élégant*, employés surtout dans le langage familier ou populaire. Nous allons nous en occuper brièvement.

Pimpant — participe présent adjectivé soit de *pimper* „se parer“ (Gam.), soit de *pimper*, évolué par attraction paronymique de *piper* „enjôler“ (D. et Bl.) — a un sens très proche d'*élégant*, mais avec une nuance de fraîcheur charmante, le plus souvent juvénile. Dans divers contextes, il peut avoir les acceptions suivantes: „élégant“, „gracieux“, „joli“, „qui a un extérieur riant“, „mis avec une élégance riante“, „qui est d'une toilette élégante, recherchée, attirant l'œil“.

Au XVII^e siècle, c'est, d'après le Dictionnaire de l'Académie, un terme de badinerie et de raillerie dont on se sert pour signifier „superbe et magnifique en habits“ (Ac. 1694). Mais quoique le Dictionnaire de l'Académie n'en parle pas, on le prend aussi au sens sérieux. Son acception est souvent nettement flatteuse: *Et mesmes des filles d'honneur, Tout à fait pimpantes et drues* . . . Loret, *Muze hist.* 16 avr. 1651. *J'étois pimpant et joly*. Chapelain, *Trad. de Guzm. d'Alfar.* 1630, III, 62 (Liv.). *A faire le pimpant, n'a-t-il pas bonne grâce?* Baron, *Ec. des pères* V, 7. *Un enfant de ville bien pimpant* . . . Francion VI, 223 (Litt.).

Pimpant s'emploie jusqu'à nos jours avec les acceptions „mis avec une élégance riante“, „élégant“, „joli“: *Elle avait une toilette pimpante. Il fait des reliures pimpantes. Vous voilà bien pimpante aujourd'hui. Elle était extrêmement pimpante* (Ac.). *Jeune fille fraîche et pimpante* (Bén. 297). *Châteaux mignons, pimpants* (Bén. 519).

Pour conclure, on peut dire que *pimpant* n'a plus la nuance de rail-

lerie que lui attribue le Dictionnaire de l'Académie en 1694 et qu'il ne se dit plus des vêtements superbes et magnifiques, mais des personnes et des toilettes (rarement d'autres choses) qui ont une grâce riante et même joyeuse ou, plus rarement, une élégance un peu recherchée et audacieuse (cf. Bén. 297).

Leste (de l'italien *lesto* „adroit, agile“) était, au XVII^e siècle et plus tard, employé au sens presque synonyme de *pimpant* et d'*élégant*: *Vous voilà bien leste aujourd'hui. Tout son équipage était extrêmement leste* (Ac. 1694). *Des équipages au plus leste*. Angola I, 3 (Br. VI, II, I, 1091). *Les fêtes, les carrousels, les bals demandent que les gens soient fort lestes, pimpants et magnifiques*. Fur. Victoria ... *se fit extrêmement leste*. Scarr., Rom. com. I, 22. *Vous souffrez que la vôtre aille leste et pimpante* Mol., Ec. d. maris I, 2. On voit que *leste* s'employait le plus souvent en parlant de vêtements et de personnes bien vêtues. Le sens primitif s'est conservé, mais l'idée de beauté a disparu du contenu sémantique de ce mot.

Frisque fut emprunté, au XIV^e siècle, au néerlandais *frisk* („frais“) avec les sens de „vif“ et „pimpant“: *Dix jeunes femmes ... frisques, gaillardes, attrayantes ...* La Font., Contes, Cord. de Cat. (Litt. et D. G.). *Frisque* n'existe pratiquement plus aujourd'hui — Cf. *fraîcheur*, provenant également de *frisk* (p. 157).

Chic, apparu en 1832, est un terme argotique des peintres. Son origine est douteuse; il provient, vraisemblablement, de l'allemand *Schick* (*Geschick*) „habileté, adresse“. En effet, ce terme exprimait, tout d'abord, une certaine habileté de main, une facilité de peindre des tableaux à effet, mais il comportait une nuance péjorative: *Il dessine de chic* (= de mémoire). *Cella fait rigoureusement d'après nature et non de chic*. Journ. d. Conc. I, 26 mars 1855. *Les dessins du peintre dont le chic fait rire* Ib. VI, 18 mai 1884. *Lorsque, par lâcheté, l'envie de faire du chic vous prend ...* Ib. IX, 11 févr. 1895 (Fu.).

Par extension, *chic* prend le sens de „facilité à faire quelque chose avec élégance, avec adresse“, parfois avec une nuance plus ou moins péjorative: *Le chic du grand monde ...* Journ. d. Conc. III, 1^{er} févr. 1895 (Fu.).

Par une certaine „concrétisation“, on arrive aux sens de „désinvolture élégante“, „élégance (hardie)“: *Cela (ce chapeau, cette toilette), a du chic. Elle manque de chic. Causant de sa vente et du peu de chic de son cabinet de toilette ...* Journ. d. Conc. II, 22 avr. 1862. *Le chic actuel d'une femme est le mauvais genre distingué* Ib. III, 29 oct. 1866. *Une question de chic pour les clubs* Ib. VI, 1^{er} décembre 1883. *Un blagueur ... qui s'est donné par chic un goût factice ...* Ib. VIII, 19 mai 1891 (Fu.). *C'est d'un chic*

rare (dit une Française en admirant une toilette à l'Exposition mondiale à Bruxelles en 1958).

Chic est employé aussi adjectivement (pluriel *chics*, mais pas de féminin) avec les sens de :

1° „bien tourné“, „élégant“ : *Sa sœur est chic. C'est une toilette chic. Il passe pour un jeune homme chic. L'élégance chic de son fils aîné* Journ. d. Gonc. VI, 24 janv. 1884. *Les jeunes gens du monde chic* Ib. VII, 24 déc. 1884. *Une de ses toilettes suprêmement chics* Ib. VII, 6 avr. 1887 (Fu.). — Selon Bénac (l. c. 297), le *chic* implique quelque chose de plus hardi que l'élégance, un agrément assez extérieur à la personne, parfois un peu surprenant ou cossu : On peut être élégant dans un habit très simple, on n'est *chic* qu'avec un habit assez recherché ; un homme mal fait pourra être *chic* sans être élégant.

Remarque : Dans le langage familier, on se sert encore (fort rarement) de *copurchic* qui comporte souvent une nuance ironique et moqueuse. Il se dit d'une personne ou d'une chose dont l'élégance est très ou même trop raffinée : *Il est copurchic. C'est copurchic.*

2° „joli“ : *On a fait un chic voyage* (Rob.). *C'est un restaurant très chic.* Duhamel, Not. du Hav. (Paris, Fayard 1935), p. 38.

3° „ayant une certaine élégance spirituelle ou morale“ : *Cette solution du problème est chic. C'est le Parisien des opinions chics.* Jour. d. Gonc. III, 2 févr. 1868. *Un jugeur chic* Ib. VIII, 3 mars 1890 (Fu.). — Tout en restant plus un moins admiratif, *chic* peut impliquer une légère nuance ironique ou moqueur : *La classe chic des humanités françaises était la classe de rhétorique.* Journ. d. Gonc. VIII, 31 mai 1891 (Fu.).

Remarque : Familièrement, on s'en sert, en tant qu'interjection, pour marquer le plaisir ou la satisfaction (*Chic alors!*) et, comme adjectif, pour désigner celui qui est sympathique ou généreux : *C'est un chic type. C'est un chic copain. Il a été chic. Il a une conduite chic.* Il s'agit donc d'une certaine beauté morale.

Dans une acception pareille, A. Bruant cite l'adjectif *mouth* : *Si t'avais vu, maman, elle était mouth en mariée!* G. d'Esparbès (Arg.).

Coquet, dérivé de *coq* au XIII^e siècle, ne se rencontre au sens actuel qu'au XVI^e siècle. De nos jours, il désigne celui qui cherche à plaire soit à tout le monde, soit seulement aux personnes du sexe opposé. Surtout les femmes veulent plaire aux hommes. Aussi y-t-il un terme de théâtre *grande coquette* (*de la troupe*) qui désigne l'actrice spécialisée dans les grands rôles de jeunes femmes belles, élégantes et séduisantes (telle Célimène dans „Misanthrope“).

On peut tâcher de plaire en étant aimable : *Ces phrases furent dites d'un ton si coquet que Monsieur de Montriveau ne pouvait se défendre d'accepter l'invitation.* Balzac, Duch. de Langeais, Œuv. V, 167 (Rob.).

Plus souvent, les femmes (parfois même les hommes) s'efforcent de plaire par leur élégance, par leur mise soignée ou par une parure qui doit relever leur beauté: *Pauline est une petite fille coquette. C'est une personne coquette, toujours soignée. Ce jeune homme est trop coquet.*

Par métonymie, *coquet* se dit en parlant d'une robe, d'un détail du vêtement ou bien d'autres choses qui ont un aspect soigné, pimpant, plaisant, une grâce riante ou une élégance heureusement audacieuse quoique, quelquefois, un peu recherchée: *Elle eut un petit tablier coquet. Sa coiffure fut coquette. Voyez ce petit chapeau coquet. Elle a un appartement coquet. Il y avait un mobilier coquet. C'est une coquette petite ville. Elle m'a apporté quelques livres à couvertures coquettes. Une vitrine coquette. As-tu jamais vu, dans les rues, une grisette trottant menu? Sa tête vaut un tableau: joli bonnet, joues fraîches, cheveux coquets, fin sourire . . .* Balzac, Duch. de Langeais, Œuv. V, 200 (Rob.).

Le substantif dérivé *coquetterie* désigne:

1° la recherche des moyen de plaire, surtout de l'élégance dans la mise et dans l'ajustement: *Elle est toujours habillée avec coquetterie. Ce jour-là, sa femme était mise avec coquetterie.*

2° l'action propre à plaire: *Elle met toujours de la coquetterie dans ses paroles.*

Chouette n'apparaît qu'en 1830 dans la fonction d'adjectif impliquant l'idée de beauté. Il est à peu près synonyme de *joli, beau* ou *élégant*:

*Il était un peu sans façon,
mais c'était un joli garçon:
c'était l'pus beau, c'était l'pus chouette
à la Vilette.* A. Bruant (Arg.).

Le substantif *chouette* employé adjectivement avec cette acception, est une expression populaire qui peut être de date beaucoup plus ancienne, car on lit déjà chez Rabelais (Pantagr. III, 14): *Ma femme sera coincte et jolye comme une petite chouette.* L'italien *civetta* „chouette“ désigne d'ailleurs aussi une femme coquette.

Chouette se dit le plus souvent de femmes et de leurs vêtements: *Charlotte est une chouette femme. Achète-moi ce chouette costume. Tu as un chouette chapeau.*

Dans le langage affectif, *chouette* peut avoir le sens d'„admirable“ ou de „digne d'éloge“: *Cela est chouette. Ah! chouette alors!* Dans cette phrase, *chouette* est une interjection.

Smart fut emprunté à l'anglais au sens de „chic, élégant“: *un monsieur très smart.* Il apparut en français canadien en 1880, dans l'argot boulevardier de Paris en 1898. Il a rapidement vieilli.

Une autre expression de l'argot boulevardier est *pschutt* qui s'emploie soit comme substantif au sens de „société élégante et raffinée“, soit comme adjectif aux acceptions „propre à la société élégante et raffinée“, „raffiné“, „chic“. On le rencontre pour la première fois en 1869 dans les *Odes funambulesques* de Banville (cf. Thérive, Clinique du langage 263). A en croire Krueger (*Französische Synonymik*, Dresden 1922, § 699), *pschutt* est à l'origine une interjection ayant le sens de „(c'est) parfait“.

Il existe encore l'adjectif dérivé *pschutteux* „qui appartient au pschutt“ (Lar. 2).

Urf est une expression populaire (pratiquement disparue aujourd'hui) de sens assez voisin, à peu près synonyme de *distingué* ou *élégant*:

*Si tu veux, prenons un fiacre
Vert comme un chant de hautbois.*

Nous ferons le simulacre

Des gens urfs qui vont au Bois. Tailhade, *Poèmes aristophanesques* — 1895) — cf. Thérive, 1 c. 263.

L'expression argotique *rupin*, empruntée au romani *rup* „argent“, désignait, à l'origine, un gentilhomme, mais, devenue terme populaire, elle désigne des gens richement mis, élégants (cf. Littré, Lar. XX et Lar. 2):

C'est rupin, c'est urf, c'est poli,

Ça a de belles manières:

Jamais ça ne se mettrait au lit

sans laver ses derrières. A. Bruant (Arg.).

Rupin se rencontre aussi en tant que synonyme expressif de *beau*. Nous en avons parlé dans la remarque à la p. 143.

LES ADJECTIFS QUALIFIANT LA BEAUTÉ DE LA TAILLE ET DU VISAGE

I

Forment un autre groupe les adjectifs qualifiant la beauté de la taille. Nous n'étudierons pas ici les expressions dont l'emploi est plus ou moins vaste (*idéal, impeccable, achevé, fini, parfait, élégant, leste, chouette, harmonieux, avenant, gracieux, fin, gent, gentil, mignard, mignon*, etc.). Nous les avons classées ailleurs. Maintenant, nous nous bornerons à l'étude des adjectifs qui désignent tout spécialement la beauté de la taille.

Sauf *girond* (qui trahit la prédilection du sujet parlant pour la plénitude des formes), *svelte* et *léger* (qui révèlent le goût opposé, ainsi que *élancé* qui s'emploie aussi, assez rarement d'ailleurs, dans le même sens, tandis que, généralement, il comporte une nuance péjorative, étant plus ou moins synonyme de *maigre*), il y a un groupe de participes passés qui, dans cet emploi, sont précédés de l'adverbe *bien*: *fait*, *proportionné*, *pris*, *taillé*, *conformé*, *balancé*, *bâti*, *charpenté*, *foutu*. Il y en a qui s'emploient même sans *bien*: *découplé*, *formé*, *moulé*, *tourné*. Les deux derniers sont concurrencés par des expressions *fait au moule*, *fait au tour*.

Le mot populaire *girond* se dit uniquement en parlant de personnes, presque exclusivement de femmes, exceptionnellement de beaux garçons. Il implique l'idée de formes arrondies: *A (= elle) n'est pas pus gironde que ça, mais, vrai, a travaill' comme eun' reine*. L. de Bercy (Arg.). Il peut comporter une légère nuance péjorative si le sujet parlant a une prédilection pour les femmes sveltes: *Elle est charmante, la caissière. Un peu gironde peut-être*. Anouilh, Eurydice I.

Remarque: L'étymologie qu'on trouve dans le Dictionnaire étymologique de Dauzat („emprunt probable au provençal moderne *giroundo* „hirondelle“) ne paraît donc pas vraisemblable au point de vue du sens. Malgré la date tardive de l'apparition (1828), il faut préférer l'explication qu'on trouve dans le dictionnaire étymologique de Bloch et Wartburg selon lesquels „le mot remonte à Girondelle, nom de femme qui se trouve dans le refrain d'un motet du XIII^e siècle: „Je l'arai, L'amour de la belle Girondelle, S'amour je l'arai.“ Bien entendu, cette explication aussi laisse à désirer.

Svelte (apparu au XVII^e siècle, admis par l'Académie en 1740) comporte, au contraire, l'idée de quelque chose de léger, d'une minceur élégante et dégagée (sans considération de la hauteur): *Une personne svelte. Une taille svelte* (D. G.). *Des jeunes gens et des jeunes filles sveltes* (Ba.). *Cette femme est svelte* (Ac.). *Par ce nom de filles, il entend toutes les personnes jeunes, sveltes et de taille dégagée*. R. de Pilles, Rem. sur l'art de peint. 170 (Br. VI, I, II, 693). *Sa forme* (du cerf) *élégante et légère, sa taille aussi svelte que bien prise* . . . Buff. (Bén. 953).

Svelte est cependant surtout un terme d'architecture, de sculpture et de peinture: *Un dôme svelte* Volt. (Bén. 953). *Edifices . . . sveltes et légers* . . . Poussin, Lett. 93. *Un dôme plus svelte que celui de Saint-Pierre* . . . Volt., Lois de Minos, note (D. G.). *Une colonne svelte* (Ac.).

Sveltesse est le caractère de ce qui est *svelte* (Ac.): *La sveltesse de sa personne longuette* . . . Journ. d. Gonc. VIII, 25 avr. 1891 (Fu.). *Quatre vases d'une sveltesse hardie* Th. Gautier, Journ. offic., 6 juin 1871. *Donner à une figure plus ou moins de noblesse, de „sveltesse“, de grandeur*

suivant l'âge, l'état, le sexe et le caractère du personnage. Dandré Bardon, Traité de peint. 2 (Br. VI, I, II, 695). Mais il y avait dans les proportions de la dame assise sur la Cosmographie de Munster une sveltesse si fière, une harmonie si majestueuse; elle gardait une attitude à la fois si aisée et si noble qu'elle me parut grande. A. France, Crime de S. Bon. (Pages choisis. d. auteurs. cont., Paris, Collin 1908) p. 148.

Léger peut être utilisé presque au même sens que svelte: Une taille légère, des chevaux à tête légère Buff., Quadrup. I, 119 (Litt.). La flèche de la Sainte-Chapelle est très légère (Lar.).

En parlant du dessin, de l'exécution d'ouvrages artistiques, du style et de certains genres de poésies, *léger* implique une idée de grâce et de délicatesse ou d'aisance et d'élégance qui ont quelque chose d'aérien: *Contours légers. Poésie légère. Une broderie légère. Des ornements légers. Des dessins légers (Litt.). Cet auteur a le style léger (Ac.). Vivacité légère et spirituelle du caractère national (Rob.).*

Élancé se dit de la taille dans un sens assez proche de celui de *svelte* et *léger*. Cependant l'idée de hauteur est si prononcée dans ce mot qu'elle comporte même quelquefois une nuance péjorative. Plus souvent, *élançé* est un terme neutre, parfois, il est laudatif. En parlant de l'architecture, *élançé* s'applique à ce qui est haut et mince, souvent aussi délié, fin et svelte. En parlant de la conformation du corps, il évoque généralement la notion d'une taille dégagée et bien prise (cf. Litt., D. G. et Rob.): *Les cathédrales élançées (Litt.). Un clocher élançé. Une colonne élançée. Quand le palais ducal avec ... ses campaniles chrétiens soutenus par mille colonnettes élançées ... Maurois, Lélia IV, II, 197. Les artistes florentins, le type allongé, élançé, musculeux aux instincts nobles ... Taine, Philos. de l'art II, 270 (Rob.). Le prince Léon était un grand garçon élançé. St. Simon 189, 29. Cette jeune femme est svelte, élançée. Il a la taille élançée (Ac.). Figurez-vous la plus jolie petite mignonne, douce, tendre, accorte et fraîche, agaçant l'appétit, pied furtif, taille adroite, élançée. Beaumarch., Barb. de Sév. II, 2. Vêtu du complet sombre que je lui vois toujours, sa taille élançée et sa démarche souple lui donnent l'allure d'un promeneur élégant ... Lafitte, Ceux qui vivent 35.*

Fluet, attesté dès 1694 (en forme de *flouet*, dès le XV^e siècle), est dérivé de *flou* (du latin *flavus*). C'est un synonyme presque parfait d'*élançé*. Il se dit de ce qui est mince, allongé et d'apparence délicate. Il s'emploie surtout en parlant de la taille: *Une taille fluette. Un corps fluet. Des colonnettes fluettes. Damoiselle belette au corps long et fluet Entra dans un grenier par un trou fort étroit. La Font., Fabl. III, 17 (Lar. Gr., Litt. et D. G.).*

Pour désigner la beauté de la taille, on peut choisir aussi dans nombre de participes passés précédés de l'adverbe *bien*:

1° *Bien fait* implique une conformation parfaite, mais désigne surtout de justes proportions de la taille: *Elle est bien faite*.

2° *Bien constitué* s'emploie dans le même sens: *Ce garçon est bien constitué*.

3° *Bien taillé* est de sens analogue: *Peu de nos gens de cour sont mieux taillés que lui*. Corn., Ment. II, 1 (Litt. et D. G.). *Le laquais bien taillé, la livrée admirable* Hauteroche, Bourg. de qual. I, 2 (Litt.). *Bien* étant omis, *taillé* garde son sens laudatif: *Voilà un corps taillé, libre et dégagé comme il faut*. Mol., Av. II, 6 (Litt. dans *dégagé*).

4° *Bien pris* ne diffère guère du précédent: *Sa taille était bien prise*. Prévost (Br. VI, II, I, 1370). *Elle a la taille bien prise. Elle est de taille bien prise. Une personne bien prise dans sa taille. Ce cheval est bien pris, il a le corsage bien fait. La comtesse partout emportera le prix; dans sa petite taille, elle a l'air si bien pris*. Th. Corn., Comt. d'Orgueil-IV, 7. *J'étais bien pris dans ma petite taille*. Rouss., Conf. II (Litt.).

5° *Bien conformé* a une acception semblable, mais avec une nuance moins littéraire et plutôt médicale: *un enfant bien conformé*. Il s'emploie souvent à propos d'un nouveau-né.

6° *Bien proportionné* est celui ou ce dont toutes les parties ont entre elles le rapport convenable, dont les proportions sont harmonieuses: *Elle a un corps bien proportionné. Sa taille est bien proportionnée. Il a les membres bien proportionnés. C'est un garçon bien proportionné. Que ce cheval est bien proportionné!*

7° *Bien balancé* est un terme populaire qui désigne sensiblement la même chose, avec, en plus, une nuance athlétique: *Rose est bien balancée. Henri est vraiment bien balancé*.

8° *Bien bâti*, terme légèrement familier, concerne la solidité du corps, la carrure: *Il est bien bâti*. On emploie aussi, au sens contraire, *mal bâti*: *Il vaut mieux pour elle un honnête homme riche et bien fait qu'un gentil-homme gueux et mal bâti*. Mol., Bourg. gent. III, 12 (Rob.).

9° *Bien charpenté*, mot populaire, a rapport surtout à la solidité de l'ossature: *Qu'il est grand et bien charpenté!*

10° *Bien découpé* implique, en outre, une souplesse agréable et l'agilité en mouvements: *Toinon, a-t-il des laquais? Il en a ... douze ... bien faits, bien découpés*. Hauteroche Bourg. de qual. II, 3 (Litt.). Même s'il n'est pas précédé de *bien*, *découpé* garde son acception laudative: *C'était*

(d'Aubigné) *un beau et grand drôle, très bien fait et très découpé de corps et d'esprit*. St. Simon 123, 103. *Rien n'est plus commun que de voir des enfants adroits et découpés*. Rouss., Em. II (Litt.). *Jeune homme de quinze ans découpé, leste . . .* Balz. (Bén.).

11° *Bien foutu* est un terme vulgaire, mais son sens est aussi „bien fait“: *une femme bien foutue* (Lar. Gr.).

12° *Bien tourné* se rencontre au sens de „bien fait“ ou „qui a bon air“: *Un homme bien tourné* (Ac.). *Une personne bien tournée* (D. G.). *Mille gens bien tournés s'offrirent à mes yeux*. La Font. VII, 421, Le Flor., sc. 8 (Liv.). *Il a les jambes bien tournées*. La Bruy. (Lar. Gr.). — On l'emploie même aux sens figurés de „bien dit“, „bien écrit“, „bien rédigé“: *Son discours fut bien tourné. Voilà un compliment bien tourné. Une déclaration d'amour des mieux tournées* Le Sage. *Je n'ai jamais ouï de vers si bien tournés*. Mol. (Lar. Gr.).

13° *Moulé* s'emploie aux sens de „bien fait“, „bien proportionné“, „joli“, „beau“: *C'est un homme moulé. Ses lettres sont moulées. Il croit que son écriture est moulée*. Sév. 65 (Litt.). Une écriture moulée est celle qui est très nette et qu'on dirait gravée.

14° Au lieu de *moulé*, on peut dire, au même sens, *fait au moule*. On peut dire aussi *fait au tour*: *Cette femme a le bras, la main, la gorge, les jambes faits au tour. Cet homme, cette femme sont faits au tour* (Litt. et Ac.). *Une personne faite au tour* (D. G.). *Tout charmait, tout était fait au tour*. La Font., Fabl. *Voilà ce qui s'appelle un garçon fait au tour*. Regnard, Le bal 9. — On s'en sert aussi en parlant de manières: *Offres, soins obligeants, compliments faits au tour . . .* Lamotte, Fabl. IV, 46. *Du reste, elle est faite au tour: elle ne crie, elle est douce et caressante*. Sév. 120 (Litt.).

Remarque 1: On vient de voir que *fait au tour* (un peu désuet) peut figurer dans le domaine spirituel. Par voie de conséquence, *tour* peut prendre le sens de „façon heureuse, élégante de présenter sa pensée“: *Je ne sais si l'on pourra jamais mettre dans les lettres plus d'esprit, plus de tour, plus d'agrément*. La Bruy., Car. I, 37 (Ca.). . . *vous sçavez donner un certain tour à toutes les choses que vous dites*. Montreuil. Œuv. 1666, 171-172. *Il est vrai qu'à des rien il donne un certain tour*. Hauteroche, Bourg. de qual. III, 1. *L'on forme à toute heure des mots nouveaux; . . . il faut dire que l'on a l'esprit bien tourné, que l'on donne un certain tour aux choses*. Sorel, Dict. de l'Ac. fr. 1654 (Liv.). — Bouhours constate que „*Tourner et tour* estoient inconnus, il y a quelques années dans la signification qu'ils ont maintenant“. Entret. d'Ariste et d'Eug., 3^e éd. de 1673, p. 106 (Liv.). Ils n'ont donc pénétré dans le champ conceptuel de la beauté qu'au XVII^e siècle, peut-être à partir des tournures telles que *joli tour, beau tour, tour agréable*. D'autre part, ce qui est fait au tour, ou au moule (ce qui est bien tourné ou moulé), est régulier et, par là même, joli ou, du moins, relativement joli.

Remarque 2: Il faut mentionner le participe *formé* qui s'est approché du champ conceptuel de la beauté, ayant soit le sens de „qui a pris sa forme, qui a achevé son

développement normal" (*une poitrine formée, une taille formée. Il est à peine formé.*), soit „développé, avancé au physique ou au moral" (*C'est une jeune fille bien formée pour son âge*). Exceptionnellement il arrive qu'il pénètre dans le champ même: *La première de ces deux jeunes filles était encore plus jolie que la seconde; ... elle était en même temps très mignonne et très formée.* Rouss. (Laf. 711).

III

Viennent d'être étudiées les tournures composées de *bien* et d'un participe passé. Comme elles contiennent toutes l'idée de beauté, *bien* a gagné, par contagion, un élément notionnel de beauté et il se rencontre, dans de pareils contextes, avec le sens de „qui a une figure agréable, presque belle": *Cette femme est bien* (Ac.). *C'est un homme bien. Quelqu'un de très bien. Il est bien de sa personne. La comtesse Esterhazy, jadis belle, est encore très bien.* Chateaub., Mém. d'o.-t. VI, 103 (Rob.)

Remarque: Dans la sphère morale, *bien* peut être pris au sens de „distingué" ou „digne d'admiration, d'approbation, d'estime": *Cette personne est bien.* Gautier, Nouvelles 248 (Mat. Voc. 229).

L'élément notionnel de beauté que nous avons constaté dans le contenu sémantique de l'adverbe *bien* (bien entendu, seulement dans certains contextes), peut être expliqué encore d'une autre manière — par le fait que *bien* exprime parfois un certain degré de perfection: *Elle est bien vêtue (mise). Cette statue est bien faite.* La première phrase peut avoir le sens „elle a de jolis vêtements" ou „elle est habillée de bon goût". La seconde phrase a le sens „cette statue est (assez) belle".

Dans différentes langues et dans diverses époques, on peut constater d'ailleurs une connexité sémantique assez étroite entre *bon* et *beau*.

A notre avis, on pourrait l'expliquer comme il suit. *Bon* se dit de ce qui offre un certain degré de perfection, surtout les qualités convenables à sa nature ou bien à sa destination. Or les œuvres d'art et certaines productions d'esprit (belles lettres) sont destinées surtout à plaire (par la beauté esthétique et parfois même morale). Elles doivent être belles. Donc, ayant cette qualité, elles sont bonnes: *un bon tableau, un bon livre, de bons vers.* Par conséquent, celui qui fait de bons (= beaux) vers, est un bon poète, celui qui compose de la bonne (= belle) musique, est un bon compositeur, etc.

La connexité entre les concepts „bon" et „beau" est prouvée aussi par l'expression *bon air*, variante individuelle de *bel air* et surtout par

des expressions telles que *beau pinseau* („bon peintre“) *beau ciseau* („bon sculpteur“), *beau burin* („bon graveur“), *belle plume* („bon écrivain“) et par la synonymie des tournures *faire bon* et *faire beau* (*Il fait beau marcher*. Ac. 1694).

Quant à la connexité des deux concepts en indoeuropéen, en latin et en espagnol, voir O. Duchâček, *Latin bellus — vieux français bel*, *Studia neophilologica* XXX, 1958, p. 175 sqq.

Remarque: La connexité sémantique est prouvée aussi par le fait que *bon* sert, dans le langage familier, de même que *beau*, à marquer une grande quantité: *une bonne provision de livres, un bon nombre de voyageurs, une bonne mesure, un bon poids; une bonne moitié; j'ai fait quatre bonnes lieues; j'ai attendu un bon quart d'heure* (= plus d'un quart d'heure). — Cf. p. 38–39.

IV

Nous avons vu que les expressions qui désignent spécialement la beauté de la taille sont nombreuses. Il n'y en a pas beaucoup qui soient relatives surtout à la beauté du visage. Appartiennent à ce groupe: *fraîcheur, mine, minois* et *frimousse*.

Le contenu sémantique de *fraîcheur* (dérivé de *frais*) peut comporter dans certains contextes un élément notionnel complémentaire d'une beauté gracieuse qui a rapport à la jeunesse et qui est relative au teint, au visage, à l'air (*un visage plein de fraîcheur, la grâce et la fraîcheur de la jeunesse* Balzac) ou bien aux tableaux (*Voilà des images pleines de fraîcheur. La fraîcheur du coloris de ses tableaux est admirable.*). Il se dit aussi d'un certain caractère de grâce naturelle dans les conceptions de l'esprit (*la fraîcheur des pensées, de l'imagination, du style* Ac.).

Mine désigne originairement l'apparence du visage et puis, par extension, l'air, l'extérieur de quelqu'un. Primitivement, il n'implique donc aucune idée de beauté et c'est par une épithète qu'il faut l'exprimer: *Une très grande femme de très bonne mine* . . . Sév. 1670 (Litt.). Dans certaines tournures, le sens étant évidemment flatteur, l'épithète parut superflue, d'autant plus que le ton suffit souvent à exprimer l'admiration. Or la notion de beauté, exprimée auparavant par une épithète, dut entrer dans le contenu sémantique de *mine*. Par voie de conséquence, *avoir de la mine* signifie „avoir une bonne apparence (principalement du visage)“: *J'ai de la mine encore pour plaire aux yeux*. Mol., Et. I, 5 (D. G.). On peut l'employer même en parlant d'une chose: *Cette maison a de la mine*.

L'idée de beauté est sensible aussi dans l'expression *homme de mine*:

Celui qui la menait est quelque homme de mine. La Font., Eun. II, 4. *Ce muletier était un homme de mine Et démentait en tout son origine.* La Font. II, 4 (Hu XVII).

Enfin il faut citer la tournure *payer de mine*, ayant le sens de „avoir un bel extérieur (mais peu de mérite)“. Malgré une certaine nuance péjorative, parfois assez forte, l'idée de beauté s'y fait nettement sentir.

Minois, dérivé de *mine*, est une expression quelque peu familière. Primitivement, il désignait la mine, l'apparence du visage sans aucune idée de beauté: *Sous ce minois qui lui ressemble . . .* Mol., Amph. I, 2 (D. G.). Aussi avait-il besoin d'être qualifié d'une épithète: *Elle a un beau minois.* Veng. de N.-S. J.-C. par personnages, éd. 1489 (D. G.). Dans le langage affectif, le ton admiratif permet souvent d'omettre une épithète flatteuse. Voilà comment on pourrait expliquer que, de nos jours, *minois* désigne un visage gracieux aux traits menus, délicats (mais plutôt joli que beau). On l'emploie uniquement en parlant d'un enfant, d'une jeune fille ou d'une jeune femme: *Jadis ton maître a fait maintes folies Pour des minois moins friands que le tien.* Bérang., Célib.

Par extension, *minois* désigne une jolie fille: *J'ai eu un petit minois qui m'a pas mal coûté de folies.* Marivaux, Marianne, 1^{re} partie.

Frimousse est une expression franchement plus familière. Originellement, il désigne aussi le visage tout court: *Enfant qui a la frimousse toute barbouillée* (D. G.). *Une frimousse gentille* (Ac.). Cette acception s'est maintenue, mais, de nos jours, *frimousse* se dit en particulier d'un visage jeune et gracieux, surtout s'il s'agit d'un enfant ou d'une jeune fille: *Une gaieté malicieuse éclaire sa frimousse.* Martin du Gard (Bén.).

Par synecdoche, il désigne aussi une jolie jeune fille: *J'ai vu cette petite frimousse quelque part.* Balzac (Lar. Gr.).

LES MOTS COMPORTANT, EN MÊME TEMPS, L'IDÉE DE BEAUTÉ ET CELLE D'AGRÉABLE

I

Il y a tout un groupe de mots où l'idée de beauté se mêle à celle d'agréable, les deux n'étant d'ailleurs que secondaires. Il s'agit donc de mots n'appartenant qu'à la périphérie du champ conceptuel de la beauté et n'ayant que rarement l'idée de beauté pour dominante sémantique.

Parmi ceux qui se trouvent relativement le plus près du centre, il faut citer *délectable*, *délicieux*, *délicat* (*délicatesse*) et *fin* (*finesse*). Si

c'est l'idée de beauté qui est dominante, il s'agit d'une beauté fine et cultivée. Par ce fait, ces mots se rattachent au groupe des mots désignant la beauté d'un degré supérieur (cf. p. 101—143).

Délectable (considéré comme vieilli par Furetière, comme un terme spécialement philosophique par Richelet et Miège; condamné par Bouhours, mais défendu par Ménage et employé par Corneille et par Racine) s'emploie, originairement, avec le sens de „qui provoque le délice“, mais, dans certains contextes, il peut contenir une idée de beauté: *De ceux qu'enferme un lieu si délectable ...* La Font. IX, 346 (Br. IV, I, 249). *Fruit d'un aspect délectable* Volt. (Bén.).

Le sens propre de *délicieux* est „plein de délices“: *Un bal délicieux. Un séjour délicieux. Un lieu délicieux. Antiochie était une ville délicieuse.* Fleury, Hist. ecclés. (Br. VI, II, I, 1340). Quand il s'agit d'un lieu (ville, maison, etc.), *délicieux* peut être pris au sens de „qui flatte les yeux“ et, par voie de conséquence, même comme plus ou moins synonyme de *beau*: *Qu'il embellit cette magnifique et délicieuse maison ... ou qu'il conduisit ses amis dans ces superbes allées ...* Boss., Condé, éd. Béd. 518—519 (Br. IV, I, 563). Au même sens, on s'en sert en parlant de personnes, de choses et d'œuvres d'esprit: *C'était un homme délicieux et magnifique.* St.-Simon IV, 435, éd. 1829 (Litt.). *C'est une femme délicieuse. Votre toilette est délicieuse. Elle m'écrivit une lettre délicieuse. C'est un livre délicieux. Ce roman est délicieux.*

Même l'adverbe *délicieusement* (sens propre „avec délices“) s'emploie au sens de „d'une manière charmante, jolie“: *Cette femme est délicieusement habillée* (Litt.).

Délicat qui a beaucoup d'acceptations, désigne aussi ce qui est d'une grande finesse et agréable aux sens. Or ce qui est agréable à la vue, peut être qualifié de joli ou même de beau: *La première de ces deux jeunes filles était encore plus jolie que la seconde; elle avait un je ne sais quoi de plus délicat, de plus fin.* Rouss. *Je fus frappé de la beauté de son visage; je n'ai point vu de traits plus délicats.* Le Sage (Laf. 711). *Elle eut un cou blanc et délicat. Formes souples et délicates. Un coloris délicat. Elle eut un sourire délicat.*

En parlant de choses, *délicat* implique souvent l'idée de la finesse, de l'adresse et du soin de l'exécution: *un travail délicat, un ouvrage délicat, une ciselure délicate, une sculpture délicate, une gravure délicate, une miniature délicate, une dentelle délicate, un bijou délicat.*

Délicat s'emploie aussi dans les domaines spirituel et moral: *une poésie délicate, une expression délicate, un tour délicat, une pensée délicate, une âme délicate.* Ce qui est délicat, plaît aux personnes d'un goût exercé et raffiné, étant plein de grâces senties et exprimées avec tact.

L'adverbe *délicatement* figure aussi dans le champ conceptuel de la beauté: *Ce bijou est travaillé (ciselé) délicatement. Vous avez exprimé cette pensée fort délicatement.*

Le substantif *délicatesse* est usité aussi au sens de „beauté fine“: *La délicatesse d'un ouvrage, d'un coloris, d'un tableau, d'un dessin, d'une statue. La délicatesse des traits de son visage m'a profondément touché. Elle croit voir ... dans la délicatesse de ses traits, la délicatesse de l'esprit.* Boss., *La Vallière* (Rob.).

En parlant de choses, l'acception de *délicatesse* est parfaitement adéquate à celle de *délicat* dans de semblables contextes (cf. ci-dessus): *C'est un travail remarquable par la délicatesse de l'exécution, de la touche. On comptait ... plus de quatorze mille cuirasses travaillées avec tout l'art et toute la délicatesse possible.* Rollin, *Hist. anc.*, Œuv. V, 187 (Litt.).

Délicatesse, de même que *délicat*, peut qualifier aussi des œuvres de l'esprit: *J'admire la délicatesse de son style (de son langage). Il n'a pas su apprécier la délicatesse de cette pensée.*

On parle de la *délicatesse* même au sens moral: ... *l'amitié n'a-t-elle pas ses sentiments, ses délicatesses?* Marivaux, *Surprises de l'amour* II. 9 (Litt.). ... *il est naturel aux hommes de ne point convenir de la beauté ou de la délicatesse d'un trait de morale qui les peint ...* La Bruy., *Discours sur Théoph.* (Rob.).

Fin apparaît vers 1100 adjectivé avec l'acception de „qui atteint la limite“: *Au fin-fond de la forêt (de la mer, etc.).* C'est par spécialisation qu'on pourrait expliquer le sens de „qui atteint la limite de la pureté“ (*de l'or fin, de l'argent fin, un diamant fin, du marbre fin*) d'où, par un léger glissement de la dominante sémantique, „qui est de la meilleure matière“ (*du linge fin, du drap fin, un tissu fin, de la porcelaine fine*), „qui est de qualité supérieure“ (*du vin fin, des perles fines, de fines pierres précieuses*) et, par voie de conséquence, „qui présente un caractère de perfection“, donc aussi „bien fait“ (*une ciselure fine, une broderie fine, des dentelles fines, des verres fins*) et même „beau“: *des traits fins et délicats, des mains blanches et fines, des jambes bien faites et fines, des cheveux fins et soyeux, des contours fins et gracieux. J'ai bon air, bonne mine, Les dents belles surtout et la taille fort fine (= svelte et élégante, déliée et bien faite).* Mol., *Mis.* III, 1 (Litt.). *Le temps qui change si malheureusement les figures à traits fins et délicats, embellit celles qui, dans la jeunesse, ont des formes grosses et massives.* Balz., *Petits bourgeois*, Œuv. VII, 137 (Rob.). *On peut dire ... qu'elle* (la manière de Michel-Ange) *n'est pas ce fin, ce noble, ce gracieux que l'on voit dans les Antiques.* R. de Piles, I^{re} Convers. p. 52 (Br. VI, I, II, 710).

Les exemples cités prouvent que, dans l'adjectif *fin*, l'idée de beauté

est accompagné, généralement, par celles de grâce, de gracieuseté, de délicatesse ou d'élégance.

On trouve une acception analogue dans l'adverbe *finement* (usité dès le XII^e siècle): *Il y avait des bustes finement modelés. Il m'a montré un objet, finement ouvrage.*

Finesse (apparu au XV^e siècle) désigne, dans le domaine de l'esthétique, la qualité de ce qui est fin, délicat, mince, élancé, beau: *La finesse du visage, des traits, de la taille d'un corps racé, des contours dans un dessin, des dentelles, d'une broderie, des ciselures, d'un coloris, de l'art, de la versification.* L'expression *la finesse de ciseau* (*de pinceau, de burin*) désigne la manière délicate et gracieuse de sculpter (de peindre, de graver). Citons encore quelques exemples: *Rien n'égale la finesse et la variété des arabesques de l'Alhambra.* Chateaub. (Lar. XX). *Le linge était d'une finesse et d'une beauté que n'avait jamais soupçonnées Edmont . . .* Aragon, *Beaux quartiers* 307 (Rob.). *Jamais Lamotte n'aura ce style, disaient-ils, quelle finesse, quelle grâce!* Volt., *Mél. litt. à Mme de La Harpe. C'était la belle Desfourniers qui, pour la régularité, la délicatesse des traits et leur finesse inimitable, était le désespoir des plus habiles peintres.* Marmontel, *Mém.* III (Litt.).

Doux ainsi que *délectable, délicieux, délicat* et *fin* se dit des choses qui font une impression agréable sur les sens.

Or ce qui est doux à la vue ou à l'ouïe, appartient au domaine esthétique, étant plus ou moins joli: *L'effet de ces couleurs, de ces teints est très doux à l'œil. Elle a une voix douce et harmonieuse* (Ac.).

Le substantif dérivé *douceur* peut entrer également dans le domaine esthétique avec une acception analogue: *La douceur des coloris dans un tableau. La douceur d'une musique* (Rob.). *la douceur de la vie* (Litt.).

II

Les adjectifs *gent* (qui ne s'emploie plus depuis longtemps) et *gentil*, qui proviennent du champ conceptuel de la noblesse (cf. p. 133—134), peuvent être placés à côté des adjectifs du groupe précédent, car ils comportent aussi l'idée de beauté et celle d'agréable.

Gent, provenant du latin *genitus* „né“, a pris déjà en bas latin le sens ennobli de „bien né“, plus tard, dans les milieux féodaux, une acception plus élevée encore, celle de „noble“. Comme les nobles étaient mieux soignés et beaucoup mieux vêtus que les autres gens, le contenu sémantique de l'adjectif *gent* a pu s'enrichir d'un élément notionnel de beauté.

Gent devient plus ou moins synonyme de „gracieux“, „beau“ et „joli“ déjà en galloroman. En français, on le rencontre avec ces acceptions assez couramment dès les plus anciens textes. Il s'emploie jusqu'au XVII^e siècle: *Que dit-elle de moi, cette gente assassine?* Mol., Et. I, 5, 220. *Ces nonnains au corps gent et si beau ...* La Font. V, 238, Contes IV, 12. *Elles ont le cœur noble et le corps gent.* Richelet, Dict. fr., 1680 (Ca.).

*Belle Dame du Dauphiné,
De corps gent, d'esprit raffiné ...*

Scarron, Œuv., Paris, David 1700, I, 138.

*Ainsi la gente pastourelle,
Avec sa pudeur naturelle,
Mènera paître ses moutons.* Loret, Muze hist., 10 mai 1659.
*Vous cajoloit la jeune bachelette
Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps gent.*

La Font. VI, 7; Contes V, 1.

*Près de la dame estoit une personne ...
gente de corps: il ne lui manquoit rien.*

La Font. VI, 127—128; Contes V, 8 (Liv.).

Au XVII^e siècle, *gent* est déjà archaïque selon le témoignage de Richelet (Dict. fr. de 1680), de Furetière (Dictionnaire de 1690) et de l'Académie (Dictionnaire de 1718).

Gentil provient du latin *gentilis* „de famille, de race“ dont le sens s'ennoblit en bas latin en „de bonne race“ d'où „noble“.

En ancien français, on a commencé à employer *gentil* dans les domaines moral (avec le sens de „généreux“) et esthétique. On peut l'expliquer comme suit. A l'époque de la féodalité où la noblesse était toute-puissante, les nobles s'attribuaient différentes qualités qu'ils contestaient aux autres de sorte qu'ils employaient, tout d'abord dans le langage affectif, les mots désignant leur noble origine pour exprimer ces qualités dont l'une était aussi la beauté. Ils trouvaient donc *gentil* non seulement un seigneur (un gentilhomme), mais encore un palais, un jardin, un vers.

Or dans de semblables contextes, *gentil* n'a plus son sens primitif de „noble“. L'idée de beauté, d'abord accessoire, prévaut dans son contenu sémantique. *Gentil* est, cependant, plus vague que *beau*.

Quand *joli* pénètre à son tour dans le champ conceptuel de la beauté, il n'a pas, selon Bouhours (Rem. 155), „tant d'étendue qu'en avoit *gentil* qui se disoit de grandes choses aussi bien que de petites“ (Br. IV, I, 340). D'ailleurs *gentil* se distingue de *beau* et de *joli* par le fait qu'il comporte, généralement, aussi l'idée d'agréable et devient ainsi plus proche de *gracieux* et de *mignon*.

Cette évolution sémantique pourrait être attribuée au fait que la

noblesse, devenue plus raffinée, sait apprécier non seulement une beauté parfaite qui étonne, mais encore une beauté riante, mignonne et gracieuse qui est agréable à l'œil et au cœur. Mais il paraît plus vraisemblable que, ne se rendant plus compte du sens propre de *gentil*, on le mettait en opposition avec *beau* qui exprimait une beauté parfaite. (*Joli*, en ce temps-là n'avait pas encore son acception actuelle.)

Par voie de conséquence, *gentil*, ainsi que *gent* (cf. ci-dessus), tout en restant nettement laudatifs, se trouvent quand même un peu dégradés. Une fois infectés par la dégradation, *gent* sort de l'usage et *gentil* tombe en disgrâce dans la noble société et chez les puristes du XVII^e siècle. Bouhours (Rem. 21) affirme que „Gentil estoit autrefois un mot élégant, mais maintenant on n'en use point dans les livres; on ne le dit que dans la conversation; encore ne le dit-on pas trop sérieusement.“ — Pomey, dans son Dictionnaire royal (Lyon, Molin, 1676), G. Miège et Richelet le jugent burlesque et recommandent de le remplacer par *joli* dans le style sérieux. — Ajoutons encore qu'on trouve chez Assoucy (Ov. em. b. hum. 43) un composé *gentiljoli* qui n'est noté dans aucun lexique: *Nous avons dedans cès bas lieux*

Cent gentiljolis petits dieux.

(Br. IV, I, 235).

Mais les écrivains et le peuple continuaient à l'employer. Aux sens de „joli“, „mignon“, „gracieux“ et „qui plaît“ (le plus souvent avec une pointe de mièvrerie), *gentil* se dit jusqu'à nos jours. On s'en sert pour qualifier:

1^o des personnes, surtout en parlant de la grâce délicate de leur corps, de leur allure, de leurs manières (l'idée de beauté est donc accompagnée de celle d'aimable): *Un gentil cavalier, un enfant gentil, des manières gentilles* (Ac.). *Une nymphe gentille* La Font. IX, 347 (Br. IV, I, 235). *Une gentille fillette. Une femme gentille comme un cœur (comme tout). Le cœur de Lola était tendre . . . Le corps était gentil, très aimable.* Céline, Voyage au bout de la nuit 59 (Rob.).

Gentil est souvent synonyme d'aimable et comporte l'idée de délicatesse prévenante, surtout quand on parle à des familiers: *Et puis tu serais gentille d'arrêter un peu ton piano.* Gide (Bén.).

En parlant de mouvements et de gestes, *gentil* en dénote généralement douceur et finesse, mais quelquefois aussi agilité et légèreté: *Une jeune fille vive et gentille* Régnier. *Jeune fille gentille et fringante* La Font. *Gentille et sémillante* Rouss. *De gentilles gambades* Régnier (Laf. 712). Selon Bénac, *gentil* qualifie, dans le langage courant de nos jours, une jeune fille que son agrément doit consoler de n'être pas tout à fait jolie.

2^o des animaux: *un gentil petit chien* (Ac.).

3° de choses: *un gentil pays, une gentille petite ville* (Ac.), *un gentil bijou, un gentil costume* (Litt.), *une gentille petite robe, de gentils bibelots, c'est gentil tout plein.*

Gentil exprime parfois le charme superficiel de tout ce qui est petit, léger, menu. Par conséquent, il implique quelquefois une légère nuance dépréciative: *A huit ans, ma fille me brodait ce napperon, tenez ... Oh! ce n'est pas du travail fin, mais c'est gentil tout de même.* Colette, *Maison de Claudine*, La couseuse (Rob.).

Donc on ne dit pas *gentil* en parlant de ce qui est important. *Cela passe le gentil* (tournure archaïque de nos jours) se disait autrefois d'une chose grande et belle.

4° le langage et des œuvres de l'esprit ou des œuvres d'art: *Il me disait les mots les plus gentils du monde.* Mol., *Ec. d. fem.* II, 6. *Le roi ... a trouvé ses vers assez gentils* Bérang. *C'est gentil ce que vous chantez* (Rob.). *Une gentille chanson* (Litt.).

Gentil s'emploie aussi au sens moral: *Une personne gentille n'hésite pas à rendre service* (Ba.).

Dans ce cas, *gentil* peut être employé ironiquement: *C'est gentil, cela. Vous voilà gentil! Quel gentil personnage!* (Lar. XX). *Certes, pour un amant, la fleurette est mignonne, Et vous me traitez là de gentille personne.* Mol., *Mis.* II, 1. *C'est un gentil garçon. Tout cela est bien gentil, mais, en attendant, le travail n'avance pas* (Rob.). *Vous faites là un gentil métier* (Litt.).

Le diminutif *gentillet*, qui apparaît au XVI^e siècle, insiste sur l'idée de petitesse („petit et gentil“: *C'est gentillet, ce petit jardin.*) ou ajoute celle d'un degré inférieur („assez gentil“: *Une frimousse gentilette*).

L'adverbe *gentiment* „d'une manière gentille“ présente l'emploi analogue à celui de *gentil*: *Je voudrais que cela fût mis d'une manière galante, que cela fût tourné gentiment.* Mol., *Bourg. gent.* II, 5. ... *le petit discours a été bien gentiment prononcé.* Sév. 329 (Litt.). *Cet enfant est gentiment habillé* (Ac.). *Coiffe gentiment attachée à la chevelure* (Rob.).

Dans le langage familier, il s'emploie aussi avec le sens ironique: *Vous voilà gentiment arrangé (coiffé).*

Gentillesse, dont le sens propre est „noblesse“, désigne actuellement le caractère de ce qui est à la fois joli et gracieux: *la gentillesse d'un enfant, la gentillesse d'une fable (d'un conte). Vantant la gentillesse des courtisanes vénitienes ...* Rouss., *Conf.* VII (Litt.). *Dans la première jeunesse, l'âne a de la légèreté et de la gentillesse.* Buff. (I.af. 712). *L'écureuil est un joli petit animal qui ... par sa gentillesse ... mériterait d'être épargné.* Buff., *Hist. nat. anim.*, *L'écureuil*, Œuv. II, II, 602 (Rob.).

Le prix de ses présents est en leur gentillesse. Corn., Suite du Menteur II, 3 (D. G.).

Par concrétisation, on désignait autrefois par ce nom de jolies bagatelles, petites curiosités, petits ouvrages délicats, mais sans importance: *Il a mille gentilleses dans son cabinet. Elle ne prit rien qu'un manchon et quelques gants et autres telles gentilleses.* Malh. III, 126. *On y voit (dans les tableaux d'un cabinet du château de Richelieu) des feux d'artifice, des courses de bague, des carrousels, des divertissements de traîneaux et d'autres gentilleses nouvelles.* La Font. IX, 271: Lettre à sa femme. — Le P. Bouhours dit à la p. 16 de ses Remarques: „On dit des gentilleses, dans le propre, pour de petites choses jolies: *Il a acheté mille gentilleses à la foire.*“ (Liv. II, 481).

Gentilleses se dit non seulement de jolis objets, mais encore de jolis tours d'adresse qui plaisent, d'actions ou de paroles aimables, de saillies spirituelles, de plaisanteries et de traits d'esprit agréables: *S'y faisant toutes sortes de combats d'adresse, de force et de disposition, ce peuple qui naturellement est porté à telles gentilleses, trouve en ce lieu-là de quoi satisfaire à sa curiosité.* Malh. I, 438 (Liv.). *Il a dressé son chien à mille gentilleses (à toutes sortes de gentilleses). Il nous a fait (dit) mille gentilleses* (Lar. XX). *S'exercer à de petites gentilleses de conversation* Fén. (Laf. 390). *Peste! où prend mon esprit toutes ces gentilleses?* Mol., Amph. I, 1, 226 (Liv.). *Toutes ces gentilleses que j'admire dans votre lettre me sont des preuves de votre bon esprit.* Volt., Lett. I (Litt.).

On s'en sert aussi ironiquement au sens de „trait de malice, de mauvaise conduite“: *Voilà de vos gentilleses! ... elle avait entendu le chevalier lui-même se vanter de cette gentillesse.* Genlis., Théât. d'éduc., Méchant par air II, 4 (Litt.). *Je te dispense de me parler des gentilleses de ton enfance.* Hamilt., Gramm. 3 (D. G.).

III

Il y a tout un groupe de mots de sens assez semblable: *mignard*, *mignon*, *mignot* et divers autres dérivés du même radical. Leur origine est incertaine. Bloch, Wartburg, Dauzat et d'autres les attribuent à la famille du mot *minet* „chat“ (de ce sens auraient pu sortir aisément ceux de „caressant“, „gracieux“, „doux“). Les mots en question pourraient provenir aussi d'un mot celtique dont on a l'irlandais *mīn* „petit, tendre, doux“ ou bien du mot germanique *minnja* „amour“. La dernière hypothèse nous paraît la plus plausible puisqu'on peut constater dans maintes langues

que plusieurs mots relatifs à l'amour figurent à la fois dans le champ conceptuel de la beauté. On ne s'en étonnera pas, car ce qu'on aime, paraît beau (ou du moins plus beau qu'il ne l'est) et, vice-versa, ce qui est beau, se fait aimer. La beauté inspire souvent l'amour. Stendhal (*De l'amour* XII, 66) dit: „ . . . l'amour du beau et l'amour se donnent mutuellement la vie“ (Rob. 139). Les relations réciproques peuvent, bien entendu, provoquer facilement les changements de sens qui font passer des mots du domaine de l'amour dans celui de la beauté.

Amour, lui-même, désigne aussi un bel enfant (cf. p. 47). Bien sûr, ce mot a pu pénétrer dans le champ conceptuel de la beauté non seulement à partir de celui de l'amour, mais bien plutôt de celui de la divinité, car Amor, dieu de l'amour, était jeune et beau; on le représentait sous l'apparence d'un bel adolescent ou, plus tard, comme un bel enfant.

Aimable, dont le sens propre est „digne d'être aimé“, s'emplicie, de nos jours, dans un sens très affaibli et très vague. En parlant de personnes, aimable est celui dont le commerce est agréable, qui plaît par son abord, ses propos et ses manières, qui cherche à faire plaisir, qui a le don de plaire: *Ne suis-je pas aimable dans la société?* Mme de Staël, *Corinne* I, 3 (Litt.).

En parlant de choses et d'abstractions, *aimable* qualifie ce qui fait plaisir (*Elle eut un sourire, un mot aimable.* Zola) ou ce qui est de nature à plaire, donc plus ou moins joli: *Rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable.* Boil., A. P. I (Litt.). *Une aimable demeure. Il y a des heures aimables et des moments exquis.* A. France, M. Bergeret 333 (Rob.).

Revenons aux mots dérivés du radical *mign-*.

Mignard avait encore au XVII^e siècle les sens de „doux“, „gracieux“, „délicat“, „joli“ sans aucune idée d'afféterie. On le disait rarement de choses, souvent de personnes en parlant de leur visage, de leur taille, de leurs manières, de leur langage, etc.: *Cet ouvrage est mignard. Un visage mignard. Des traits mignards* (Ac. 1694). *Ha, que la mademoiselle de la Basinière est mignarde!* Sév. 388. *Ce fut Henri IV qui, voyant la famille du père de ce peintre qui était fort belle, lui donna ce nom* (Mignard), *disant qu'il fallait les appeler des mignards.* Vie de Mignard (Litt.). *L'honneur vous apprend-il ces mignardes douceurs*
Par qui vous débauchez ainsi les jeunes cœurs?

Mol., *Mélic.* II, 4, 477

*Par ce refus mignard qui porte au sens contraire,
Ton feu m'instruit assez de ce que je dois faire.*

Corn., *Mélite* II, 8.

*Des yeux fripons
Des sourcils bruns,*

*Des bras bien ronds, . . .
Le corps bien mignard
Et l'esprit gaillard
C'est de quoi faire un cornard.*

Airs et Vaud. de Cour, 1655, II, 8 (Liv.).

*Quand les Parisiennes ouvrent la bouche, ce n'est point la voix douce
et mignarde de nos Vaudoises.* Rouss. (Bén. et Laf. 246).

Comme on usait ce mot même en parlant de ceux qui voulaient paraître mignards, qui voulaient plaire (*En bégayant d'une façon mignarde . . .* Régnier, *Élég.* 4), l'idée d'afféterie a nuancé défavorablement l'acception de *mignard*. C'est peut-être le suffixe *-ard* qui, étant généralement dépréciatif, en a causé ou, du moins, facilité la dégradation.

L'adverbe *mignardement* qui implique actuellement la même nuance d'affectation (*sourire mignardement*) ne l'avait pas non plus autrefois: *Deux petits arcs de couleur noire étaient mignardement voûtés.* Voit., *Poés.*, Œuv. II, 95 (Litt.). *Trouvez-vous pas qu'elle arrange cela assez mignardement?* Dominique, *Précaution inutile* 1692. *Elle a l'œil à mon gré mignardement hagard.* Th. Corn., D. Bertr. de Cig. IV, 1 (Br. IV, I, 458).

Ce qui vient d'être dit à propos de *mignard* et de *mignardement*, vaut également pour *mignardise* et pour *mignarder*. Ce dernier signifie „traiter de façon mignarde“ (*mignarder un enfant*) ou „affecter de la délicatesse, de la grâce“ (*mignarder son style* Litt.).

Mignardise avait au XVII^e siècle un sens favorable désignant la délicatesse de quelque chose, soit qu'elle vienne de la nature ou de l'art: *La mignardise de cette bouche, de ce visage, de cette taille charme tout le monde. Ce portrait de mignature est fait avec beaucoup de mignardise, d'adresse de main.* (Fur.).

*Son âge, sa beauté, sa grâce, son maintien
Forcent mes sentiments à lui vouloir du bien
Et l'air de son visage a quelque mignardise
Qui ne tire pas mal à celle de Dorise.*

Corn., *Clit.* II, 8 (Hu. XVII).

Au pluriel, *mignardises* se dit en parlant du langage et du style: *La langue italienne a des mignardises, s'il est permis de parler ainsi d'un style chargé d'ornements, de pensées brillantes, d'antithèses et de pointes.* Rol., *Hist. anc.* Œuv. XI, 2^e part. 730 (Litt.).

Au XVIII^e siècle, *mignardise(s)* se rencontre déjà avec une nuance nettement péjorative: *J'aime mieux la rusticité que la mignardise et je donnerais dix Watteau pour un Teniers.* Dider., *Pensées sur la peint.*, Œuv. XV, 167. *Cette lettre était un tissu d'ordures avec de basses mignardises* (Litt.).

Mais, en même temps, on l'emploie jusqu'à présent en bonne part. Dans le Larousse du XX^e siècle, on trouve les acceptions suivantes:

- 1^o grâce délicate: *mignardise des traits*,
- 2^o action ou parole mignardes: *les mignardises d'une coquette*,
- 3^o soutache enjolivée, servant de garniture.

Au XVII^e siècle, *mignon* est un synonyme presque parfait de *mignard*. Il qualifie tout ce qui plaît par la délicatesse et par la gentillesse. Par conséquent, il comporte une idée de beauté. Ainsi que *mignard*, il se dit, le plus souvent, en parlant 1^o de personnes (surtout de femmes, de jeunes filles et d'enfants) et 2^o de parties du corps humain (yeux, bouche, visage, taille, main, pied, etc.); plus rarement, 3^o d'animaux, 4^o de choses et d'ouvrages de l'esprit (par exemple de sonnets):

1^o *Ces négresses sont si jolies et si mignonnes que souvent on les préfère à leurs maîtresses.* Le Sage. *Je fus frappé de la beauté de son visage; elle avait un air mignon et enfantin.* Le Sage (Laf. 711). *Ayant en croupe Andromeda, femme aussi belle que mignonne . . .* Richer, Ovide bouffon, 1662, p. 541—542. *Est-ce Vénus? Est-ce Adonis? Il n'est rien si mignon, ni rien si délicat . . .* Benserade, Ballet de la nuit, 4^e entrée. *Mais toy, ne penses-tu pas que le trop grand soin d'estre net et mignon est un empêchement d'estude?* La Motte, Trad. des Dial. de Vives 1611, p. 41b. *J'étois enfant délicat et mignon.* Chapelain, Trad. de Guzm. d'Alfar, 1630, I, 41 (Liv.).

2^o *Votre Altesse . . . a tout à fait l'air galant et la taille la plus mignonne du monde.* Mol., Princ. d'El., 1^{er} interm., sc. 2. *Tournez-vous s'il vous plaît. Que sa taille est mignonne!* Th. Corn., D. Juan II, 2. *Haussez un peu la tête, de grâce. Ah! que ce visage est mignon.* Mol., D. Juan II, 2. *Je vous trouve bien faite, vous avez l'œil mignon.* Th. Corn., D. Bertr. de Cig. IV, 3. *Mais quand quelque chagrin trouble ses yeux mignons . . .* Loret, Poés. burl., 1647, p. 188 (Liv.).

3^o *Un homme aimait éperdument sa chatte, il la trouvait mignonne et belle et délicate.*

La Font., Fab. II, 18 (D. G.).

4^o *De ses souliers mignons, de rubans revêtues . . .* Mol., Ec. d. mar. I, I, 33 (Liv.). *La pâquerette, cette fleur si petite et si mignonne . . .* Rouss. *Mademoiselle de Méri vous envoie les plus jolis souliers du monde; j'en ai surtout remarqué une paire qui me paraît si mignonne que je la crois propre à garder le lit.* Sév. (Laf. 712).

Comme *mignon* se dit le plus souvent en parlant de femmes (cf. les exemples cités ci-dessus sous 1^o et 2^o), la forme du féminin substantivé est utilisée pour désigner une femme (jeune fille) mignonne, jolie: *Figurez-vous la plus jolie petite mignonne . . .* Beaumarch., Barb. de Sév. II, 2.

Puisqu'on aime souvent celle ou celui qui nous plaît et que, vice-versa, on trouve mignon celui ou celle qu'on aime, les substantif *mignon* et *mignonne*, de même que tant d'autres expressions de beauté, sont usités en tant que termes d'amour,¹⁶ surtout quand on s'adresse à de jeunes femmes et aux enfants, plus rarement à de jeunes hommes (ce qui est d'ailleurs en accord parfait avec le contenu sémantique de *mignon*): *Oui, mignonne, je songe à remplir ton attente.* Mol., Ec. d. mar. II, 9. *Anselme, mon mignon . . .* Mol., Et. I, 5 (D. G.).

Or *mignon* peut se dire non seulement en parlant à un être chéri, mais encore en parlant de lui: *Cet enfant est le mignon de sa mère.*

Il se dit aussi pour désigner un favori d'un souverain: *Buckingham, mignon de Jacques, . . . a fait plus de bruit dans l'histoire passée qu'il n'en fera dans l'histoire à venir.* Chateaub., Stuarts, Charles I^{er}. Dans cette acception, il peut avoir une nuance péjorative (*Henri III et ses mignons*) qu'il serait certainement superflu d'expliquer.

La dégradation du mot finit par désigner celui qui se prête à la lubricité d'un autre homme: *Passer sa vie avec ces infâmes mignons;* Dial. des morts (Litt.).

Il ne faut pas oublier de mentionner une expression spéciale — *mignon de couchette*. *Mignonne*, terme d'amour (cf. ci-dessus), est arrivé, par dégradation, à désigner la maîtresse, étant employé dans ce sens par euphémisme. De même, *mignon* désigne l'amant. Pour souligner l'idée du commerce amoureux, on a inventé l'expression *mignon de couchette* qui est très péjorative impliquant une vive désapprobation morale: *Beaucoup de dames ont des mignons de couchette.* Trévour 1732. *Le voilà le beau fils, le mignon de couchette!* Mol., Sgan. VI, 185. . . *il n'estoit rien qu'un petit mignon de couchette . . . couvert d'un tas d'habillements desquels il ne savoit le nom.* N. du Fail., Contes et disc. D'Eutrapel, Paris, Jouaust 1875 II, 95. *S'il est vray qu'il usast d'onguents et de pommades . . . je . . . luy serai capital ennemy comme à ceux de son espèce: car outre que ce sont des façons de mignons de couchette, ils font qu'on parle d'eux.* Chapelain, Trad. de Guzm. d'Alfar 1630, I, 18 (Liv.).

Les acceptions citées ci-dessus („amant“, „maîtresse“, „favori“, „complice de lubricité“) ont répandu sur ce terme une nuance odieuse. Roubaud (I. c. III, 202) fait observer: „ce n'est plus qu'en souriant ou par dérision qu'on dit à un homme qu'il est un joli mignon.“

Mais, en même temps, on continue à employer *mignon* sans aucune nuance défavorable, soit comme substantif (en tant que terme de tendresse ou au sens de „ce qu'il y a de mignon dans une chose“: *En sens-tu tout*

¹⁶ Quant à *mignon(ne)*, il est d'ailleurs difficile de résoudre si c'est l'idée de l'amour ou celle de beauté qui est primitivement la dominante sémantique de ce mot.

le brillant, toute la délicatesse, tout le mignon? Le Sage, Gil Blas VIII, 13 — Litt.), soit comme adjectif aux sens de „gracieux“, „gentil“, „délicat“ et „joli par sa façon élégante et fine“: *Poupées mignonnes* Loti. *Blonde toute mignonne, si délicate* Zola (Bén.). *La marguerite, cette fleur si petite et si mignonne* Rouss. (Laf. 246).

Mignon implique souvent l'idée de petitesse ou celle de tendresse ou bien les deux à la fois.

L'adverbe *mignonnement* est rare: *Cela est mignonnement fait.*

Le substantif *mignonnette*, diminutif de *mignonne*, apparu au XV^e siècle, désigne:

1° une jeune fille ou une jeune femme: *Au reste, ton amour me touche au dernier point, mignonnette.* Mol., Ec. d. mar. II, 15 (Litt.). C'est un terme de flatterie ou d'amour.

2° un petit objet d'ornement: *Choix considérable de petits objets dits mignonnettes pour étagères ...* Alm. Didot-Bottin 1871—1872, p. 757, 1^{re} col., 758, 1^{re} col. (Litt.).

Le substantif *mignonnesse*, qu'on rencontre pour la première fois seulement en 1874, désigne la qualité de ce qui est mignon: *La mignonnesse de ces innombrables petits cierges, dons des fidèles, la blancheur immaculée de la cire, la pureté parfaite de la lumière, sont d'un effet singulièrement riant à l'œil.* E. Montégut, Rev. des deux mondes, 15 août 1874, 828 (Litt.). *La mignonnesse excessive des traits* Journ. d. Gonc. VI, 21 août 1882. *La finesse des arêtes, la mignonnesse des traits* Ib., 24 mai 1894 (Fu.). Le mot est pratiquement inusité.

Mignot, variante archaïque (existant déjà au XII^e siècle) de *mignon*, ne s'emploie presque plus: *Oh! ma belle mignotte, mon rêve adoré!* Huysmans, Le drageoir aux épices 22.

Bescherelle en indique dans son Dictionnaire national (1863, 16^e éd.): „... s'est dit primitivement pour *joli, mignon, délicat*“.

Sont également vieillis ses dérivés *mignoter* „traiter d'une façon mignonne“ et *mignotise* „façon d'être mignon avec quelqu'un“.

Les lexicologues français ont cherché à préciser et à distinguer les adjectifs *mignard* et *mignon* (*mignot*) en les confrontant entre eux et à d'autres adjectifs, tels que *joli, gentil* et *gracieux*. Littré croit que „le *mignard* n'est que le *mignon* avec le sens légèrement péjoratif qu'a la finale *-ard*. C'est le *mignon* plus un peu d'afféterie ou d'excès.“ — Roubaud (l. c. III, 203) est d'une opinion opposée: „Aussi les idées de douceur, de noblesse, de tendresse, d'insinuation, les idées gracieuses sont-elles capitales dans le mot *mignard* qui se distingue par là du *mignon*.“ Mais un peu plus loin (p. 207), il admet: „Le *mignon* plaît, le *mignard* montre l'intention de plaire et il plaît, s'il est naturel ...“. — Lafaye (l. c. 246)

écrit: „ils (*mignon* et *mignard*) qualifient les choses qui plaisent par leur petitesse et leur délicatesse“. Après il cite encore l'opinion de Roubaud que nous avons déjà mentionnée.

En français moderne, il y a une connexité non seulement entre ces deux termes, dérivés du même radical, mais encore entre ces deux termes d'un côté et d'autres adjectifs ayant des acceptions semblables (surtout *gracieux*, *délicat*, *doux*, *aimable*, *gentil* et *joli*) de l'autre côté. Citons ce qu'en disent quelques uns des lexicologues français.

Roubaud (l. c. III, 207—8) dit: „Une élégante régularité dans de petites formes, la délicatesse et la douceur dans les traits animés, l'air et les manières gracieuses, une expression tendre distinguent le *mignard*. Un assortiment des traits fins qui sied ou ne messied pas; cette vivacité franche qui par ses façons donne de l'agrément et semble donner de l'esprit à tout; cette facilité naturelle de manières qui a toujours de la grâce et fait disparaître les défauts, caractérisent le gentil. L'élégance et la finesse des traits du mignon, la douceur tendre du mignard ou la vivacité riante du gentil, l'air de la grâce ou d'un ensemble formé pour les grâces, brillent dans le joli. — On est plutôt mignon et joli par les traits et les formes; on est plutôt mignard et gentil par l'air et les manières... On est mignon par la petitesse même; et il ne faut que des traits fins et gracieux pour être joli. On est joli par ces traits; avec l'agrément des façons, on est gentil. Enfin la vivacité pure du gentil ne ressemble point à la douceur caressante du mignard. — Le mignon plaît, le mignard montre l'intention de plaire et il plaît s'il est naturel. Le gentil n'a pas besoin de songer à plaire. Le joli plaît parce qu'il est précisément fait pour plaire. Il plaît par les charmes de la finesse, de l'agrément et de la grâce. — Auprès du mignon, les objets du même genre paraissent matériels et lourds. A côté d'une femme mignarde, les autres paraissent dures et sèches. A côté d'un enfant gentil, les autres paraissent sots ou maussades. Au milieu de plusieurs personnes jolies, on paraît laid, si on n'est pas beau.“

Lafaye (l. c. 711—712) affirme que „*Joli*, *mignon*, *gentil* et *gracieux* sont synonymes de *beau*, mais dans un genre inférieur, dont la vue cause du plaisir, mais non pas de l'admiration. — *Joli* et *mignon*... ont rapport à la forme, aux traits. — *Gentil* et *gracieux*... sont relatifs à l'air, aux mouvements, aux gestes. — Une personne jolie ou mignonne se présente ou fait une chose avec gentillesse ou avec grâce. On est joli ou mignon; on fait quelquefois gentil ou gracieux. Sans être jolie ou mignonne, une personne peut néanmoins être dite gentille ou gracieuse à raison de ses manières: *Quoique aucune de ces petites filles ne fût jolie, la gentillesse de quelques unes faisait oublier leur laideur*. Rouss. *Mademoiselle du*

Châtelet n'était ni jeune, ni jolie, mais elle ne manquait pas de grâce. Rouss. — ... Ce qui est joli, inspire, de la joie, du contentement, agréé; et l'épithète de *joli* convient à tout ce qui est simplement agréable sous le point de vue esthétique. Mais parmi les choses jolies, la mignonne plaît à cause de sa petitesse ... Sans doute, l'objet joli est plutôt petit que grand: ... — ... La chose jolie nous charme quelqu'en soit la cause, la chose mignonne nous charme parce qu'elle est faite d'une manière élégante, fine, délicate: ..."

Selon Bailly (Dictionnaire des synonymes, art. *Joli*), „gentil diffère de *joli* en ce qu'il se rapporte plutôt aux mouvements, aux gestes, à la grâce délicate qui convient mieux aux petits objets qu'aux grands: *une gentille fillette, une gentille petite ville.*" Il dit encore (l. c. 293): „Gentil qui se dit de ce qui plaît à la fois par sa douceur et sa finesse, convient bien en parlant de ce qui est petit, léger, délicat. *Mignon* ajoute à *gentil* l'idée de caresse, d'affection. *Gracieux*, qui exclut toujours l'idée de gêne et de gaucherie, est dominé surtout par l'idée de gaieté; il s'oppose à *sérieux*, à *sévère*. *Mignard* marque la délicatesse et la douceur dans les traits du visage, l'air et les manières gracieuses, un certain mélange de gentillesse et d'afféterie."

Mièvre (provenant peut-être de l'ancien scandinave *snæfr* „vif, habile“) apparaît pour la première fois vers 1240. Jusqu'au XVII^e siècle, il a qualifié une vivacité ou une gentillesse espiègles.¹⁷ Tout en gardant cette acception (d'après toutes les éditions du Dictionnaire de l'Académie jusqu'à 1878, *mièvre* se dit proprement d'un enfant vif, remuant et un peu malicieux), il figure, pendant un certain temps, dans le champ conceptuel de la beauté: *Monseigneur notre Dauphin, si frais, si gros, si beau, si mièvre* ... Loret, Muze hist. 12 août 1662 (Liv.). — Livet constate entre autres: „... en 1606 dans le Trésor des trois langues, française, italienne et espagnole, il est traduit en italien par *bello, leggiadro, galante*; en espagnol, *locano, lascivo*. Si nous cherchons la correspondance, nous voyons que *locano* est traduit en français par *joly, gaillard, mignon, beau, glorieux, folastre*. En 1607, le Dictionnaire français-espagnol de César Oudin le traduit de la même manière."

* 17 Cf. des citations que donne Brunot dans son Histoire (IV, I, 346): „*Mièvre* est „bassissime“ et ne se dit même pas par le peuple que des jeunes enfants au-dessous de dix ans quand ils sont ce que les Latins nomment *petulans* ...“. Chapelain, Lett. à Huet., 22 janv. 1663.

„*Mièveté* est lui aussi bourgeois ...: *C'est un enfant gâté que Janot qui fait quelquefois de petites mièvetés*. Dancourt, Bourgeois à la mode III, 3.

„Mais quant à ce mot, il ne s'emploie pas toujours en mauvaise part: *Madame Vollichon ne parla plus ... que des belles qualitez de son fils, de ses micsuretez et postiqueries. Ce sont les termes consacrez chez les bourgeois, et les mots de l'art pour expliquer les gentilleses de leurs enfants*. Fur., Rom. bourg.

Mièvre, pour autant qu'il est synonyme de *joli*, peut comporter une nuance péjorative: „il se dit quelquefois d'un style affecté, prétentieux“ (Ac. 1878). Dans une pareille acception péjorative, on s'en sert surtout en parlant de tableaux: *Ce tableau est d'une grâce un peu mièvre. Ne vous en rapportez pas aux réputations que certains petits peintres tenant boutique de petits portraits et de petits sujets bien léchés, bien mièvres, bien polis, se sont faites en disant ou en faisant dire du bien d'eux.* Mercier, *Néologie* (Liv.).

La nuance péjorative prévalut et devint dominante non seulement dans *mièvre*, mais encore dans ses dérivés, *mièvrerie* et *mièvreté*: *La mièvrerie du style de Florian* (Lar. 2).

Tout de même, Bénac (l. c. 518) range *mièvre* dans l'article de *joli*, mais en disant: „*mièvre*, d'une vivacité mêlée de quelque malice, se dit surtout des enfants, et comporte de nos jours l'idée d'affectation: *Mièvre et éveillé* (Mol.)“.

Bailly (l. c. 293) le rapproche de *gentil* en disant: „*Mièvre* est assez péjoratif; il ajoute à *gentil* l'idée d'affectation.“

Les idées de beauté et d'agréable font partie encore du contenu sémantique de plusieurs autres mots, mais, sauf *harmonie* et *harmonieux*, l'idée de beauté reste généralement à l'arrière-plan et, souvent, elle n'est que subconsciente et à peine vérifiable.

Harmonie est, primitivement, un terme de musique et se dit du concours ou de la suite et de l'accord de divers sons agréables à l'oreille: *J'aime de tes concerts la sauvage harmonie.* Lamart., *Méd.* I, 2. *Ma voix avait une harmonie divine.* Fén., *Tél.* II (Litt.). *Harmonie du chant des oiseaux* (Lar. 2).

Devenu terme de littérature, il signifie une succession de mots agréables à l'oreille: *N'admirez-vous pas l'harmonie de son style, de ses périodes? J'ai été enchanté par l'harmonie de ses vers (de son discours). Il faut distinguer deux sortes d'harmonie: l'une qui s'amuse à flatter l'oreille par l'heureux choix des expressions et par leur disposition ...* Diderot, *Claude et Nér.* II, 109 (Litt.).

Harmonie s'emploie même en parlant d'un accord parfait entre les parties d'un tout d'où évolue enfin le sens de „beauté douce et délicieuse“: *L'harmonie de son visage est touchante. Ce peintre sut apprécier l'harmonie de son corps délicieux. J'ai admiré l'harmonie de l'allure ainsi que de tous les mouvements et gestes de cette fameuse ballerine. Sa danse fut pleine d'harmonie et de grâce. Cette vallée était pourtant bien belle ...; c'était une harmonie merveilleuse pour l'œil.* Alain, *Propos*, 27 avr. 1908, *Les bûcherons* (Rob.).

L'adjectif dérivé *harmonieux* qualifie :

1° ce qui a de l'harmonie ou ce qui en est plein : *une musique harmonieuse, des accords harmonieux, un langage harmonieux, des couleurs harmonieuses* :

2° ce qui produit des sons mélodieux : *une voix harmonieuse, le chant harmonieux du rossignol* ;

3° ce dont les parties font un ensemble bien proportionné, agréable : *le style des temples grecs est très harmonieux* (Lar. 2).

Or tout ce qui a de l'harmonie ou la produit, tout ce qui est agréable à l'oreille (mélodieux) ou à la vue (bien proportionné), nous plaît comme étant beau ou joli : *Vous me faites entendre les sons les plus doux, les accords les plus harmonieux. C'est un plaisir pour l'oreille.* Le Père André. . . *quoique tel vers de Virgile doit paraître plus harmonieux à un Français, tel autre à un Allemand . . .* D'Alemb. (Laf.). *Elle eut un visage harmonieux. Comment peut-on ne pas goûter ce passage harmonieux? Voyez le mouvement harmonieux de cette courbe. . . ton allure harmonieuse* Baudel., Fl. du mal XCVIII. *Son cher corps rare, harmonieux, suave . . .* Verlaine, Parallèlement, Filles I. . . *les lignes du bassin dessinent leurs courbes harmonieuses avec les hanches ressorties et la rondeur des cuisses.* P. Richer, L'art grec 256 (Rob.).

On peut constater une acception analogue pour l'adverbe *harmonieusement* : *Ils chantaient harmonieusement. Couleurs qui se juxtaposent harmonieusement* (Lar. 2).

On emploie dans un sens synonyme *mélodieux* et *mélodieusement* :

1° *mélodieux* „qui est agréable à l'oreille“ (donc plus ou moins beau dans le domaine de l'ouïe) : *un chant mélodieux, un air mélodieux, une voix mélodieuse* (Ac.). (En parlant de vers :) *En vain, vous me frappez d'un son mélodieux* Boil., Art. p. 1 (D. G.). *Des chants agréables et mélodieux* J. J. Barthel. *Les volages oiseaux en cœur mélodieux . . .* A. Barbier (Lar. Gr.). *Le chant de certains oiseaux . . . est vraiment mélodieux* ; Encycl. — Par métonymie, on dit aussi *oiseau mélodieux* Delil., Parad. perdu III et Lamart., Harm., Au rossignol (Litt.).

2° *mélodieusement* „d'une manière mélodieuse“ : *Le rossignol chante mélodieusement* (Ac., D. G., Lar. Gr.). . . *les rossignols qui étaient vers le tombeau d'Orphée chantaient plus mélodieusement que les autres.* Voit., Lett. 493. *Avouons plutôt que par le moyen de cette périphrase, mélodieusement répandue dans le discours, d'une diction toute simple, il a fait une espèce de concert et d'harmonie.* Boil., Longin, Subl. ch. 24 (Litt.).

C'est aussi la vivacité et la gaieté qui plaisent. On ne s'étonnera donc pas que les adjectifs *fringant*, *sémillant* et *riant* puissent, quelquefois, impliquer l'idée de beauté en tant qu'une composante complémentaire, si faible qu'elle soit.

Fringant, attesté dès le XV^e siècle, est, par son origine, le participe présent de *fringuer* (XV^e siècle), dérivé de *faire fringues* (XIII^e siècle), provenant à son tour du radical onomatopéique *fring-*, qui désigne le sautillement d'une personne qui est en joie. *Fringant* se dit non seulement de celui qui est très alerte, réveillé, d'allure vive et élégante, mais encore de celui qui est coquet, pimpant et élégant: *La dame était de gracieux maintien, De doux regard, jeune, fringante et belle.* La Font., Mang. *Il faut avouer que nous ne sommes pas malheureux: ... tout ce qu'il y a de plus fringant, nous visite.* A. Dumas (Lar. Gr.).

Fringante peut être employé même substantivement: *Témoin une jeune fringante En mantelet, robe volante.* Vadé, Pipe cassée III (Litt.).

Sémillant, attesté dès 1546, qualifie celui qui est très vif et gai, qui déploie une grande vivacité d'esprit et veut plaire par cette vivacité: *Cette beauté (Madame Schrewsbury) ... mettait son plus grand mérite à être plus sémillante que les autres.* Hamilt., Gramm. 6 (Litt.).

Riant a pénétré aussi dans le domaine de la beauté (et, à la fois, dans celui de l'agréable). On ne rit que quand on est de bonne humeur et il est indiscutable que la bonne humeur, la gaieté et le sourire embellissent le visage, Or *riant* prend le sens de „agréable à la vue“ et quelquefois même celui de „gracieux“ ou „joli“: *C'est un paysage (site) riant. Que cette contrée (campagne) est riante! Un ciel riant. Il y a un jardin riant. Je m'en fais une image riante. Le pays le plus riant* Volt., Lett., Thiriot 17 sept. 1759. *Les maisons y sont propres, commodes, riantes, mais sans ornements.* Fén., Tél. V. *Une riante peinture* Boil., Art. p. III (Litt.). *Là toute la nature était riante et gracieuse.* Fén. (Laf. 318).

Il faut toutefois avouer que l'idée de beauté ne se fait généralement sentir qu'assez faiblement dans le contenu sémantique de *riant*. L'élément notionnel d'agréable y prévaut nettement.

Remarque: Nous avons vu que *riant* qualifie des lieux d'un aspect agréable. Dans ce cas, on pourrait employer aussi *amène*. Cet adjectif, emprunté au XVI^e siècle au latin (*amoenus*) par J. Le Maire, est toujours resté d'un emploi très rare, de sorte que Littré y voit un latinisme néologique et, dans le Dictionnaire général, on lit qu'il est „de nos jours“. Il s'emploie surtout au sens d'„agréable“: *Grâce à ses brises voluptueuses et à ses flots amènes, elle (Venise) garde un charme.* Chateaub., Mém. d'o.-t. VI, 165 (Litt.).

Il se dit aussi de ce qui est aimable et agréable du point de vue moral (caractère, propos, paroles) et de ce qui est d'une douceur accompagnée de grâce et de politesse (cf. Ba., Bén. et Rob.).

Aménité est un latinisme plus ancien: on le rencontre déjà au XIV^e siècle. Dans la

seconde moitié du XVII^e siècle, il parut vieilli et, selon Brunot (Hist. IV, I, 600), il fut décrié par presque tout le monde. Brunot cite Allemand (G. civ. 121–123): „On ne le jugeoit digne d'entrer que dans le ridicule des Précieuses de Molière ... M. Ménage est presque le seul qui en ait eu pitié, ... il ne veut pourtant pas qu'on le dise en parlant aux dames ... A la vérité, ce terme est si latin et si peu usité qu'il ne peut guères passer que dans un discours sçavant ... Aménité nous fait pourtant besoin". En effet, il a été admis par l'Académie en 1718 avec la remarque suivante: „Il ne se dit guère que d'un lieu, d'une situation agréable, d'un air doux et agréablement tempéré.“ — Lafaye (l. c. 318–319) a rapproché *aménité* de *grâces* et d'*agrèments* tout en affirmant que les deux derniers mots désignent „plutôt des qualités esthétiques ou relatives à la beauté“ tandis que „l'*aménité* est une qualité morale qui se rapporte à la bonté“ et qui „consiste dans la douceur“. En outre, *aménité* comporte, nous semble-t-il l'idée de politesse et surtout celle d'agréable. Cette idée fait partie du contenu sémantique d'*aménité* non seulement quand on parle du caractère d'une personne, mais encore en parlant d'un lieu dont il désigne un agrément accompagné de douceur. C'est dans cette acception qu'il se rapproche des mots *agrèments* et *grâces*, mais, tandis que ces deux mots figurent parfois dans le champ conceptuel de la beauté, *aménité* s'en est seulement approché: *Vous pouvez jouir de l'aménité de la France que vous aimez.* Montesq., Corresp. 17 (Litt.). *L'aménité des rivages* Chateaub., Martyrs 4 (D. G.).

Avenant, participe présent adjectivé de l'ancien français *avenir* „convenir, plaire“ s'emploie surtout au sens de „qui agrée, qui plaît par sa bonne grâce (naturelle), qui a bon air“: *Sa sœur est très avenante. Elle a des manières avenantes. Blanche surtout et de taille avenante ...* La Font., Orais. (Litt.). Il s'emploie souvent en parlant du caractère: *Un homme avenant plaît par l'amabilité des manières et par un abord agréable* (Ba.). *Avenant* ne peut donc être situé qu'à la frontière même du champ conceptuel de la beauté.

Plaisant qui, de nos jours, n'a pas grand chose de commun avec le domaine esthétique, pouvait aux XVII^e, XVIII^e et même encore au XIX^e siècles être nuancé d'un faible élément notionnel complémentaire de beauté: *C'est une chose, hélas! si plaisante et si douce.* Mol., Ec. d. fem. II, 5 (D. G., Litt. et Liv.). *Plaisante demeure. Plaisants bocages* (Ac. 1694). *Se laisser tirer par les objets plaisants.* Boss., Enf. prod. 1 (Hu. XVII). *Le lotos qui est un plaisant et délicieux fruit ...* Du Vair 394, 4. *Je contemple ce bois si plaisant.* Racan I, 75 (Br. III, 233). Déjà la deuxième édition du Dictionnaire de l'Académie condamne les expressions *plaisant séjour, plaisante demeure, plaisants bocages* (Br. VI, II, I, 1348), mais encore la dernière édition cite: *Ce jardin est plaisant.* Il faut tout de même avouer que, même dans des cas pareils où *plaisant* figure encore dans son sens propre, l'idée de plaire est affaiblie en faveur de celle d'agréable et que l'élément notionnel de beauté, qui existe virtuellement dans l'idée de plaire, est effacé dans *plaisant*.

L'adverbe *plaisamment*, de même que *plaisant*, impliquait autrefois,

avec l'idée de plaire, celle de beauté ou joliesse: *Elle était plaisamment habillée* (Ac. 1694).

Sade et son diminutif *sadinet* avaient non seulement en ancien et moyen français, mais encore au XVII^e siècle le sens de „agréable à l'esprit, au goût ou à la vue“ d'où „joli“: *Gentes en habits et sades en façons . . .* Régnier, Sat. 9 (D. G.). *Sade* fut admis par l'Académie en 1694, mais supprimé en 1718. Il a complètement disparu de l'usage.

LES AUTRES EXPRESSIONS IMPLIQUANT L'IDÉE DE BEAUTÉ

On juge digne d'être peint ce qui nous plaît, ce qui est beau. Voilà pourquoi l'expression à *peindre* et l'adjectif *pittoresque* sont parfois à peu près équivalents à *beau*.

Etre fait à peindre veut dire „être d'une beauté qui mériterait d'être reproduite par la peinture“, puis „être bien fait“, „être beau“: *Des Alleurs était un Normand fait à peindre et de grande mine*. St. Simon I, 475 (D. G.). *C'est un garçon de vingt ans tout au plus, fait à peindre et aussi beau que le jour*. Le Sage (Lar. Gr.). *Cet habit est fait à peindre* a le même sens que *Cet habit va (cadre) admirablement bien* (Lar. Gr.). De nos jours, *il est à peindre* s'emploie en mauvaise part au sens de „il est dans un costume (une posture) ridicule“ (Ac.). — Cf. *peindre* à la p. 89.

Pittoresque (emprunté de l'italien *pittresco* au commencement du XVIII^e siècle et admis par l'Académie en 1762) qualifie d'abord ce qui est relatif à la peinture, puis ce qui est à peindre, propre à faire de l'effet dans un tableau, donc qui charme les yeux, qui est beau: *Un ballet pittoresque* (Ac. 4^e éd.). *Un site pittoresque. On y découvre du bois une vue agreste, mais fort pittoresque*. Mme de Genlis, Voyageur (Br. VI, II, I, 1117). *Dans les contrées pittoresques, on peut reconnaître l'empreinte du génie créateur*. Staël, Corinne XIX, 5 (Litt.). Littré dit: „On dit d'une physionomie, d'un vêtement, d'un site qu'ils sont pittoresques, lorsque leur beauté ou leur caractère bien prononcés les rendent dignes ou du moins susceptibles d'être représentés en peinture.“

Pittoresque, terme de peinture, devient même, plus tard, terme de littérature: *Un terme pittoresque. Une expression pittoresque* (Fur.). *Un style pittoresque* (Ac. 5^e éd.). *Une idée pittoresque* Journ. de Trévour. *Une description pittoresque. Un récit pittoresque. Virgile est plein de ces expressions pittoresques dont il enrichit la belle langue latine*. Volt., Dict. phil., Imagination (Litt.).

Employé substantivement, *pittoresque* comporte aussi un élément

notionnel de beauté: *Le pittoresque peut se rencontrer dans la broderie d'un parterre comme dans la composition d'un tableau.* Abbé Langier, Ess. sur l'Archit. 260. *S'il se présentait des édifices de dessin et de forme bizarre et dont la décoration fût dans le goût du „grand pittoresque“, je doute que les yeux pussent se rassasier d'un spectacle si séduisant.* Id., Ib. 271 (Br. VI, I, 761).

Pittoresquement s'emploie dans un sens analogue et comporte aussi l'idée de beauté: *Elle était vêtue sans aucune recherche, mais toujours pittoresquement.* Staël, Corinne III, 1 (Litt.).

CONCLUSIONS

Essayons de tirer quelques conclusions de ce qui vient d'être constaté des mots qui couvrent le champ conceptuel de la beauté.

I

Au centre du champ conceptuel de la beauté se trouvent les expressions fondamentales, c'est-à-dire celles qui sont le plus souvent employées et dont la dominante sémantique (l'emploi figuré mis à part) n'est modifiée par aucun élément notionnel complémentaire.

En français du XVII^e siècle, c'était *beau* et *beauté* auxquels se rattachaient *bellot*, *bellement*, (*s'*) *embellir* et *embellissement*. A cette époque, un nouveau groupe de mots pénètre directement du champ conceptuel de la gaieté jusque dans le centre du champ de la beauté: *joli*, *joliment* et *joliveté* (*jolité*), suivis de *joliet*, (*s'*) *enjoliver*, *enjolivement*, *enjolivure* et, plus tard, de *joliesse*. De cette manière, il se produit une duplication nécessaire pour distinguer au moins deux degrés de beauté (p. 27—28, 49—50).

Bien entendu, ces expressions, n'étant pas assez nombreuses ni assez différenciées, ne pouvaient pas suffire à la langue littéraire, surtout poétique. N'ayant pas de valeurs extranotionnelles, elles n'étaient pas appropriées non plus au langage affectif. On cherchait donc instinctivement, dans les domaines voisins, les mots convenables pour exprimer la beauté. Le résultat de cette action instinctive est la formation du champ conceptuel de la beauté. (Les autres champs se constituaient de façon analogue.)